

Ville de

Doudeville

Rapport de présentation

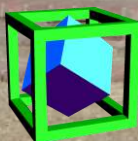
Tome 1

Partie A – Diagnostic territorial et enjeux

Partie B – Etat initial de l'environnement

Approuvé par le conseil municipal le 28 février 2017

chargé
d'études



Perspectives

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste

5 impasse du Coquetier 76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	5
I. Qu'est-ce qu'un PLU ?	5
II. Pourquoi réviser le POS en PLU ?	5
II.1. Bilan de l'ancien POS	5
II.2. Objectifs initiaux de la municipalité	8
III. Contenu du rapport de présentation	9
PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX	11
I. Situation	11
II. Histoire de Doudeville	11
III. Contexte administratif	12
III.1. Les communes limitrophes	12
III.2. La Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin	13
III.3. Le Pays du Plateau de Caux Maritime	15
IV. Articulation avec les documents supra-communaux	16
IV.1. Le SDAGE 2016 – 2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands	16
IV.2. Le SCOT du Pays du Plateau de Caux Maritime	17
IV.3. Le schéma régional de cohérence écologique de Haute-Normandie	24
IV.4. Le plan climat-énergie de Haute-Normandie	26
V. Les servitudes d'utilité publique	26
VI. Population et habitat	27
VI.1. Caractéristiques démographiques et dynamiques en œuvre	27
VI.2. Le parc de logements	34
VII. Economie	38
VII.1. La population active	38
VII.2. Le tissu économique et commercial doudevillais	40
VIII. Equipements publics	42
VIII.1. Une offre de qualité	42
VIII.2. Des besoins en équipements nouveaux	43
IX. Les infrastructures de déplacements	43
IX.1. Infrastructures routières et circulation	43
IX.2. Stationnement	44
IX.3. Les conditions d'aménagement des abords des principaux axes routiers (articles L111-6 à L111-10 du code de l'urbanisme)	45
IX.4. Transports collectifs	47
IX.5. Voies douces	47



SOMMAIRE

X.	Les mobilités	47
X.1.	Les déplacements domicile – travail sortants	48
X.2.	Les déplacements domicile – travail entrants	50
X.3.	Les mobilités scolaires	50
X.4.	Les mobilités commerciales et d'accès aux services	51
X.5.	Les mobilités de loisirs	53
X.6.	Bilan des déplacements	53
XI.	Agriculture	54
XI.1.	Contexte local	54
XI.2.	Exploitations agricoles	55
XI.3.	Protection des corps de ferme et des exploitations	58
XI.4.	Avenir des sièges d'exploitation	60
XI.5.	Enjeux par rapport à l'urbanisation	60
XII.	La consommation de l'espace par l'urbanisation	61
XII.1.	L'analyse des données foncières 2003-2013	61
XII.1.	Bilan de la période 2003-2013	64
XII.2.	Consommation foncière 2003-2013	65
XII.3.	Mesure de la densité des opérations de logement	65
XII.4.	Les formes d'occupation des sols	66
PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		68
I.	Structure et fonctions du paysage	68
II.	Le paysage communal	68
II.1.	Un paysage cauchois	68
II.2.	Géomorphologie	69
II.3.	Occupation des sols	72
II.4.	Le plateau cauchois, principale unité paysagère doudevillaise	73
II.1.	Les vallées à Doudeville	76
II.2.	Patrimoine bâti	80
II.1.	Patrimoine naturel	82
III.	Archéologie	85
IV.	Natura 2000	86
V.	Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique	86
V.1.	ZNIEFF de type I du hameau du Vautuit et du bois du Fresnay	86
V.2.	ZNIEFF de type II de la vallée de la Durdent	87
VI.	Trames vertes et bleues	89
VII.	Les risques naturels d'effondrement de cavité souterraine	91
VII.1.	Contexte communal	91
VII.2.	Détermination et règles de localisation des cavités souterraines	94
VII.3.	Dangers, impacts et réglementation liés aux cavités souterraines	98
VII.4.	Méthodologie du recensement des indices de cavités souterraines	100
VII.5.	Résultats de l'étude	103
VII.6.	Démarches pour lever un indice	105
VII.7.	Conclusion	105
VIII.	Schéma de Gestion des Eaux Pluviales	114



SOMMAIRE

VIII.2.	Problématiques hydrauliques rencontrées	114
VIII.3.	Fonctionnement hydrologique	114
VIII.4.	L'aléa inondation	122
VIII.5.	Zonage d'aléa inondation et prescriptions	126
IX.	Les risques technologiques	129
IX.1.	Installations classées	129
IX.2.	Transport de matières dangereuses	129
X.	Les nuisances et risques anthropiques	130
X.1.	Trafic routier	130
X.2.	Bruit et pollution sonore	130
XI.	Sites pollués	132
XI.1.	Sites pollués connus	132
XI.2.	Sites susceptibles d'être pollués	132
XII.	Gestion des ressources	133
XII.1.	L'eau potable	133
XII.2.	L'assainissement des eaux usées	134
XII.3.	Les communications numériques	135
XII.4.	Le traitement et la collecte des déchets	135



INTRODUCTION

I. Qu'est-ce qu'un PLU ?

D'après « le projet d'aménagement et de développement durables » - CERTU et DGUHC - avril 2002 :

La loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » a créé, avec le Plan Local d'Urbanisme, un document fédérateur de l'ensemble des règles d'urbanisme communales.

Les PLU sont les outils principaux de définition et de mise en œuvre, à l'échelle communale, des **politiques urbaines**. Ils traduisent le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) des communes défini à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement. Ils constituent un cadre de cohérence pour les différentes actions et opérations d'aménagement souhaitées par la collectivité dans le respect des principes définis par la loi.

Les PLU précisent le droit des sols et permettent d'exprimer le projet de la commune sur l'intégralité de son territoire.

Véritables plans d'urbanisme, les PLU sont des documents à la fois stratégiques et opérationnels, énonçant les règles à court terme inscrites dans une vision prospective à moyen terme. Ils se distinguent des POS en privilégiant la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain par rapport à une vision uniquement réglementaire. Plus lisibles pour les citoyens, ils facilitent la concertation à laquelle ils sont soumis.

II. Pourquoi réviser le POS en PLU ?

II.1. Bilan de l'ancien POS

La commune de Doudeville est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 15 janvier 1982. Ce document a fait l'objet de deux modifications (le 7 septembre 1986 et le 30 mars 1995) et de deux révisions (le 11 septembre 1990 et le 20 décembre 2001).

Les objectifs du POS, tels qu'exprimés dans le rapport de présentation, portaient principalement sur les points suivants :

- Harmoniser le POS et le schéma d'assainissement, compte tenu notamment de la réalisation du réseau d'assainissement collectif desservant la zone d'activités du champ de courses et la majeure partie du hameau de Bosc-Malterre ;
- Protéger de façon réelle et efficace compte tenu de la nécessaire protection des personnes et des biens, les terrains présentant des risques naturels, soit liés aux inondations, soit liés à la présence connue ou supposée de cavités (marnière, bétouilles, sablières) ;
- Recadrer l'offre en terme de zone d'activités pour un meilleur réalisme ;
- Préserver l'environnement bâti existant et futur, en permettant l'aménagement de la commune en veillant toutefois à maintenir un caractère architectural de bonne facture et en préservant le patrimoine existant dans le respect de son authenticité ;
- Préserver l'environnement naturel existant, en maintenant les espaces boisés et les alignements d'arbres de haut jet ou de haies de type cauchois ;



INTRODUCTION

- Favoriser un développement harmonieux et progressif de la commune, notamment en définissant de nouvelles zones constructibles compte tenu de la localisation en secteur inondable de certaines zones définies au POS précédent pour l'extension de la commune ;
- Favoriser une réflexion sur l'intérêt de mener une politique d'acquisition foncière, en définissant d'ores et déjà les emplacements réservés correspondants au bénéfice de la commune lorsque leur localisation doit être identifiée précisément pour un usage déterminé (par exemple aménagement hydraulique pour réguler les débits des eaux pluviales et lutter contre les inondations), soit en instituant le droit de préemption urbain sur les zones U et INA pour profiter d'opportunités foncières ou immobilières en cas d'aliénation ;
- Enfin reconsidérer certaines limites ou dénominations de zones ou de secteurs compte tenu de l'évolution (réalisation de la viabilité de la zone d'activités du champ de courses : voirie, réseau d'assainissement des eaux usées, régulation des débits des eaux pluviales), et de réviser certaines dispositions du règlement du POS en vigueur antérieurement.

Toujours d'après le rapport de présentation du POS, l'ensemble des choix visés ci-dessus et des contraintes qui en résultent ont trouvé leur traduction dans le plan de découpage en zones et dans le règlement :

- La zone UB reprend la partie urbaine dense du centre bourg qui comprend la plupart des équipements, hôtel de ville, école, cimetière église, maison de retraite, la quasi-totalité des immeubles collectifs d'habitation et la plupart des commerces.
 - La zone UB comprend le secteur UBr (voir ci-dessous).
- La zone UE correspond au reste de la partie agglomérée du bourg de Doudeville, de moyenne densité, reprenant le collège du Val d'Auge, les lotissements récents, et certaines propriétés bâties de façon plus aérée dans leur terrain. Elle comprend en outre :
 - le secteur UEa qui comprend des équipements sportifs et où, outre les autres modes d'occupation et d'utilisations du sol autorisés en UE, la réalisation d'aires de jeux et de sports sont également autorisés.
 - le secteur UEr et le sous-secteur UEar (voir ci-dessous).
- La zone UG correspond à la partie desservie par le réseau d'assainissement collectif du hameau de Bosc-Malterre, où toutefois une urbanisation de relativement faible densité doit être maintenue.
 - La zone UG comprend le secteur UGr (voir ci-dessous).
- La zone UY est une zone à vocation d'activités artisanales et industrielles, correspondant au parc d'activités du champ de courses, située en bordure de la RD 20 au sud du bourg et à la zone d'activités de Colmont, située au nord de la RD 149 sans jouxter celle-ci.
 - La zone UY comprend le secteur UYr (voir ci-dessous).

Chacune de ces zones comprend un secteur indicé petit r, à savoir UBr, UEr, UGr et UYr, avec en outre un sous-secteur UEar, pour définir le zonage qui devrait être automatiquement retenu si et uniquement si les études menées après l'approbation du



INTRODUCTION

POS ont démontré que le risque qui a justifié l'interdiction de construire n'a jamais existé ou n'existe plus (totalement ou partiellement).

■ La zone INA qui se décompose en 2 secteurs INAA et INAB, est une zone dite anticipable à vocation principale d'habitat, qui peut être urbanisée à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de lotissement. Ceux-ci peuvent être réalisés par tranches de relativement faible importance mais ils doivent être compatibles avec un schéma général d'aménagement portant sur l'ensemble de la zone.

- Le secteur INAA comprend les terrains situés entre la voie communale n°10 et la voie communale n°11 (rue du Mouchel) au nord de Bosc-Malterre, les terrains situés entre la RD 37 et la rue du château (voie communale n°3) en extension immédiate de l'urbanisation existante.
- Le secteur INAA comprend le sous- secteur INAr (voir ci-dessous)
- Le secteur INAB comprend les terrains situés au sud-est du lotissement des prés pour une extension de celui-ci.

■ La zone NB, est une zone de hameau de fait où il n'est pas prévu de renforcer les équipements. Elle correspond donc à la fois à la partie de Bosc-Malterre la plus à l'ouest, de part et d'autre de la rue Veye Goutte et de la rue du Mouchel, non desservie par le réseau d'assainissement collectif, au hameau de Seltot, et surtout au hameau de Vautuit, à l'exception des zones inondables affectant celui-ci.

- La zone NB comprend le secteur NBr (voir ci-dessous).

■ La zone NC est une zone de protection agricole, qui comprend les terrains dont la protection est nécessaire compte tenu de leur valeur agricole et des conditions de maintien de cette activité : corps de ferme, terres qui leur sont contiguës et la plaine agricole. Ne sont autorisées que les constructions à usage d'habitation, d'activités, voir les installations classées ayant un rapport direct avec l'agriculture. Dans un corps de ferme, des bâtiments qui ont perdu leur vocation agricole peuvent néanmoins être réhabilités pour un autre usage (habitat ou activité).

- La zone NC comprend le secteur NCr (voir ci-dessous).
- La zone NC comprend également le secteur NCa où les établissements industriels et commerciaux directement liés à l'agriculture ne sont pas autorisés, avec le sous-secteur NCar (voir ci-dessous).

■ La zone ND est une zone naturelle protégée en raison de l'intérêt du site ou en raison des risques naturels. La zone ND proprement dite comprend le domaine du château de Galleville, le domaine du manoir de la Fresnay à l'exception de la partie spécifiquement agricole, et le site de la mare de la Fresnay d'un grand intérêt écologique.

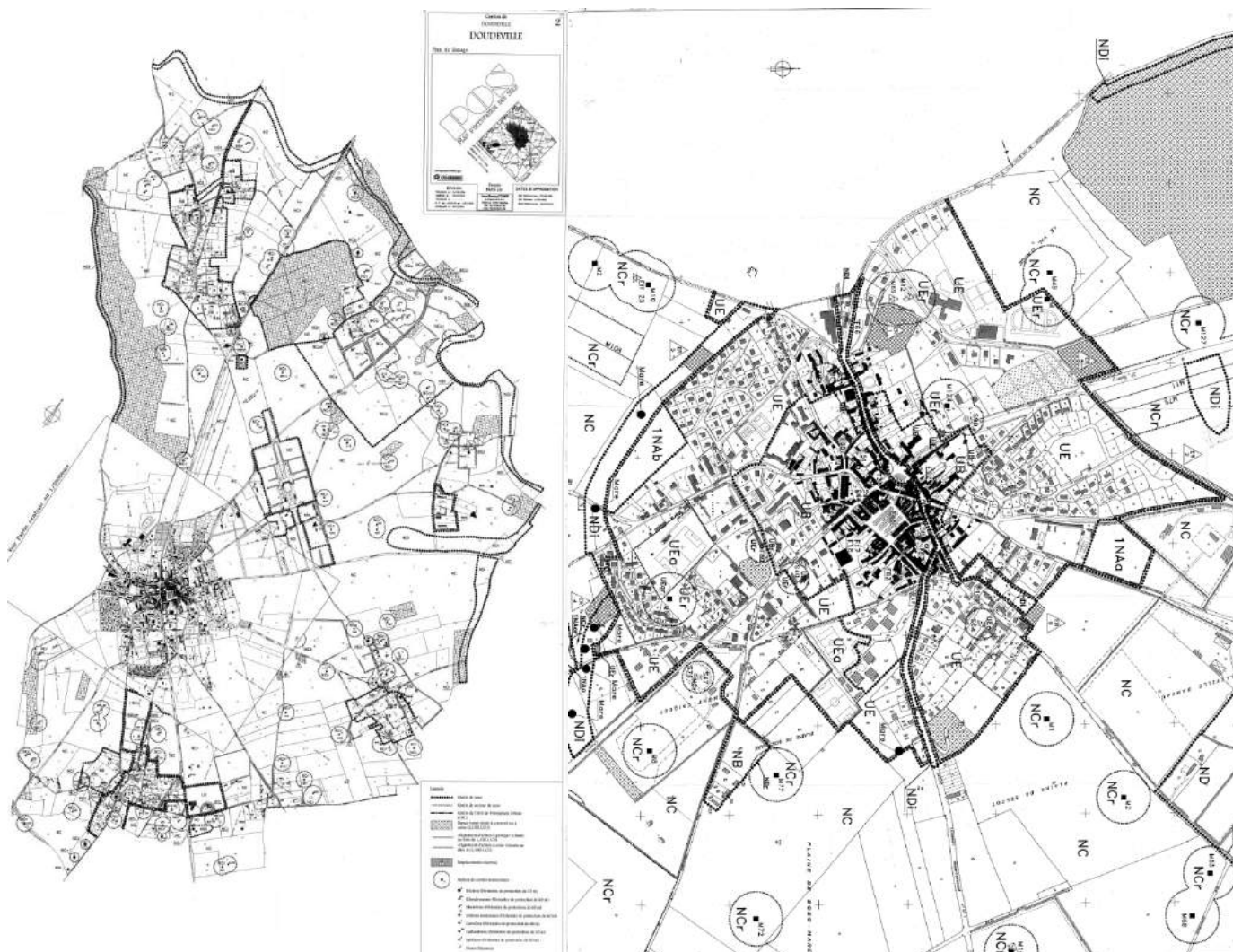
- La zone ND comprend en outre le secteur NDi qui correspond à la zone de protection liée aux risques d'inondation par ruissellement des eaux pluviales, et le secteur NDr (voir ci- dessous).

Chacune de ces zones comprend un secteur ou un sous-secteur indicé petit r, à savoir INAar, NBr, NCar et NCr, et NDr, pour définir le zonage qui devrait être automatiquement retenu si et uniquement si les études menées après l'approbation du



INTRODUCTION

POS ont démontré que le, risque qui a justifié l'interdiction de construire n'a jamais existé ou n'existe plus (totalement ou partiellement).



Figures 1 et 2 : Plan général et zoom sur le zonage central de l'ancien POS

Seule une des deux zones d'urbanisation future à destination d'habitat (INAb) a été aménagée depuis l'approbation de la dernière révision du POS. La zone INAA est restée vierge de toute construction.

Depuis l'approbation de la dernière révision du POS, la zone d'activité du champ de courses a été entièrement remplie.

II.2. Objectifs initiaux de la municipalité

Les **objectifs initiaux** ont été précisés par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2013 (et ont été enrichis au cours des études) :

- Remettre à jour le règlement trop ancien du POS ;
- Retrouver des réserves foncières ;
- Développer l'habitat tout en recentrant l'urbanisation sur le centre-bourg ;



INTRODUCTION

- Préserver le patrimoine ;
- Redynamiser le commerce de centre-ville (améliorer sa visibilité) ;
- Tendre vers la rationalisation de l'implantation des équipements sportifs.

III. Contenu du rapport de présentation

Le rapport de présentation :

- Expose le **diagnostic**
C'est l'objet de la première partie de ce document « Partie A – Diagnostic territorial et enjeux ».
- Analyse l'état initial de l'environnement.
Présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
C'est l'objet de la deuxième partie de ce document « Partie B – Etat initial de l'environnement ».
- **Explique les choix** retenus pour établir le PADD et les orientations d'aménagement et de programmation.
Justifie les objectifs de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le PADD.
Expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation.
C'est l'objet de la troisième partie de ce document « Partie C – Justification du projet ».
- **Evalue les incidences** des orientations du plan sur l'environnement
Expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur
C'est l'objet de la quatrième partie de ce document « Partie D – Evaluation des incidences sur l'environnement ».
- Définit les **indicateurs** qui serviront à évaluer périodiquement les résultats de l'application du plan.
C'est l'objet de la dernière partie de ce document « Partie E – Suivi de l'application du plan ».

ENJEU

Le rapport de présentation appuie les choix opérés dans le PLU sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. Ces enjeux sont repérés par le sigle ci-contre.

Remarque : le conseil municipal de Doudeville a débattu des orientations générales de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 9 avril 2015. Le PLU est donc soumis au décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Le PLU de Doudeville n'est pas soumis à évaluation environnementale systématique, mais à la procédure dite « d'examen au cas par cas ». Par



INTRODUCTION

arrêté du 12 novembre 2015, le préfet a notifié à la commune la décision de dispense d'évaluation environnementale.

Remarque n°2 : La commune a fait le choix de ne pas appliquer le décret du 29 décembre 2015 modernisant le contenu du plan local d'urbanisme.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

I. Situation

Le petit pôle de Doudeville est implanté au cœur d'un territoire rural dont il est la principale centralité entre Yvetot, Saint-Valery-en-Caux, Yerville et Cany-Barville.

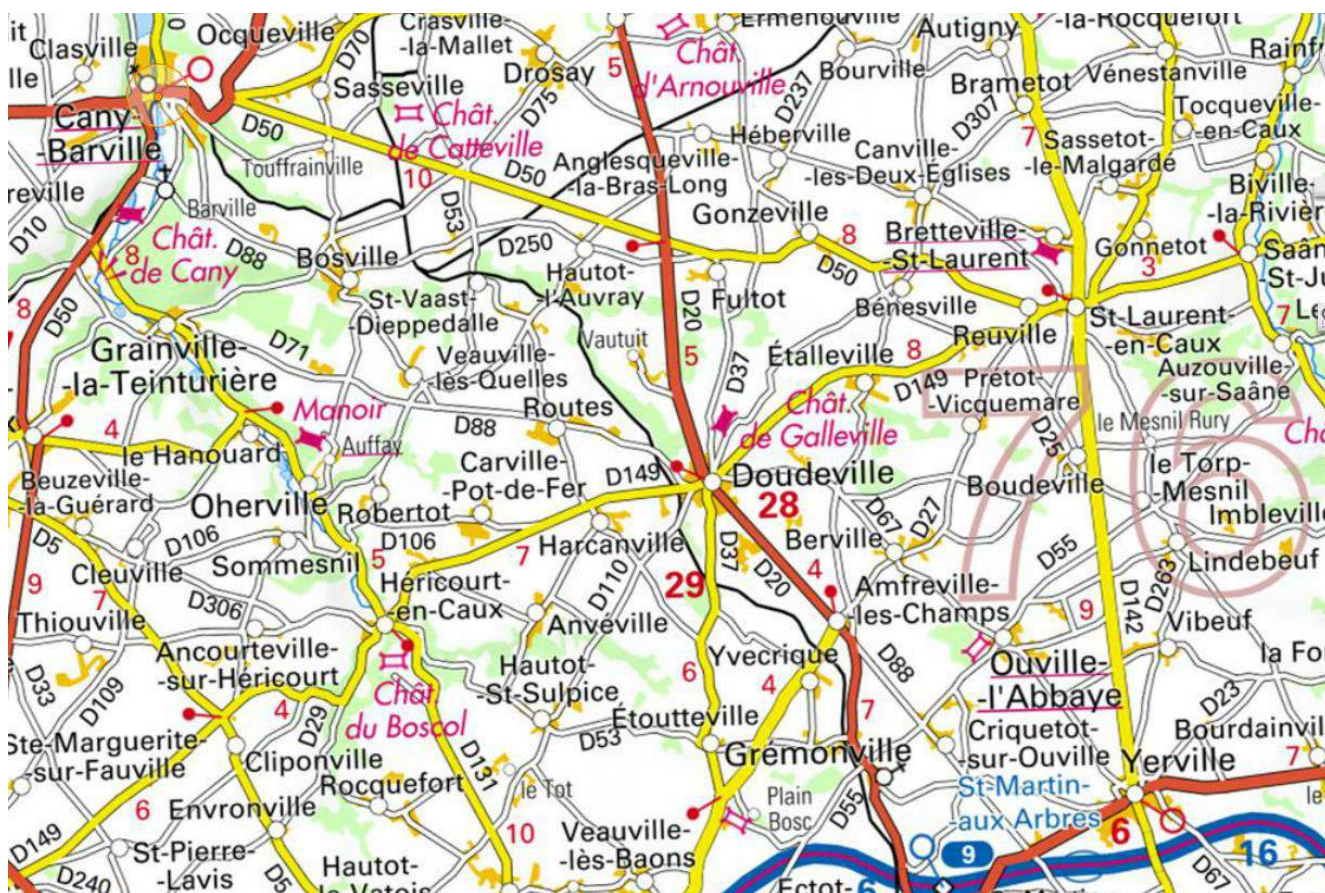


Figure 3 : Place de Doudeville dans le territoire – source IGN Géoportail

D'un point de vue administratif, Doudeville appartient à la **Communauté de communes du Plateau de Caux-Fleur de Lin**, inscrite dans le **Pays du Plateau de Caux Maritime** (département de Seine-Maritime en région Haute-Normandie).

II. Histoire de Doudeville

Source : *Le patrimoine des communes de la Seine-Maritime*, éditions Flohic

Au moyen-âge, la terre de Doudeville est divisée en quatre seigneuries : le Fresnay, Galleville, Seltot et Bosc-Mare.

La seigneurie du Fresnay possède dès le 12^{ème} siècle un château fort qui appartient à en 1164 à Gaultier d'Auffay. C'est un plein fief de haubert que l'abbaye de Valmont conserve jusqu'au 15^{ème} siècle. Cette terre est la propriété de la famille du Fresnay jusqu'au 16^{ème} siècle, puis au 17^{ème} siècle de la famille Mortemer avant de passer aux mains des Clercy au 18^{ème} siècle.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Galleville est un plein fief de haubert relevant directement du roi. Il appartient aux chanoises de Plessis-lès-Tours et à l'abbaye de Valmont, puis est vendu en 1600 à Roque de Varengeville. L'histoire de Galleville épouse ensuite celle de son château, jusqu'à la révolution.

Seltot, qui dépend de la baronnie de Cleuville, est le fief de Nicolas de la Fontaine au 15^{ème} siècle.

Bosc-Mare est enfin la propriété des seigneurs du même nom aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles.

Au 19^{ème} siècle, Doudeville est un important carrefour commercial grâce aux huit routes qui se coupent en son centre. A la fin du siècle, le commerce se fait plus rapidement par la voie ferrée pour le transport des tissus, des bestiaux et des pommes à cidre. Vers 1840, Doudeville devient un important centre de l'industrie textile : une douzaine de fabricants emploient 7000 à 8000 personnes dans la région. Mais bientôt le tissage mécanique remplace le tissage manuel qui disparaît à la fin du 19^{ème} siècle. Les tisserands quittent alors Doudeville pour les grandes villes manufacturières de la région rouennaise.

III. Contexte administratif

III.1. Les communes limitrophes

La ville de Doudeville est entourée par les communes suivantes, données dans le sens des aiguilles d'une montre :



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Commune	Document d'urbanisme	Nature de la limite avec Doudeville
Hautot-l'Auvray	Règlement National d'Urbanisme	Espaces naturels boisés
Fultot	Règlement National d'Urbanisme	Espaces naturels boisés
Gonzeville	Carte communale approuvée	Espaces naturels boisés
Bénesville	Elaboration PLU en cours	Espaces agricoles et espaces naturels boisés
Etalleville	Règlement National d'Urbanisme	Espaces agricoles, hameau des Côte à Etalleville, hameau de Seltot partagé entre Doudeville et Etalleville
Berville	Règlement National d'Urbanisme	Espaces agricoles, hameau de Bosc Mare partagé entre Doudeville, Berville et Amfreville-les-Champs
Amfreville-les-Champs	Carte communale en cours	Espaces agricoles, hameau de Bosc Mare partagé entre Doudeville, Berville et Amfreville-les-Champs
Yvecrique	Carte communale approuvée	Espaces agricoles, hameau de Bosc Malterre à Doudeville
Harcanville	Carte communale approuvée	Espaces agricoles, espaces naturels boisés, hameau de Pichemont à Harcanville prolongeant le bourg de Doudeville
Routes	Règlement National d'Urbanisme	Espaces naturels boisés
Saint-Vaast-Dieppedalle	Règlement National d'Urbanisme	Espaces agricoles et espaces naturels boisés

Figure 4 : Etat de la planification urbaine des communes limitrophes

III.2. La Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin

Source CCPCFL

La CCPCFL a été créée le 31 décembre 2001. Elle est composée de 21 Communes rurales qui ont souhaité créer un espace de solidarité pour mener ensemble des actions dans l'intérêt de leurs habitants.

A cheval sur les cantons de Doudeville et d'Ourville en Caux, la Communauté de Communes s'étend sur 119,68 km² et compte environ 9 102 habitants.

Les communes membres ont délégué plusieurs de leurs compétences afin d'agir plus efficacement pour un dynamisme de l'économie locale et l'amélioration du cadre de vie et des services aux habitants.

La Communauté de Communes exerce un certain nombre de compétences :



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

■ Les compétences obligatoires

■ Actions de développement économique

La Communauté de Communes assure l'étude, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques qui sont d'intérêt communautaire.

Elle assure plus particulièrement la gestion, l'entretien et l'aménagement de trois zones d'activités dont deux situées à Doudeville (ZA du Champ de Courses et ZI de Colmont) et une à Saint Laurent en Caux.

■ Aménagement de l'espace

Cette compétence comprend la préservation et l'aménagement concerté des espaces ruraux d'intérêt communautaire, mais aussi l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en collaboration avec d'autres Communautés de Communes

■ Les compétences optionnelles

■ Protection et mise en valeur de l'environnement

La Communauté de Communes organise la collecte, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères. Leur traitement est confié au SMITVAD du Pays de Caux, centre agréé sur le plan départemental.

Une réflexion sur l'environnement et la préservation du caractère rural des communes membres est également menée.

■ Politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes a entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat visant à préserver et rénover le patrimoine ancien, ainsi que réhabiliter des logements vacants.

Cette démarche a également pour objectif de dynamiser le secteur économique local en permettant aux entreprises locales d'intervenir sur les chantiers de rénovation.

■ Les compétences facultatives

■ Tourisme

La Communauté de Communes assure la gestion de l'office de tourisme implanté à Doudeville.

Les actions en termes de développement touristique et culturel sont multiples : Présenter les richesses du patrimoine local, relayer les animations communales, informer sur les manifestations, renseigner sur les possibilités d'accueil et d'hébergement

■ Services à la population

Une maison de services publics ayant pour objet le maintien des services nécessaires à la population y compris l'emploi et la formation. La Communauté de Communes organise des permanences en collaboration avec des partenaires, au sein de la Maison des services publics dans ses locaux



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Une Maison de la petite enfance (crèche - halte-garderie) pouvant accueillir 20 enfants dont 13 en accueil permanent (crèche) et 7 en accueil occasionnel (halte-garderie).

III.3. Le Pays du Plateau de Caux Maritime

Doudeville appartient au Pays du Plateau de Caux Maritime (PPCM) qui regroupe 109 communes représentant une population totale de 63 800 habitants au sein des cinq anciennes communautés de communes de la Côte d'Albâtre, de la Région d'Yvetot, du Plateau de Caux Fleur de Lin, de la Communauté de Communes d'Yerville et Entre Mer et Lin.



Figure 5 : Périmètre du Pays (source PPCM)

Le pays est compétent en matière :

- De tourisme (coordination, promotion du pays) ;
- D'aménagement de l'espace (Schéma de Cohérence Territoriale, autres études ou opérations d'aménagement à l'échelle du pays) ;
- De mise en œuvre des programmes de contractualisation (mise en œuvre et suivi des contrats de pays, actions d'intérêt commun s'inscrivant dans les orientations de la charte de territoire, cohérence et coordination des actions portant sur les axes stratégiques de la charte de territoire) ;
- Missions déléguées au cas par cas par les membres ;
- D'accueil et d'information touristique.



IV. Articulation avec les documents supra-communaux

En application des articles L111-1-1 et L123-1-9 du code de l'urbanisme, le PLU de Doudeville doit être **compatible** avec :

- Les dispositions du **Schéma de Cohérence Territoriale** du Plateau de Caux Maritime ;
- Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Le PLU de Doudeville doit également prendre en compte :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute-Normandie ;
- Le Plan Climat-Energie de Haute-Normandie.

IV.1. Le SDAGE 2016 – 2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands

Source SDAGE 2016 – 2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Le SDAGE 2016 – 2021 a été adopté le 5 novembre 2015. Le SDAGE est un document de planification qui fixe, pour une période de 6 ans, les objectifs environnementaux à atteindre ainsi que les orientations de travail et les dispositions à prendre pour les atteindre et assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le présent SDAGE se place dans la continuité du SDAGE 2010 – 2015, privilégiant la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Le SDAGE 2016-2021 fixe 44 orientations rassemblées en 8 défis et 2 leviers transversaux. Les orientations contiennent des dispositions permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Certaines concernent directement Doudeville et son PLU :

Numéro	Orientation
Défi 1 Orientation 1	Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux, tout en veillant à pérenniser la dépollution existante
Défi 1 Orientation 2	Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain
Défi 2 Orientation 4	Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques.
Défi 5 Orientation 16	Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses
Défi 5 Orientation 17	Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau de surface destinées à la consommation humaine contre les pollutions.
Défi 6 Orientation 19	Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Défi 6 Orientation 21	Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces
Défi 7 Orientation 28	Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future.
Défi 7 Orientation 31	Prévoir une gestion durable de la ressource en eau
Défi 8 Orientation 32	Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion de crues
Défi 8 Orientation 33	Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues
Défi 8 Orientation 32	Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées
Défi 8 Orientation 33	Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement

Figure 6 : Principales orientations intéressant le territoire de Doudeville

ENJEU Le PLU de Doudeville devra être compatible avec les **orientations fondamentales** et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

IV.2. Le SCOT du Pays du Plateau de Caux Maritime

Source PPCM

Le SCOT est une synthèse des préoccupations du développement durable, d'urbanisme et du Cadre de vie. C'est la traduction du **projet de territoire**, un document de **planification stratégique** porté par le syndicat mixte regroupant les communautés de communes pour une gestion pérenne.

Le schéma de cohérence territoriale permet de traiter globalement les enjeux du territoire couvrant à la fois un important linéaire de côte et un vaste arrière-pays, correspondant au bassin de vie, d'emploi et ayant une cohérence géographique et paysagère. Il permet d'**anticiper sur les besoins** en termes de déplacement, d'habitat et d'équipements en fonction des prévisions de développement, tout en garantissant les équilibres des ressources naturelles, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

Le SCOT a été approuvé le 24 septembre 2014.

Le projet de territoire du SCOT Pays Plateau de Caux Maritime repose sur trois invariants :

- Structurer un **territoire équilibré, attractif et solidaire** qui repose sur une **croissance interne maîtrisée**

Les élus du territoire ont choisi de travailler sur la base d'une hypothèse de croissance démographique de l'ordre de 0,40% par an (correspondant au maintien de la croissance démographique sur la période 1999-2011). Ce taux de croissance traduit la



volonté de maîtriser la croissance afin d'obtenir une armature urbaine structurée entre 71 000 et 72000 habitants en 2025. Afin d'atteindre cet objectif de territoire équilibré entre les pôles urbains et les secteurs ruraux, le SCOT du Pays Plateau de Caux Maritime a classé les communes en 5 groupes. Pour chaque groupe, des objectifs de croissance démographiques et de développement clairs et précis ont été déclinés. Les communes rurales, qui constituent la grande majorité des communes sur le territoire, sont donc sollicitées pour soutenir la croissance démographique et créer un territoire plus équilibré.

Dans un souci de protection de l'environnement et de préservation de ses terres agricoles caractéristiques de l'identité du Pays, le SCOT préconise des objectifs ambitieux en terme de réduction de la consommation d'espaces.

L'objectif affiché du SCOT est aussi de pouvoir s'inscrire dans une démarche d'organisation durable de la mobilité. Ceci passe notamment par la valorisation des transports en commun, par la promotion de modes alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.

■ **Protéger et valoriser les espaces et sites du PPCM pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie**

Les élus, conscients des fortes qualités paysagères et naturelles présentent sur leur territoire, ont souhaité un SCOT avec une stratégie forte et ambitieuse de protection de l'environnement. Il s'agit avant tout de conforter l'identité du Pays et la qualité de vie en protégeant et valorisant les espaces et paysages naturels, en contrôlant l'urbanisation, en protégeant les sols et la ressource en eau. Le SCOT propose aussi de se donner les moyens de réduire les gaz à effet de serre, de réduire les émissions ainsi que les rejets polluants. Cette préservation de la qualité de vie passe aussi par une prise en compte totale des différents risques naturels et technologiques présents sur le territoire.

■ **Promouvoir une stratégie partagée du développement des activités économiques sur le territoire**

Le territoire possédant une économie diversifiée, les élus ont donc souhaité préserver et renforcer cette diversité dans les activités économiques motrices de l'économie locale.

Le SCOT a donc pour objectif de développer une offre en zones d'activités diversifiée et hiérarchisée en créant des ZA mixtes, artisanales mais aussi spécialisées.

L'objectif est aussi de développer et d'organiser l'offre touristique et de loisirs sur le territoire du Pays en améliorant les capacités d'hébergement, en traitant les problématiques de stationnement dans les villes littorales ... Ce développement passe aussi la préservation et la valorisation des pratiques agricoles durables.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

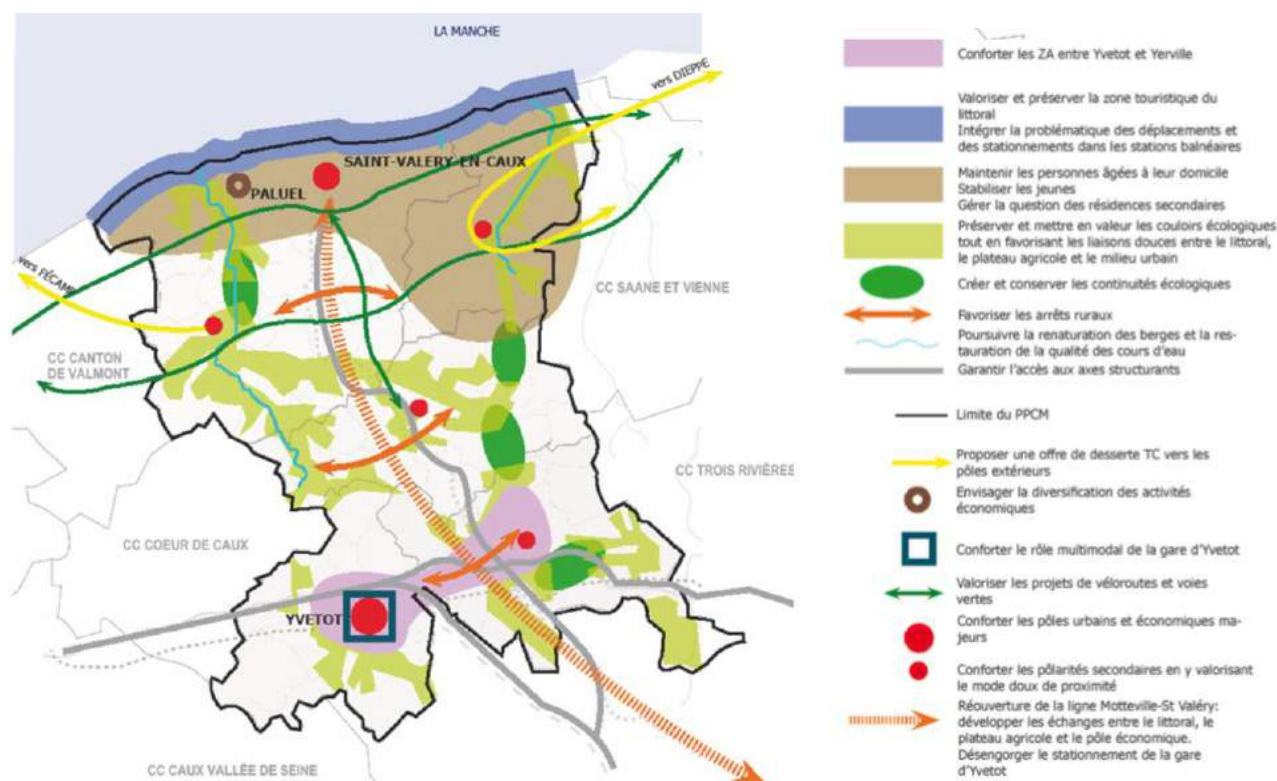


Figure 7 : Carte de synthèse du SCOT

IV.2.1. Les objectifs relatifs à un développement équilibré du territoire entre les pôles urbains et secteurs ruraux

Les objectifs du SCOT sont multiples :

- Permettre de revitaliser la démographie des villes moyennes et d'encadrer le phénomène de périurbanisation qui affecte une grande partie du territoire ;
- Favoriser une plus grande concentration de la croissance démographique du territoire au plus près des pôles d'emplois et de services ;
- Permettre aux communes les plus rurales de garder un niveau de population garantissant la pérennité de leurs équipements publics et commerces et services locaux, c'est-à-dire leur permettre à minima la stabilité de la population ;
- Développer des équipements touristiques, de loisirs, culturels, d'enseignements et de formations ;
- Développer les pôles de santé.

La traduction de ces objectifs est modulée selon l'armature urbaine du Pays. Selon le niveau de services et d'équipements offerts, on distingue 5 grands groupes, à savoir :

- Groupe 1 : Les pôles urbains majeurs : Yvetot (y compris Sainte-Marie-des-Champs et Valliquerville) et Saint-Valéry-en-Caux

Les communes du Groupe 1 ont vocation à concentrer environ 42 % de la croissance démographique prévue à l'horizon 2025.

Le groupe 1 permettra le développement d'une offre en équipements complète : pôle santé, enseignement : écoles maternelles, primaire, collèges et lycées et formation



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

professionnelle, tourisme (notamment Saint-Valery-en-Caux), culture, sports et loisirs...

- **Groupe 2** : Les pôles structurants du territoire c'est-à-dire Cany-Barville, **Doudeville**, Fontaine-le-Dun, Ourville-en-Caux et Yerville

Les communes du groupe 2 ont vocation à accueillir également une part notable de la croissance démographique, environ 21 %, prévue à l'horizon 2025.

Le groupe 2 permettra le développement de l'offre en équipements suivante : Maisons pluridisciplinaires de santé, enseignement : écoles maternelles primaires, collèges, tourisme, culture, sports et loisirs...

Doudeville appartient au groupe 2.

- Groupe 3 : Les pôles secondaires : Allouville-Bellefosse, Grainville-la-Teinturière, Héricourt-en-Caux, Saint-Laurent-en-Caux et Veules-les-Roses

Les communes du groupe 3 ont vocation à accueillir environ 8 % de la croissance démographique prévue à l'horizon 2025.

Le groupe 3 permettra le développement l'offre en équipements suivante : enseignement (maternelles et primaires), tourisme, culture, sports et loisirs...

- Groupe 4 : Les communes rurales en développement : Auzebosc, Autretot, le Bourg-Dun, Criquetot-sur-Ouville, Etoutteville, La Gaillarde, Harcanville, Motteville, Névile, Ouainville, Ouvilliel'Abbaye, Saint-Clair-sur-les-Monts, Saint-Pierre-le-Viger, Saint-Riquier-ès-Plains, Sasseville, Touffreville-la-Corbeline, Veauville-Les-Baons, Vittefleur, Yvecrique

Les communes rurales en développement ont vocation à accueillir environ 16% de la croissance démographique prévue à l'horizon 2025.

- Groupe 5 : Les communes rurales

Les communes du groupe 5 ont vocation à accueillir environ 13% de la croissance démographique prévue à l'horizon 2025.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Localisation des communes suivant le classement par groupe

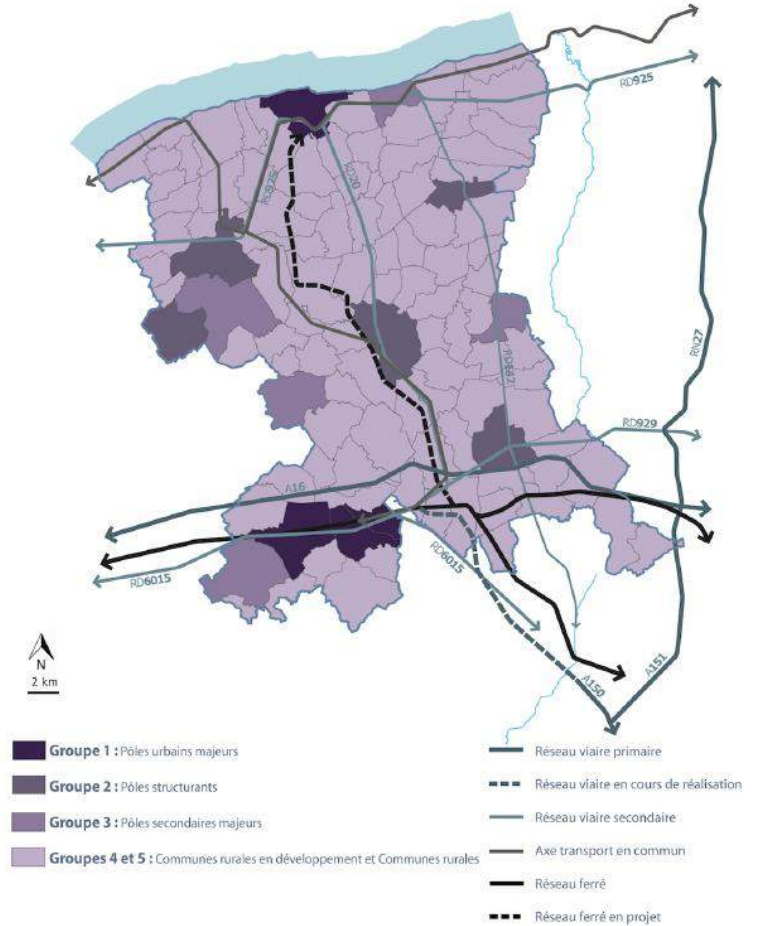


Figure 8 : Les communes du SCOT et leur groupe

Le SCOT définit des objectifs territorialisés de production de logements :



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5	
	POLES URBAINS MAJEURS	POLES STRUCTURANTS	POLES SECONDAIRES	COMMUNES RURALES EN DEVELOPPEMENT	COMMUNES RURALES	TOTAL SCOT
population municipale 2011	18859 28%	9904 15%	4524 7%	12181 18%	22031 33%	67499 100%
taux de construction d'objectif: nombre logts / an / 1000 hab.	7,7	7,2	6,5	5,9	4,2	6,1
nombre de logements à construire par an	145	71	29	72	93	410

Figure 9 : objectifs territorialisés de production de logements du SCOT (Doudeville appartient au groupe 2)

IV.2.2. Les objectifs relatifs aux consommations foncières en faveur de l'habitat

Au cours de la période 1999-2008, les consommations foncières en faveur de l'habitat ont été relativement importantes à cause de faibles densités de construction et d'une très forte dominante d'habitat individuel dans la construction neuve.

L'objectif est de réduire de moitié l'emprise foncière nette par logement à partir de 2012 (700 m² par logement) par rapport à la période précédente (1766 m²). La densité nette moyenne augmente ainsi de 6 à 16 logements/ha et la consommation foncière nette annuelle pour l'habitat baisse de 50 ha à 25,7 ha alors que la construction neuve augmente sensiblement.

Ces 25,7 ha de foncier consommables pour l'habitat représentent 0,036 % de la surface du pays.

Cet objectif sera atteint par :

- Une augmentation relative de la part des typologies d'habitat favorisant la densité (collectifs et individuels groupés et lotissements) au détriment de l'individuel pur (logement construit sur une parcelle hors lotissement) ;
- Une augmentation des densités moyennes par typologie de logements.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

SCOT PPCM - OBJECTIFS DE CONSOMMATIONS FONCIERES NETTES							
	Nombre habitants en 2011	Taux de construction (nombre logements / an / 1 000 habitants)		Nombre de logements à construire / an	en %	Densité nette moyenne en logements / Ha	Consommations foncières nettes / an en Ha
Total Pays	67 509	6,1	Individuels purs libres	108	26%	10,5	10,3
			Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	212	52%	16,0	13,3
			Collectifs	90	22%	42,6	2,1
			Total	410	100%	16,0	25,7
Groupe 1	18 859	7,7	Individuels purs libres	13	9%	15,0	0,9
			Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	52	36%	25,0	2,1
			Collectifs	80	55%	45,0	1,8
			Total	145	100%	30,7	4,7
Groupe 2	9 904	7,2	Individuels purs libres	15	21%	13,0	1,2
			Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	46	65%	20,0	2,3
			Collectifs	10	14%	30,0	0,3
			Total	71	100%	18,8	3,8
Groupe 3	4 524	6,5	Individuels purs libres	11	38%	12,0	0,9
			Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	18	62%	20,0	0,9
			Total	29	100%	16,0	1,8
Groupe 4	12 181	5,9	Individuels purs libres	30	42%	10,0	3,0
			Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	42	58%	12,0	3,5
			Total	72	100%	11,1	6,5
Groupe 5	22 041	4,2	Individuels purs libres	39	42%	9,0	4,3
			Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	54	58%	12,0	4,5
			Total	93	100%	10,5	8,8

Figure 10 : objectifs territorialisés de maîtrise des consommations foncières du SCOT (Doudeville appartient au groupe 2)

IV.2.3. Le développement d'une offre en zones d'activités diversifiée et hiérarchisée

L'objectif est double :

- Répondre à une demande endogène du territoire pour des extensions et développements d'entreprises existantes (industrie, artisanat,..) ;
- Répondre à une demande éventuelle de grandes entreprises de l'industrie ou de la logistique actuellement extérieures au territoire.



Développement des ZA à l'horizon 2035

CC Côte d'Albâtre			
Création Zone Développement Eco	Ocqueville / Saint Riquier-es-Plains	13,5 Ha	Tertiaire / Mixte artisanale
Extension ZA Plateau Ouest	Saint-Valery-en-Caux	6,5 Ha	Mixte artisanale
Extension ZA Clermont	Saint-Valery-en-Caux	9,1 Ha	Industrielle
Extension ZA District	Cany-Barville	6,1 Ha	Mixte artisanale
Extension ZA District	Cany-Barville	5,0 Ha	Industrielle
Création ZA	Ourville-en-Caux	3,0 Ha	Mixte artisanale
CC Entre Mer et Lin			
Extension ZA de la Vallée	Autigny	6,5 Ha	Mixte artisanale
CC Plateau de Caux – Fleur de Lin			
Extension ZA du Champ de course	Doudeville	8,0 Ha	Mixte artisanale
Extension ZA	Saint-Laurent-en-Caux	2,0 Ha	Mixte artisanale
CC Région d'Yvetot			
Création ZA	Ecretteville-les Baons	8,0 Ha	Mixte artisanale
Extension ZA Caux Multipôle	Valliquerville	17,0 Ha	Mixte artisanale
Création ZA	Auzebosc	2,0 Ha	Mixte artisanale
CC Yerville – Plateau de Caux			
ZA DTA	Grémonville / Flamanville	29,5 Ha	Logistique / Industrielle
ZA Bois de l'Arc	Yerville	Stock = 20,0 Ha	
TOTAL SCOT		116,2 Ha	

Figure 11 : objectifs de développement des ZA du SCOT

IV.3. Le schéma régional de cohérence écologique de Haute-Normandie

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) expose la stratégie haut-normande pour la biodiversité, en définissant notamment les **trames vertes et bleues** dans le but de préserver les continuités écologiques et stopper ainsi l'érosion de la biodiversité.

Le SRCE a été approuvé par l'assemblée plénière du conseil régional le 13 octobre 2014 et adopté par arrêté du 18 novembre 2014. Il est composé :

- D'un diagnostic du territoire régional et d'une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale, avec le plan d'action stratégique et les mesures de suivi ;
- D'un atlas cartographique (notice d'interprétation des atlas cartographiques, éléments de la trame verte et bleue au 1/100 000^{ème}, objectifs assignés aux éléments de la TVB au 1/100 000^{ème}, carte des enjeux régionaux, carte des actions prioritaire) ;
- D'un résumé non technique.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

ENJEU

Sur Doudeville, le SRCE identifie des **réservoirs boisés de biodiversité**, en vert foncé : bois du Fourneau, bois de Fresnay, Futaie de Fultot, bois des terres de Doudeville et bois de la plaine de Seltot.

Le SRCE identifie de nombreux corridors :

- **Corridors boisés** mettant en relation les réservoirs boisés situés en périphérie du territoire communal (au nord du bourg) ;
- La majeure partie du territoire communal est concerné par de vastes **corridors « fort déplacement »**.

La RD20 et le bourg sont repérés comme **obstacles** aux continuités écologiques.

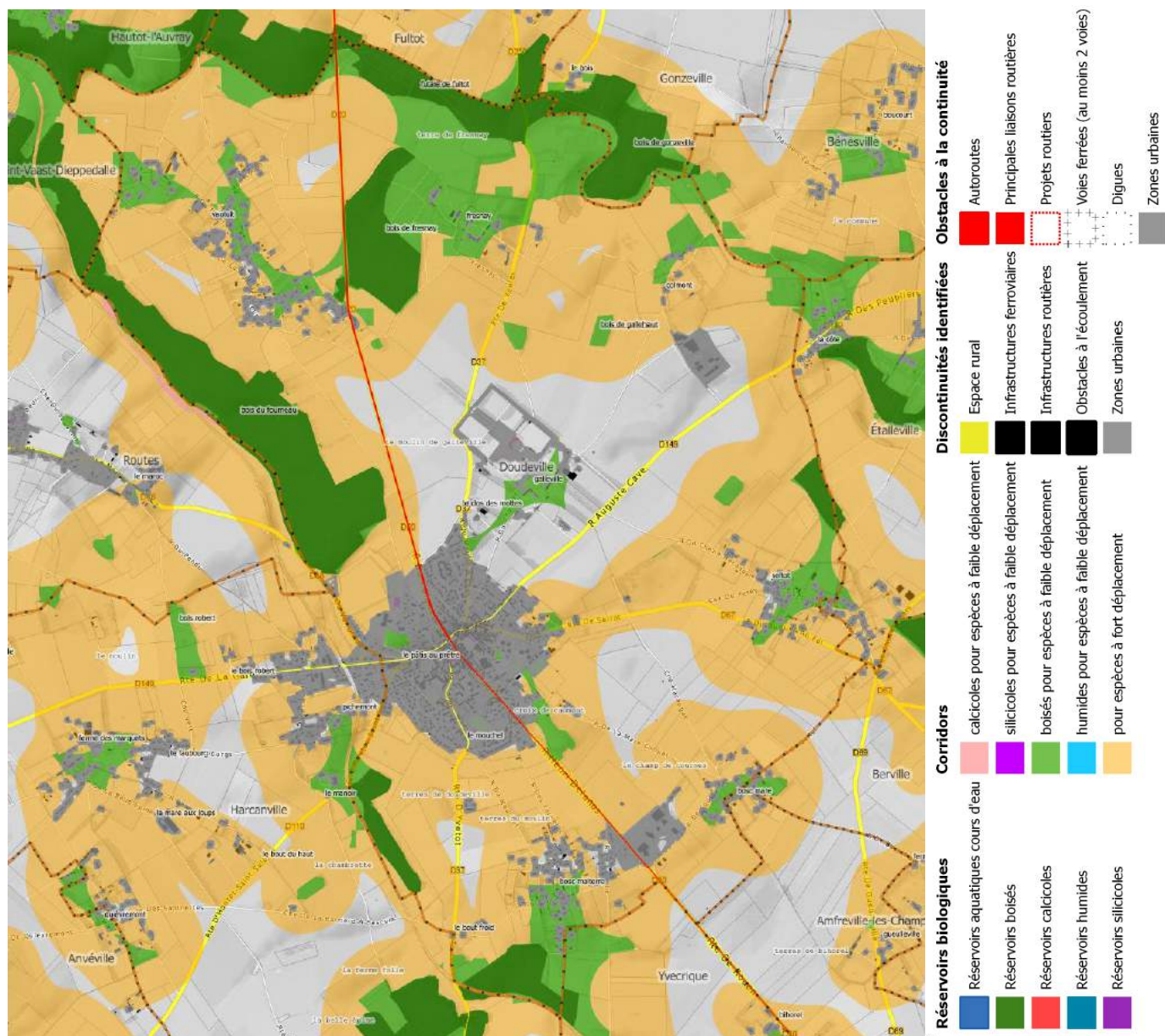


Figure 12 : Extrait de la carte des éléments de la trame verte et bleue



IV.4. Le plan climat-énergie de Haute-Normandie

L'objectif principal du Plan Climat-Energie de Haute-Normandie est de **limiter les émissions de gaz à effet de serre** tout en améliorant la qualité de vie des habitants, notamment en réduisant le niveau de pollution de l'air mais aussi en diminuant les factures énergétiques des hauts-normands.

La mise en œuvre du plan adopté le 25 juin 2007, s'organise autour de cinq axes :

- Axe 1 : Le développement d'un partenariat clé entre les acteurs énergétiques régionaux ;
- Axe 2 : La structuration et le renforcement de la recherche régionale sur les énergies ;
- Axe 3 : L'intégration de la problématique de l'énergie dans l'offre de formation ;
- Axe 4 : La valorisation du pôle énergétique haut-normand et la prospection vis-à-vis des énergies renouvelables ;
- Axe 5 : La coopération interrégionale, en particulier au sein de l'Arc Manche.

V. Les servitudes d'utilité publique

Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) constituent des **limitations administratives au droit de propriété**, instituées dans un but d'utilité publique au bénéfice de personnes publiques (Etat, collectivités locales ...), de concessionnaires de services publics (EDF, GDF ...) et de personnes privées exerçant une **activité d'intérêt général** (concessionnaires de canalisations ...).

Leur liste, dressée par décret en conseil d'Etat et annexée au code de l'urbanisme, les classe en quatre catégories:

- Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine ;
- Les servitudes relatives à la conservation de certaines ressources et équipements ;
- Les servitudes relatives à la défense nationale ;
- Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

Les SUP recensées intéressant le territoire communal sont répertoriées dans le tableau suivant :

Type	Intitulé	Servitude	Institution
AC1	protection des monuments historiques	Château de Galleville	classé par AP du 04.05.1984
AC2	protection des monuments naturels et sites protégés	Château et son parc de Galleville (site inscrit)	inscrit par arrêté ministériel du 7.02.1944
AC2	protection des monuments naturels et sites protégés	Avenues du Fresnay (site classé)	classé par arrêté ministériel du 14.01.1944
I1	pipe-lines d'hydrocarbure	Oléoduc de défense LE HAVRE - CAMBRAI pipeline d'hydrocarbures liquides	Décret du 14.05.1956.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

I3	canalisations de gaz	Canalisation de transport de gaz.	lois des 15.06.1906 - 13.07.1925 - 08.04.1946
I3	canalisations de gaz	Canalisations de distribution de gaz.	lois des 15.06.1906 - 13.07.1925 - 08.04.1946
INT1	cimetières	Cimetière.	code des collectivités territoriales
T1	voies ferrées.	Ligne de chemin de fer MOTTEVILLE - ST VALERY-EN-CAUX	Loi du 15.07.1845

Figure 13 : Liste des SUP

Le plan des servitudes en annexe du PLU donne la localisation des servitudes.

Les servitudes « A1 » (servitude de protection soumise au régime forestier et instituée en application des articles L.151-1 à L.151-6 du code forestier) ont été supprimées. L'article R123-14 du code de l'urbanisme demande néanmoins que les bois ou forêts soumis au régime forestier soient reportés en tant qu'annexe dans le PLU (service ressource : DDTM/SRMT/BNFDR).

Les servitudes « A5 » attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement ne figurent ni dans le tableau ci-dessus, ni dans le plan des SUP annexé au PLU en vigueur. Elles sont matérialisées dans une carte annexe du PLU : les annexes sanitaires (service gestionnaire de la servitude A5 : DDASS).

Les servitudes « PT1 » et « PT2 » gérées par Orange n'ont plus de valeur juridique et ne sont donc plus opposables. Orange ne fournit plus de réponse aux consultations pour demande d'avis ou d'accord sur SUP PT1 et PT2, en conformité avec l'article R423-59 du code de l'Urbanisme.

Une servitude relative aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques, dite « SUP1 », « SUP2 » et « SUP3 » devrait être instituée d'ici 2018. Les contraintes induites seront les mêmes que celles préconisées au chapitre « Les risques technologiques / Transport de matières dangereuses ».

VI. Population et habitat

VI.1. Caractéristiques démographiques et dynamiques en œuvre

VI.1.1. Evolution historique de la population

Le graphique suivant présente l'évolution de la population de Doudeville depuis le premier recensement, effectué en 1793, jusqu'à aujourd'hui (population légale en 2011).

A la fin du 18^{ème} siècle, Doudeville était déjà une commune importante, regroupant une population 3000 habitants. Elle a connu de profondes mutations au cours du 19^{ème} siècle :

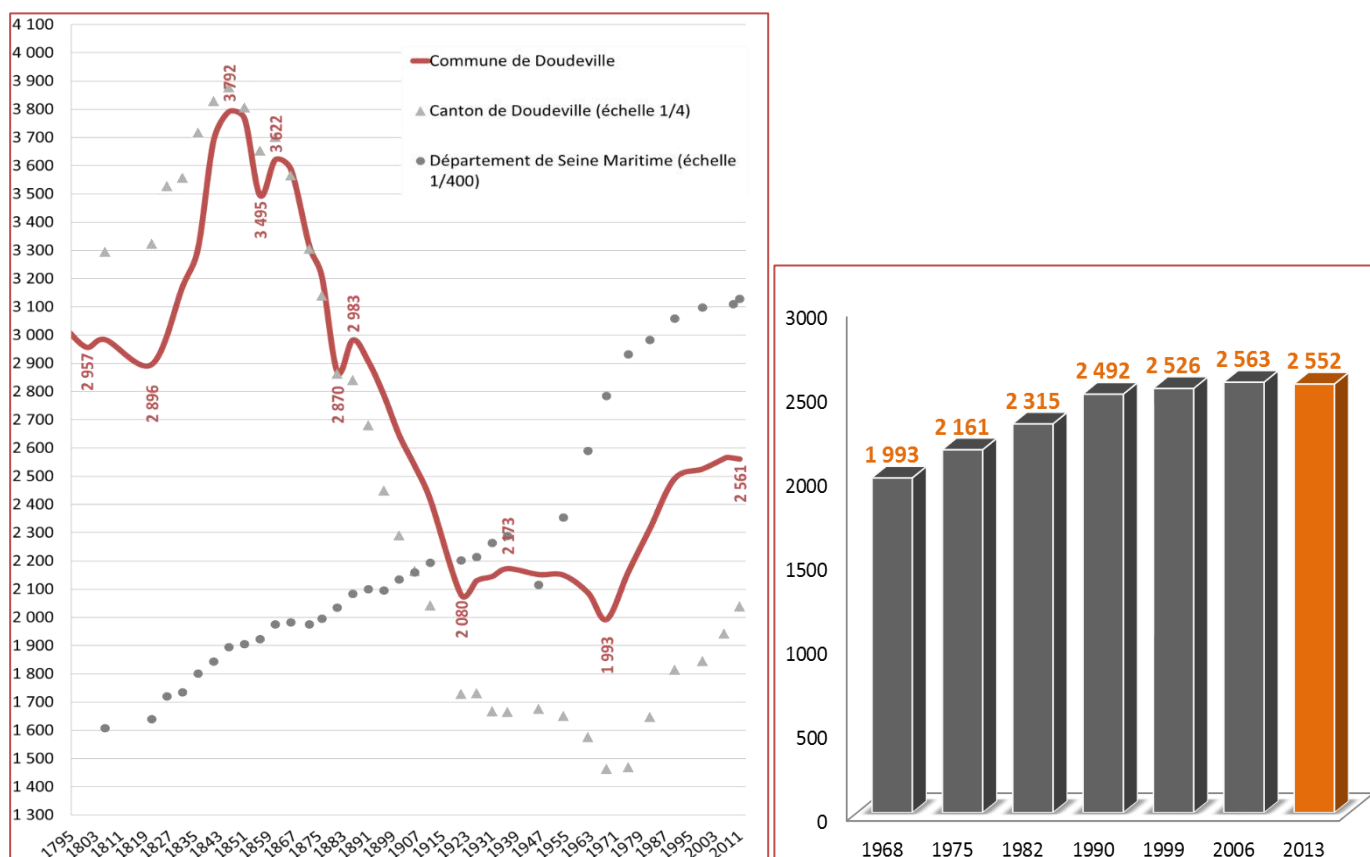
- Phase d'expansion importante jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, grâce aux progrès sanitaires (baisse de la mortalité infantile et allongement de la durée de la vie), jusqu'à atteindre près de 3800 habitants ;



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Phase d'exode rural après 1850.

Le déclin démographique s'est prolongé très tard à Doudeville, jusqu'à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale (2080 habitants en 1921). La population croît dans l'entre-deux-guerres, puis chute à nouveau jusqu'en 1968, où elle passe sous la barre des 2000 habitants.



Figures 14 et 15 : Evolution démographique depuis 1795 / zoom sur l'évolution récente (source INSEE)

VI.1.2. Démographie récente

Dans les **années 1970 à 1990**, la commune connaît un **important renouveau démographique**. La population atteint 2492 habitants en 1990. Depuis une vingtaine d'années, la **population se stabilise entre 2500 et 2600 habitants**.

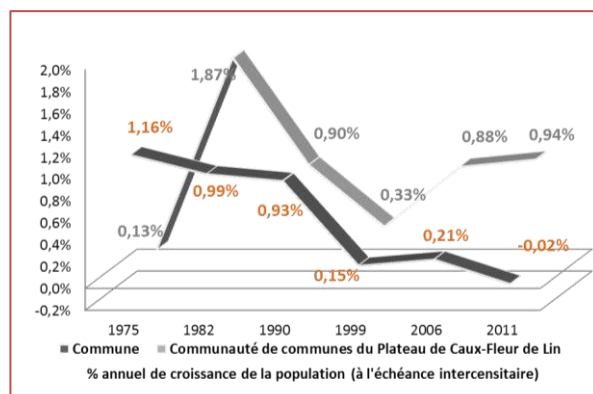
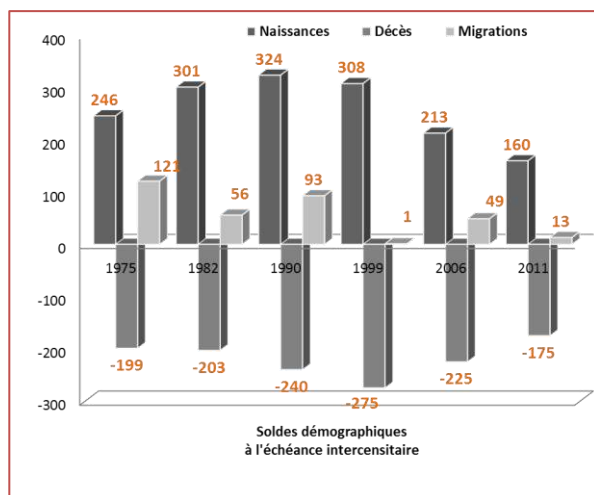
Le solde naturel ($= \sum \text{naissances} - \sum \text{décès}$) est soutenu entre 1970 et 1999, avec +229 habitants (+7,4 par an), puis équilibré entre 1999 et 2011, avec +6 habitants. Dans le même temps, le solde migratoire ($= \sum \text{arrivées} - \sum \text{départs}$) est élevé entre 1970 et 1999, avec +270 habitants (+8,7 par an), puis équilibré entre 1999 et 2011, avec +6 habitants.

Cette phase de croissance dynamique est aujourd'hui terminée. Entre 1999 et 2011, la commune s'est développée à un rythme très lent, avec 69 habitants supplémentaires en 12 ans. Sur la période la plus récente, de 2006 à 2013, la commune subit un **léger déclin**, avec la perte de 11 habitants : **2 552 habitants en 2013** (population légale INSEE).

ENJEU



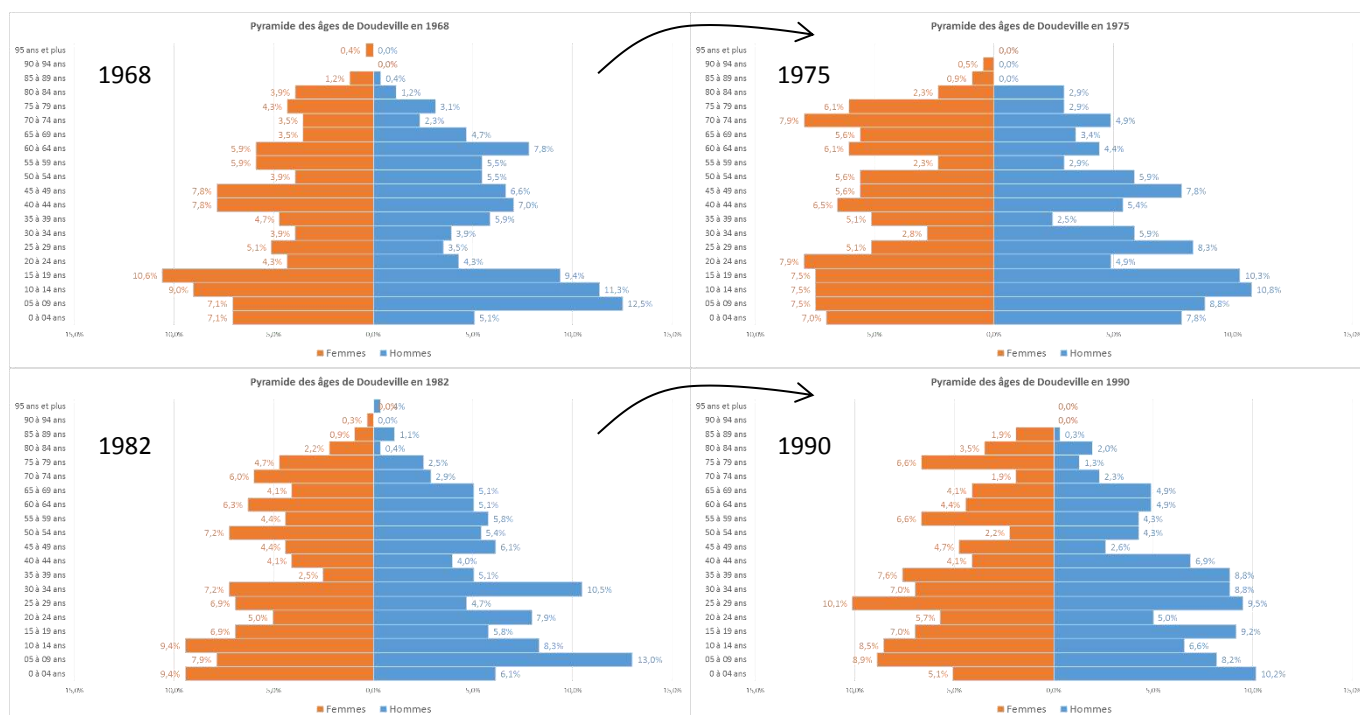
PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX



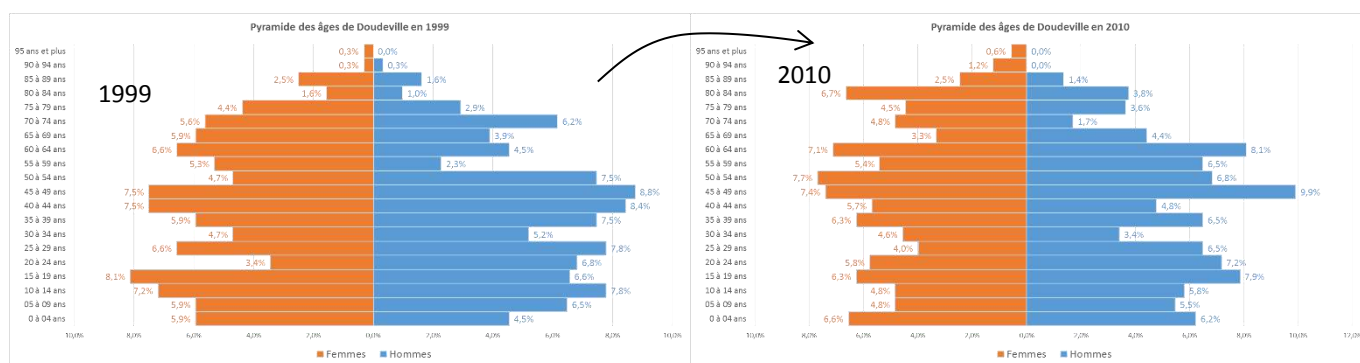
Figures 16 et 17 : Rythme et forme de l'évolution de la population au cours des 40 dernières années (source INSEE)

ENJEU

La répartition des âges de la population doudevillaise a beaucoup changé au fil des ans. Jusqu'à dans les années 1990, le profil de la population est pyramidal, avec une forte proportion de jeunes. Puis, à partir des années 2000, ce profil devient « ventru », moins de jeunes, plus de quadras et de séniors ; la **population vieillit**.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX



Figures 18, 19 et 20 : Pyramides des âges en 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et 2010 (source INSEE)

VI.1.3. Le profil de la population doudevillaise

La comparaison du peuplement de la commune avec la moyenne nationale met en évidence les éléments suivants :

- Les jeunes de moins 15 ans sont peu nombreux à Doudeville ;
- Il y a également moins de jeunes adultes ;
- Les séniors sont plus nombreux.

ENJEU

Ce constat illustre le **vieillissement marqué de la population doudevillaise**, plus avancé qu'ailleurs en France. Par ailleurs, Doudeville est menacé par une probable **chute de la natalité**, en raison de la faible proportion de jeunes femmes dans les tranches d'âges de fécondité maximale (25 à 34 ans).

Ce constat est corroboré par la **faiblesse de l'indice de jeunesse**¹, est bien plus bas que la moyenne des communes du secteur (0,92 contre 1,20 en moyenne dans la communauté de communes et 1,09 dans l'ensemble de la Seine-Maritime). Aujourd'hui à Doudeville, les séniors de plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans.

¹ L'indice jeunesse est le rapport entre les effectifs des moins de 20 ans et les effectifs des plus de 60 ans. Ainsi, un résultat supérieur à 1 signifiera que les moins de 20 ans sont plus nombreux que les plus de 60 ans. Un résultat inférieur à 1 signifiera que les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

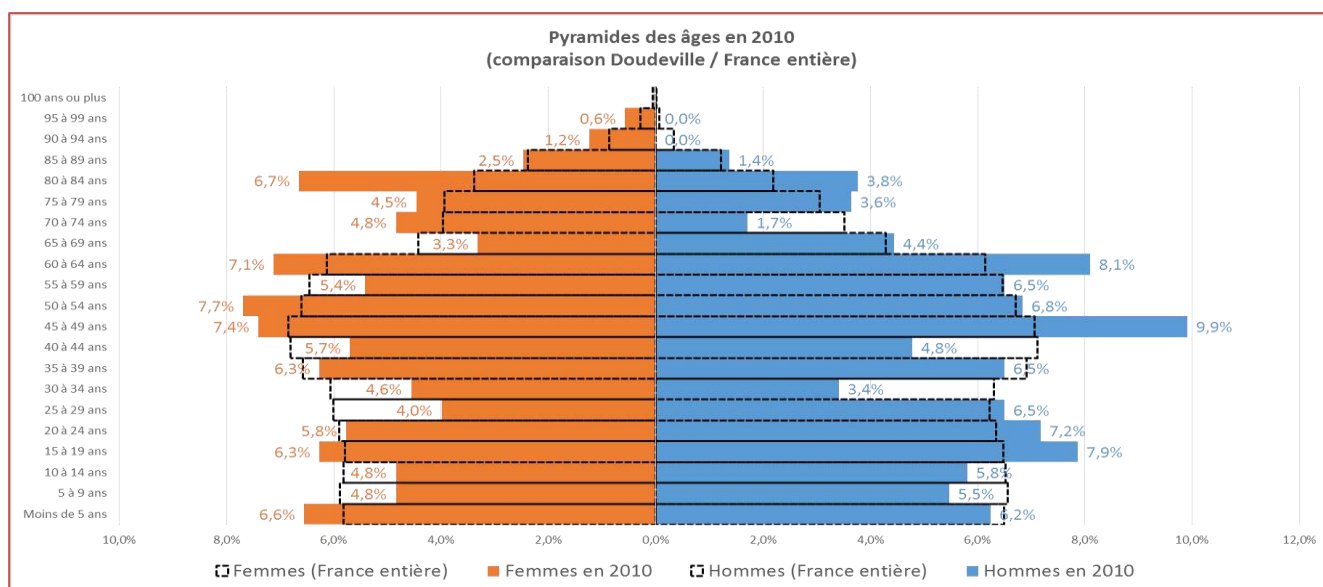


Figure 21 : Pyramide des âges en 2010 comparée à la moyenne nationale (source INSEE)

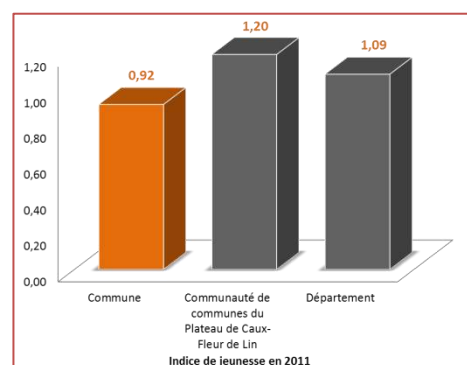


Figure 22 : Indice de jeunesse (source INSEE)

ENJEU Ce vieillissement pourrait s'intensifier dans les années à venir, sous les effets conjugués de l'allongement de la durée de la vie, du vieillissement massif de la génération de primo-accédants des années 1970 à 1990, qui auront plus de 60 ans en 2026.

VI.1.4. Comparaison avec les communes voisines

Entre 2007 et 2012, les communes voisines ont globalement connu une **croissance démographique**, à l'opposé de Doudeville. Le classement de Doudeville et les communes limitrophes selon leur **rythme de croissance démographique** est le suivant :



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

- Amfreville-les-Champs +5,6%/an
- Bénésville +4,1%/an
- Harcanville +2,3%/an
- Routes +1,5%/an
- Etalleville +1,3%/an
- Hautot-l'Auvray +1,3%/an
- Saint-Vaast-Dieppedalle +1,2%/an
- Berville +1,1%/an
- Yvecrique +0,6%/an
- Fultot 0%/an
- Doudeville -0,1%/an
- Gonzeville -1,1%/an

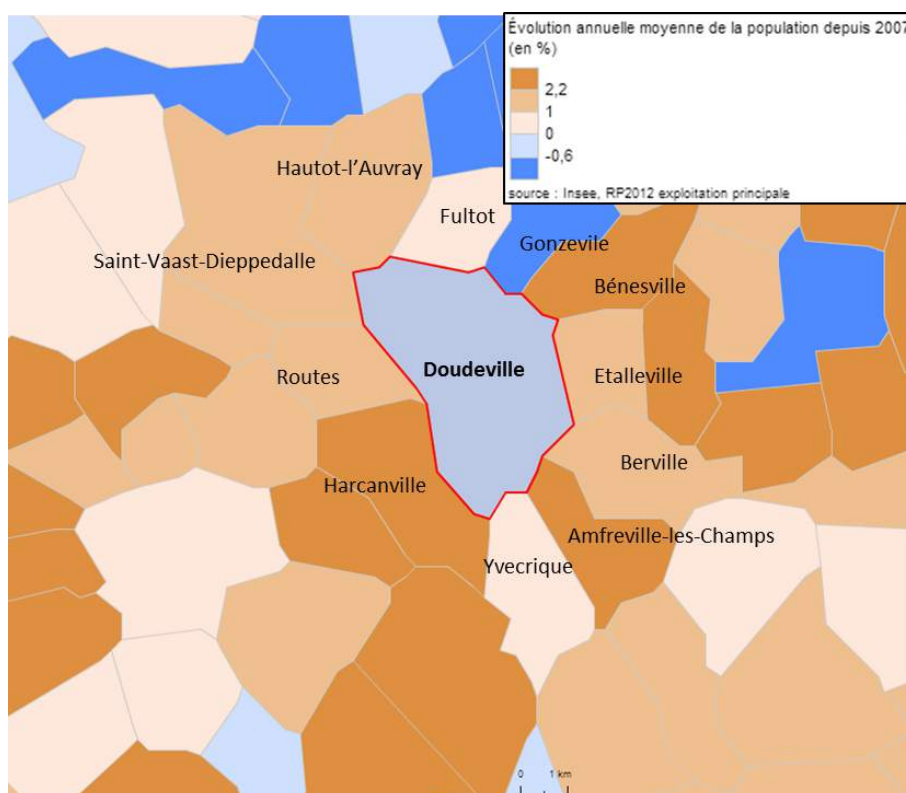
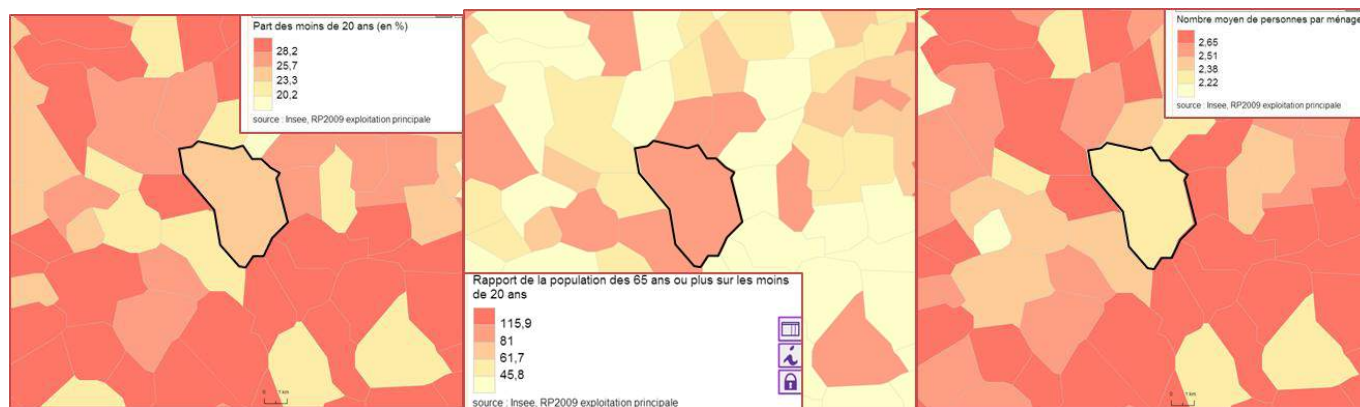


Figure 23 : Evolution de la population entre 1999 et 2009 (source INSEE)

Doudeville présente un **profil de population plus âgé** que les communes voisines : il y a moins de jeunes, plus de seniors et les ménages sont plus petits.



Figures 24, 25 et 26 : Part des moins de 20 ans / Rapport de la population de plus de 65 ans sur les moins de 20 ans / Nombre de personnes par ménage en 2009 (source INSEE)

Pourtant l'**attractivité de Doudeville** sur ces petites communes est manifeste :

- En raison du poids démographique de Doudeville (entre 100 à 700 habitants pour les petites communes voisines, contre 2552 pour Doudeville) ;
- Grâce à la diversification de son offre en services, équipements publics et commerces de proximité ;
- Par les emplois offerts sur le territoire de Doudeville.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

- La ville de Doudeville se situe à un nœud de circulation, au croisement de plusieurs routes départementales (D20, D149, D67 et D37).

Cette polarisation de la croissance sur les petites communes, **au détriment de leur pôle de proximité**, pose de nombreux problèmes :

- Sauf exceptions, les petites communes voisines de Doudeville ne disposaient pas de document d'urbanisme moderne (PLU ou carte communale) permettant de maîtriser les développements de l'urbanisation, tant en matière de quantité que de localisation des constructions.

Sont associés à ce type de croissance : étalement et mitage de l'urbanisation, importante consommation foncière, forte pression sur les activités agricoles, simplification des paysages, standardisation de l'architecture et impacts aux milieux naturels.

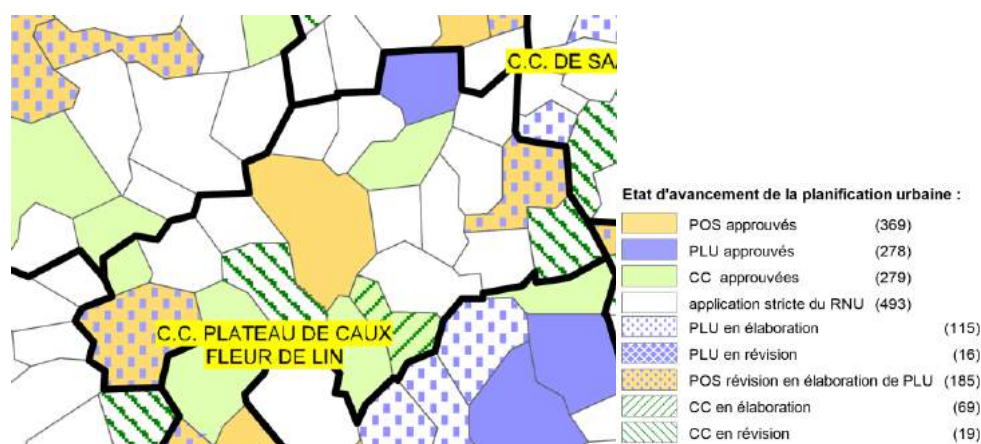


Figure 27 : Etat d'avancement de la planification urbaine dans les communes voisines en 2013

- Les habitants de ces communes rurales doivent, en l'absence de commodités dans leur commune, utiliser leur voiture au quotidien : aller travailler, faire des achats, se rendre chez le médecin, le coiffeur, pratiquer une activité associative ou sportive, etc. ...

Ce type de croissance est **fortement générateur de nouveaux déplacements**.

- Le centre-ville de Doudeville représente une destination privilégiée pour les déplacements de proximité de nouveaux habitants.

La croissance des communes voisines a deux conséquences préjudiciables au fonctionnement urbain de Doudeville : **l'augmentation du trafic routier** et la **saturation des parkings** en centre-ville.

- Enfin, il est nécessaire de rappeler que les équipements doudevillais (équipements scolaires, espaces associatifs, équipements sportifs, voiries, réseaux) sont financés par les impôts des doudevillais, bien qu'indifféremment utilisés par les habitants de Doudeville et des petites communes voisines. La dispersion des utilisateurs dans les communes voisines est nécessairement synonyme d'**iniquité fiscale**.

L'enjeu pour le territoire et ses habitants est de **rapprocher les nouveaux logements des bassins de vie**, de **réduire les distances** à parcourir au quotidien et de **limiter la dépendance à la voiture** pour les déplacements. Concrètement, il est nécessaire, pour assurer un développement local durable, de prioriser l'accueil de population sur le

ENJEU



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

pôle de Doudeville et de modérer la croissance des petites communes.

Il s'agit d'un enjeu majeur du territoire, impactant profondément les trois composantes du développement durable (social, économique et environnemental). Ce re-équilibrage du développement local est prévu par le SCOT du Pays du Plateau de Caux Maritime.

VI.2. Le parc de logements

VI.2.1. Evolution du parc de logements

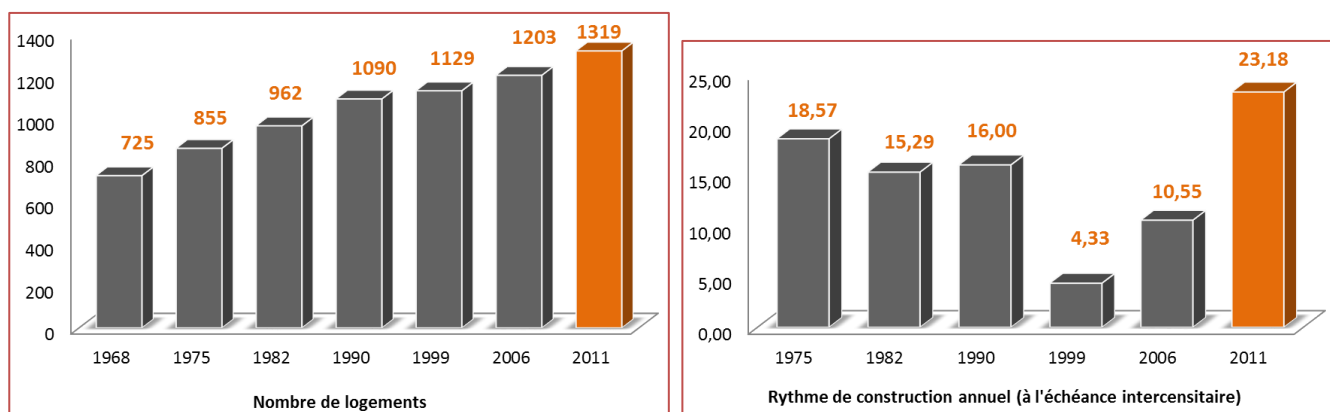
Depuis 50 ans, le parc de logements connaît une progression continue. La commune compte **1319 logements en 2011**, soit 1,8 fois plus qu'en 1968.

L'essor démographique des années 1970 à 1990 est lié à une **forte croissance du parc de logements**, passant de 725 unités en 1968 à 1090 en 1990. Les rythmes de construction s'échelonnent entre 15 et 19 logements par an.

Depuis les années 2000, les **évolutions démographiques et du parc de logement sont décorréliées**. Entre 1999 et 2011, il y a eu :

- 190 logements construits, soit une croissance du parc de logement de +1,30%/an ;
- Seulement 35 habitants de plus, soit une croissance démographique atone de +0,11%/an ;
- Le constat est encore plus flagrant depuis 2006, où la commune a perdu 11 habitants malgré les nouvelles constructions.

ENJEU Le **rythme actuel de construction**, pourtant relativement **soutenu avec +23 logements par an** entre 2006 et 2011, n'a suffi qu'à compenser les décohabitations² (on parle de point mort³), sans permettre d'amorcer une croissance démographique.



Figures 28 et 29 : Evolution du nombre de logements et rythmes annuels de constructions (source INSEE)

VI.2.2. Caractéristiques et évolution de la forme des ménages

La décorrélation entre les courbes du logement et de population s'explique par la **baisse de la taille moyenne des ménages doudevillais** au fil des recensements de la population. En 1968, ils étaient formés de 3,06 personnes en moyenne, contre 2,20 en 2011.

² La décohabitation est le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit, par exemple suite à une rupture conjugale ou à une mutation professionnelle.

³ Le point mort est le seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir la population constante.

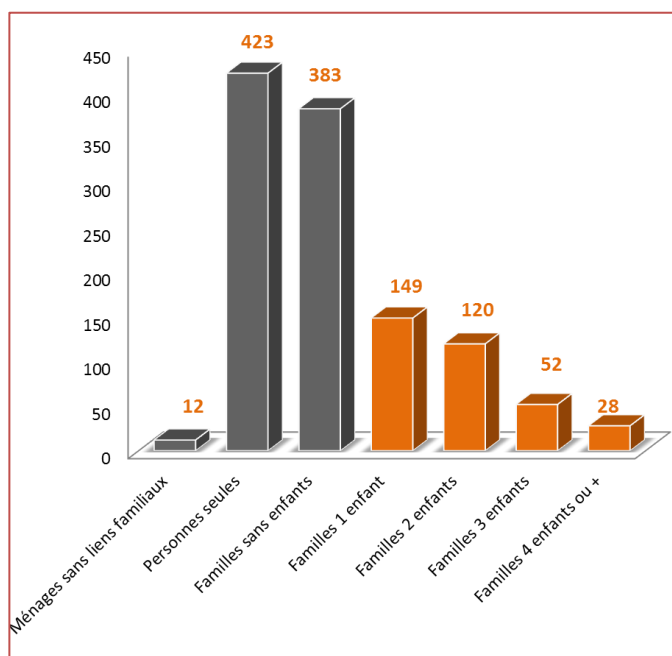


PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Ce phénomène, nommé **desserrement**, est subi sur l'ensemble du territoire français ; en France, le nombre de personnes par ménage est passé de 2,88 en 1975 à 2,34 en 2008. C'est la diminution du nombre de personnes par ménage sous l'effet :

- du vieillissement de la population ;
- de l'évolution des comportements ;
- de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme ;
- de la multiplication de familles monoparentales ;
- de la décohabitation plus précoce des jeunes adultes.

À Doudeville, le **desserrement est particulièrement marqué** et la taille des ménages est nettement inférieure que dans les autres communes de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin (2,5 personnes par ménages) ou que la moyenne française (2,25 personnes par ménages). Les **personnes vivant seules et les couples sans enfant sont largement majoritaires** (70%).



Figures 30 : Taille des ménages (source INSEE)

L'INSEE prévoit que le phénomène du desserrement va se **poursuivre** en France dans les années à venir (au moins jusque 2030), avec un rythme moyen de -0,6%/an. Plus localement, le Pays du Plateau de Caux Maritime a estimé ce desserrement à environ -0,57%/an.

ENJEU

Si cette tendance nationale était suivie à Doudeville, les ménages pourraient être composés de **2,01 personnes en 2027**. La taille des ménages diminuant, il faudrait alors de plus en plus de résidences principales pour loger la même population. Le besoin induit en constructions (pour conserver le même nombre d'habitants) serait d'environ **6 logements par an** (c'est le point mort démographique).



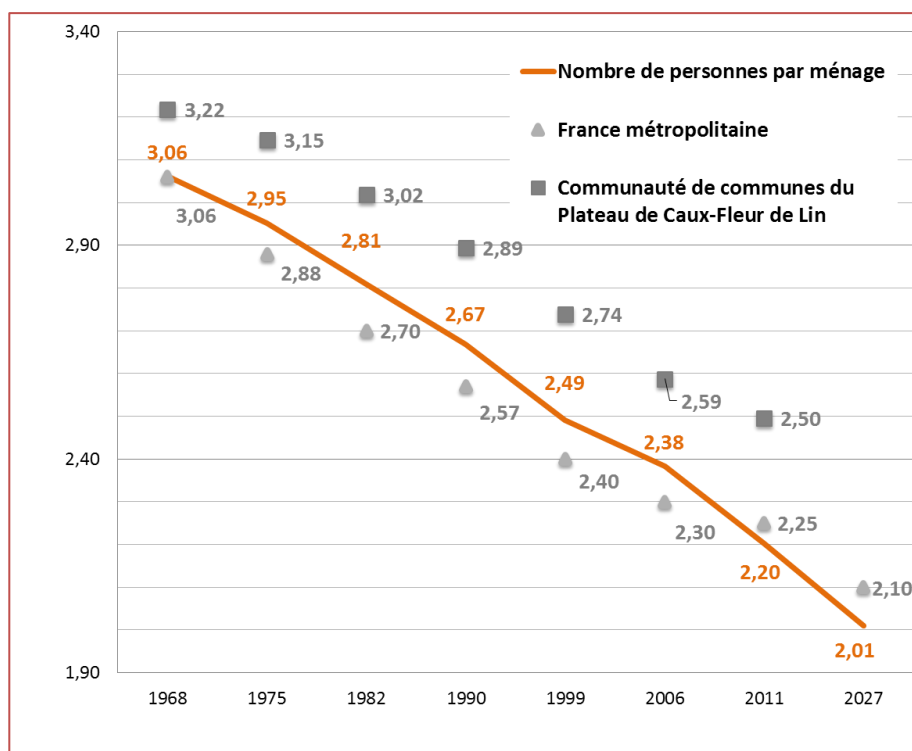


Figure 31 : Desserrement jusqu'en 2011 et projection en 2027 (source INSEE)

VI.2.3. Occupation des logements

Les logements sont en **majorité occupés à titre de résidences principales** (1163 unités, soit 88,2% du parc). Le taux de résidences secondaires est dans la moyenne, avec 3,0% du parc.

Par contre, la ville fait face à une **forte vacance des logements**. Ces logements représentent 8,8% de l'ensemble (contre 6,3% en moyenne dans le département). Plusieurs explications peuvent être avancées : obsolescence des logements anciens en centre-ville dont la rénovation s'avère complexe, augmentation de 60% des taxes locales en 2009 en raison des difficultés financières de la commune.

ENJEU

La résorption de la vacance pourrait permettre de **remettre sur le marché ces logements vacants**. Si le taux de vacance revenait au niveau moyen des années 1968 à 2006, cela représenterait environ **20 logements**.



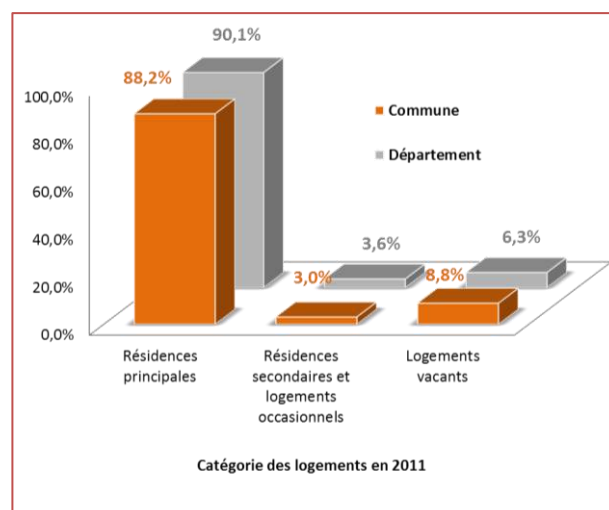


Figure 32 : Statut d'occupation (source INSEE)

VI.2.4. Caractéristiques des logements

Le parc de logements de Doudeville est bien **diversifié** :

- 66,6% de maisons individuelles et 33,1% d'appartements ;
- 50,2% de propriétaires, 48,5% de locataires dont 21,5% dans le parc social ;
- Tailles diversifiées, du T1 au T5 et plus (4,5% de T1, 9,4% de T2, 22,9% de T3, 25,6% de T4 et 37,6% de T5 et plus).

Ce profil des ménages doit être rapproché de la répartition par taille des logements : une **large majorité des ménages (70%) ne compte qu'un ou deux membres** alors que les **résidences principales sont grandes** (37,6% des résidences principales ont plus de 5 pièces ; 63,2% des résidences principales ont plus de 4 pièces). Le parc de logements montre une tendance à la **sous-occupation**. La construction de quelques logements adaptés aux seniors pourrait s'avérer pertinente :

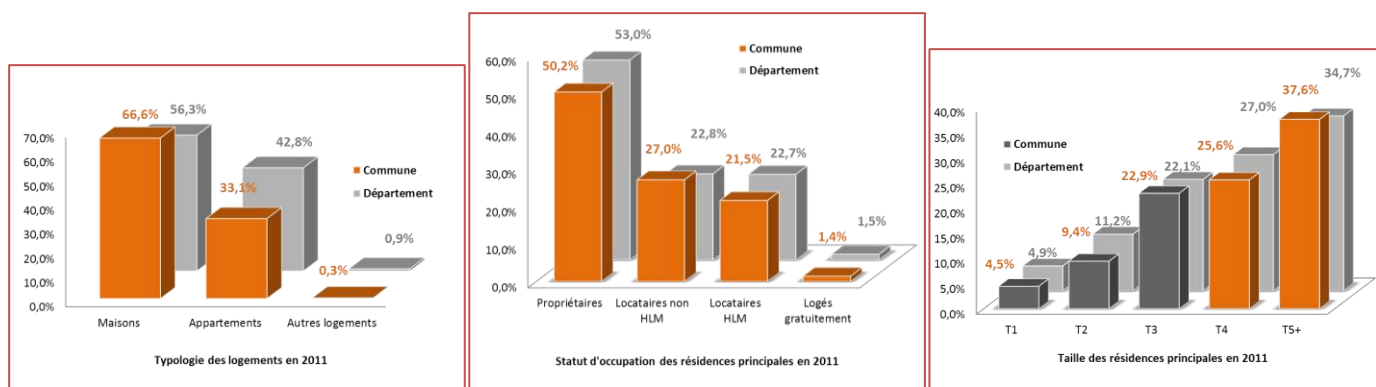
ENJEU

- Les seniors trouveraient un logement confortable, plus économique et plus facile à entretenir, en conservant leurs liens sociaux (amis et voisins doudevillais) ;
- Leurs anciens grands logements pourraient être investis par de jeunes couples.

Ajoutons que la **maison de retraite de Doudeville a été fermée** en 2011, sans qu'elle n'ait été remplacée par un nouvel équipement.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX



Figures 33, 34 et 35 : Répartition entre maisons et appartements, répartition par statut d'occupation et répartition par taille (source INSEE)

On note que les **propriétaires occupent leurs logements plus longtemps** :

- Les propriétaires occupants sont naturellement stables et peu enclins aux déménagements (à Doudeville, ils occupent en moyenne leurs logements depuis 20,5 ans). Ce très faible renouvellement de la population dans le parc de propriétés individuelles encourage le vieillissement de la population ;
- A l'inverse, les locataires sont plus mobiles, occupent leurs logements depuis 13,1 ans (HLM) ou 6,4 ans (locatifs à loyer libre) en moyenne, et participent ainsi au renouvellement plus rapide des ménages doudevillais.

Cette diversification du parc de logement a servi d'amortisseur au vieillissement de la population, qui aurait été plus rapide sans la présence de logements locatifs.

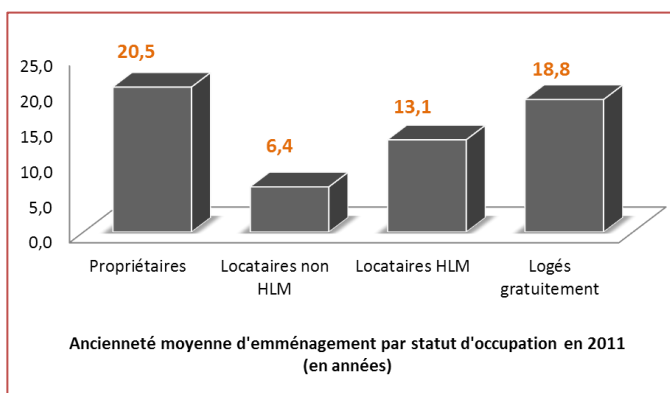


Figure 36 : Durée moyenne d'emménagement en années (source INSEE)

VII. Economie

VII.1. La population active

Doudeville comptait **1145 actifs** en 2011, soit 44,7% de la population totale.

Nous avons vu précédemment que cette proportion risquait de baisser dans les années à venir, avec le vieillissement des nombreux habitants arrivés dans les années 1970 à 1990. Il est important, pour le bon **fonctionnement socio-économique** de la ville, de **favoriser le renouvellement de la population active**.

ENJEU

La part des **ouvriers, des employés et des professions intermédiaires** dans la



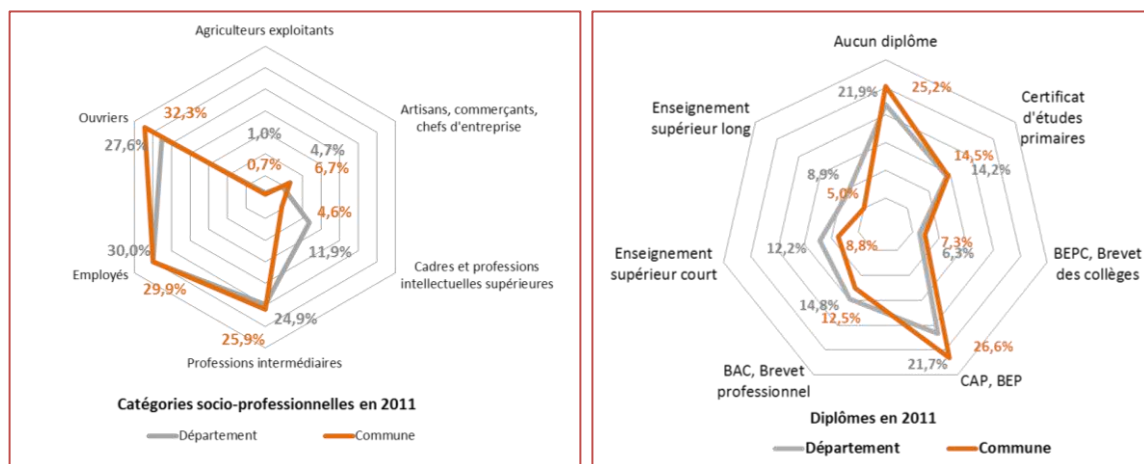
PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

population active est très forte (environ 90%). Par contre, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés.

Les niveaux d'études contrastent avec la moyenne départementale, avec moins d'études longues et davantage de titulaires de CAP et BEP et de non diplômés.

Le revenu moyen par habitant est de 20 152 € à Doudeville. Il est inférieur à celui mesuré dans la communauté de communes (22 305 €) ou dans l'ensemble du département (23 406 €). La population doudevillaise est **moins riche que la moyenne**.

L'écart de revenu moyen avec les communes voisines varie fortement : entre 500 € / an (commune de Fultot) et jusqu'à 10 000 € / an (commune de Gonzeville).



Figures 37 et 38 : Niveaux de formation / Catégories socioprofessionnelles en 2011 (source INSEE)

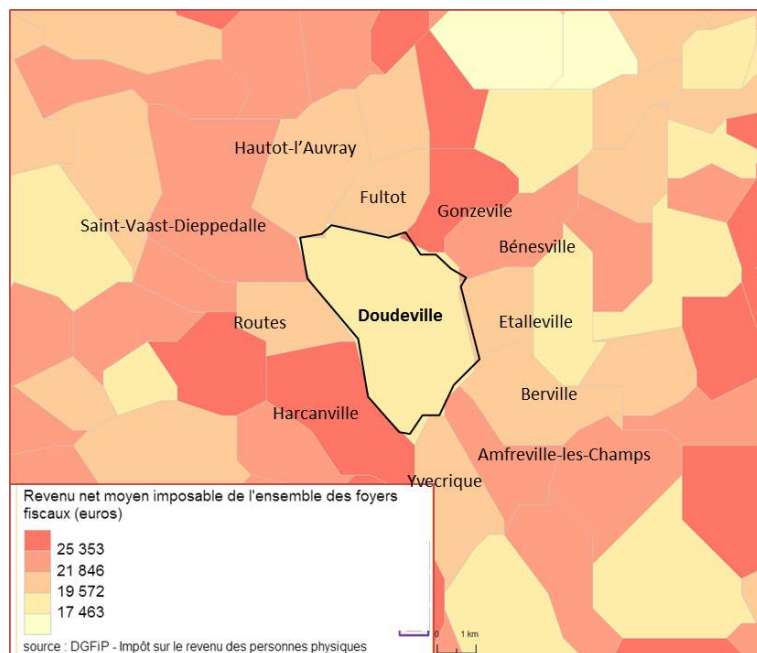


Figure 39 : Revenu net moyen en 2009 (source INSEE)



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Toutefois, la répartition des revenus dans la population est plus homogène. Le rapport inter-décile⁴ de 4,7 est inférieur à celui calculé dans l'ensemble du département (5,3).

ENJEU

Le taux de chômage est plus élevé que dans le reste du département (11,1% contre 9,7% en moyenne). Depuis 2006, le chômage a progressé à Doudeville (de 7,5% à 11,1%). La **création d'emplois locaux** adaptés aux profils socioprofessionnels des habitants apparaît comme une nécessité.

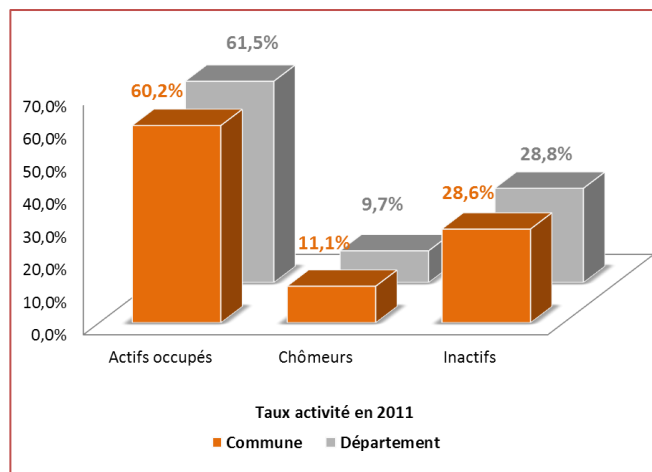


Figure 40 : Taux d'activité (source INSEE)

VII.2. Le tissu économique et commercial doudevillais

ENJEU

Doudeville est un **moteur de l'économie locale** : la ville offre 812 emplois en 2011, soit plus de 40% des emplois de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin. L'indicateur de concentration d'emploi⁵ est bon, avec 0,84 emploi par actif occupé.



Figure 41 : Emplois et entreprises doudevillais en 2011 (source INSEE)

⁴ Le rapport interdécile établit le rapport entre les revenus des 10% les plus « riches » et ceux des 10% les plus « pauvres ».

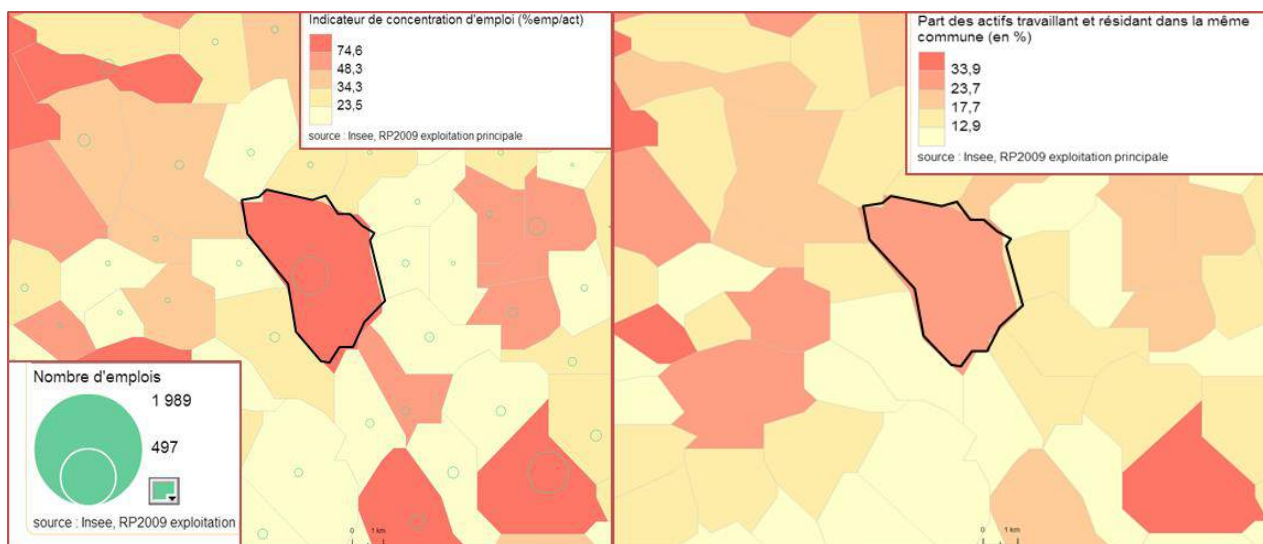
⁵ L'indicateur de concentration d'emploi correspond à la population active ayant un emploi sur le nombre d'emplois présents dans la zone



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Les emplois profitent aux habitants, qui sont **28% à travailler dans la commune**, et aux actifs résidant dans les villages voisins, avec 540 emplois occupés par des extérieurs à Doudeville.

Ce poids économique permet d'éviter des déplacements domicile-travail, avec une moyenne d'environ 18 km (distance « à vol d'oiseau »), à comparer avec la moyenne nationale de 26 km.



Figures 42 et 43 : Place de Doudeville dans le tissu économique local : indicateur de concentration d'emploi et part des actifs travaillant dans leur commune de résidence

Le tissu économique doudevillais est formé de :

- La **zone d'activité intercommunale du Champ de Courses** ;
- La zone d'activité de Colmont ;
- Le supermarché Carrefour Market ;
- L'ensemble des activités artisanales, commerciales et de services, notamment présentes dans le centre-ville.

Doudeville dispose d'un **pôle de services de proximité** regroupés autour d'un **centre-ville animé, vitrine du dynamisme de la ville** (cf. carte ci-dessous) :

- **Supermarché** à 70m de la place de la mairie ;

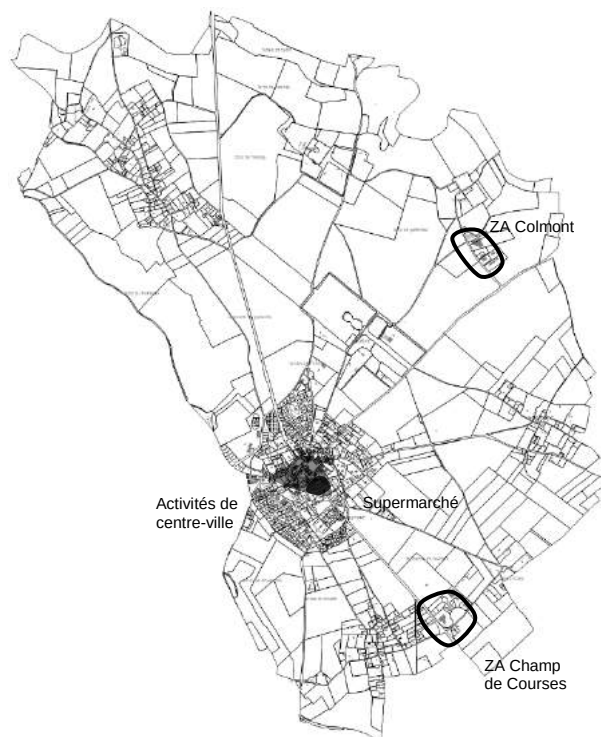


Figure 44 : Répartition des activités économiques

- **Commerces de proximité** (plus de 30 commerces : boulangers, boucher, poissonnier, primeur, fleuriste, café, bars tabac, restaurants, habillement, librairie, etc. ...) ;



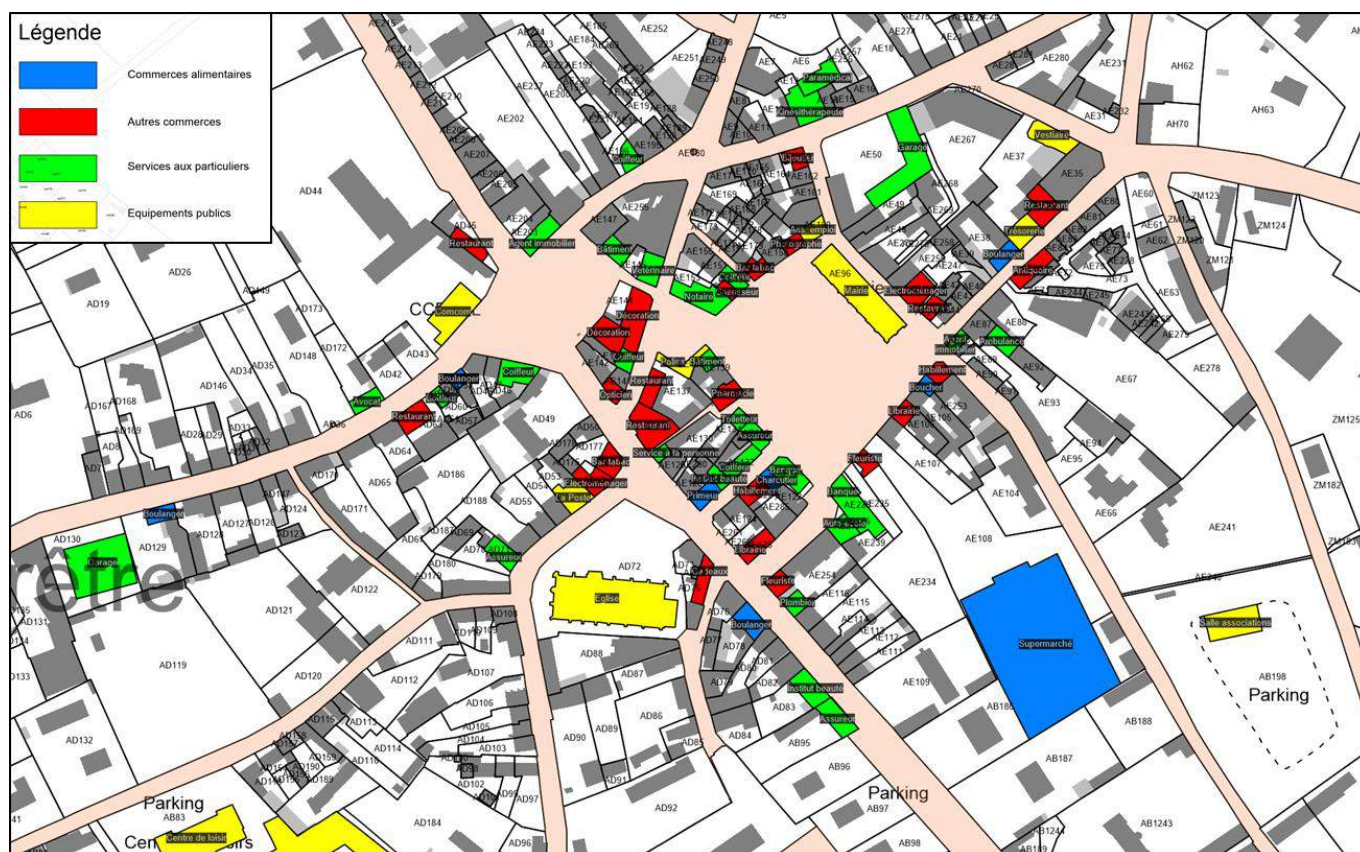
PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Services de proximité (plus de 30 activités : médecins, kinésithérapeute, banques, coiffeurs, agents immobiliers, avocats, notaires, assureurs, entreprises du bâtiment, etc. ...).

ENJEU

Cette offre permet de satisfaire une **part significative des besoins quotidiens** des habitants de la commune, permettant d'éviter des déplacements longs vers les grands centres urbains d'Yvetot ou Saint-Valery-en-Caux.

Les commerces sont pour la plupart implantés dans d'anciens immeubles du centre-ville, posant parfois des difficultés d'exploitation en raison des surfaces disponibles, relativement modestes.



VIII. Equipements publics

VIII.1. Une offre de qualité

La ville de Doudeville est dotée d'une **gamme étendue d'équipements publics**.

- Mairie, église, poste, trésorerie, maison de l'emploi, gendarmerie ;
- Ecole maternelle publique, école primaire publique, école privée, collège ;
- Accueil périscolaire, centre de loisirs ;
- Centre médicosocial ;
- Salle des associations, école de musique ;
- Gymnase, plateau sportif, terrains de foot.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

- Jardins partagés.

Rappelons également la présence de plusieurs services d'intérêt collectif :

- Centre éducatif fermé au sud de bourg ;
- Association Les Nids (missions en faveur des enfants en difficulté et de leurs familles).

Enfin, rappelons que jusqu'en 2011, Doudeville possédait une maison de retraite.

L'offre est particulièrement **diversifiée** au regard de la population de la ville. Elle témoigne du **statut de centralité** de Doudeville auprès des villages voisins.

Les habitants peuvent accéder à des pôles majeurs d'équipements à Yvetot ou Saint-Valery-en-Caux.

VIII.2. Des besoins en équipements nouveaux

VIII.2.1. Maison de retraite

ENJEU

La ville souhaite ré-ouvrir une maison de retraite, car le territoire est carencé depuis la fermeture de l'ancienne EHPAD en 2011. Cet équipement aura, comme le précédent, une vocation structurante à l'échelle intercommunale.

VIII.2.2. Salle polyvalente

La salle du Mont Criquet, vieillissante, a récemment été fermée. Il est important pour l'animation locale et le bon fonctionnement des activités sociales sur le territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin, de prévoir la construction d'un nouvel équipement qui aura une vocation intercommunale.

ENJEU

VIII.2.3. Cimetière

Il n'existe pas de besoin identifié d'extension du terrain du cimetière.

IX. Les infrastructures de déplacements

IX.1. Infrastructures routières et circulation

Doudeville se situe à un **nœud de circulation**, qui a permis à la ville de devenir un important carrefour commercial au 19^{ème} siècle. Trois grandes routes départementales s'y croisent : 20 (Saint-Valery-en-Caux – Croix-Mare), 149 (Héricourt-en-Caux – Saint-Laurent-en-Caux) et 37 (Yvetot – Veules-les-Roses). Ajoutons l'existence de trois autres routes départementales, plus petites (88, 110 et 67).

Le bourg s'est développé dans la vallée de Doudeville où convergent l'ensemble de ces voies de circulation.

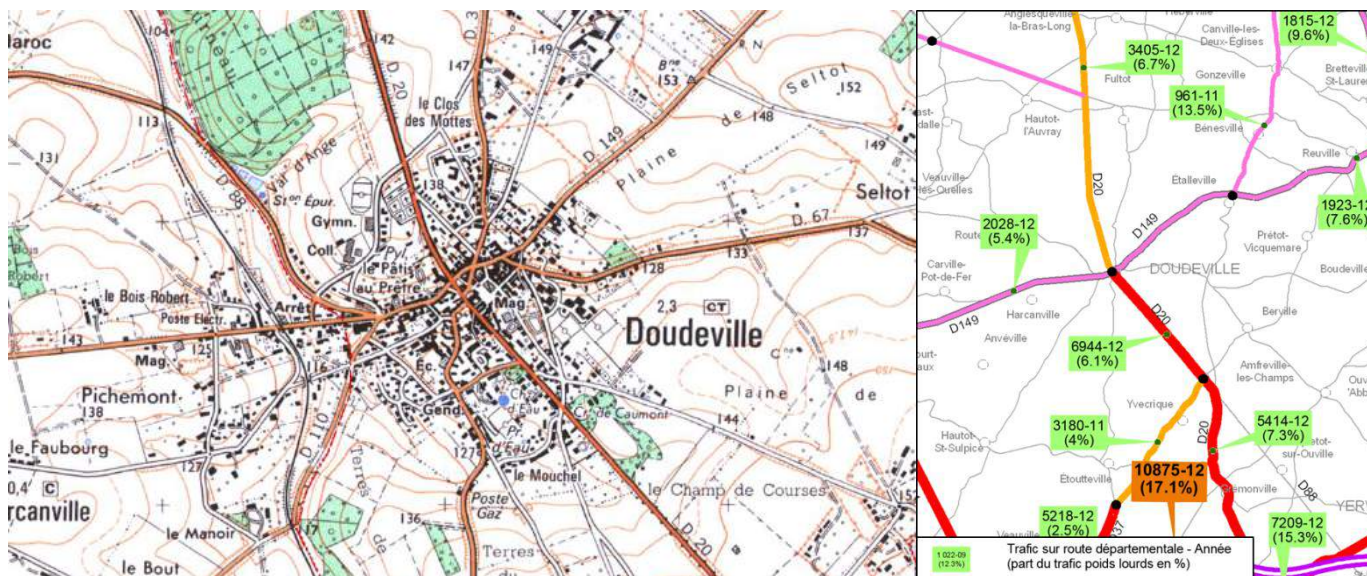
Le bourg supporte une **circulation intense** :

- Sur la RD20, 7000 véhicules / jour sur le tronçon Sud et 3400 véhicules / jour sur le tronçon Nord, dont 6 à 7% de poids-lourds. La route est un itinéraire pour les transports exceptionnels ;
- Sur la RD149, 2000 véhicules / jour sur le tronçon Ouest et 2900 véhicules / jour sur le tronçon Est, dont 5 à 10% de poids-lourds.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

ENJEU Le nombre élevé de véhicules, et notamment de poids-lourds dont le croisement est délicat sur les voies communales relativement étroites, entraîne une **congestion de la circulation**. Aux heures de pointe, les ralentissements sont fréquents. Au centre de Doudeville, la circulation des piétons le long de la RD149 est très difficile (trottoirs très étroits voire inexistants sur la rue Auguste Cave).



Figures 46 et 47 : Carte SCAN25 (source IGN) / Carte des trafics routiers en 2013 (source CG76)

ENJEU Les **vitesse**s sont **élevées** en entrée de bourg. La ville est en cours de sécurisation de l'entrée Est par la RD149 ; une réflexion devra être engagée sur les entrées Nord et Sud par la RD20.

IX.2. Stationnement

Doudeville dispose d'une **offre abondante en stationnement public**, jugée suffisante :

- Parcs de stationnement publics ;
- Stationnement longitudinal le long des rues ;
- Covoiturage / parking poids-lourds sur le parking face au cimetière.

Notons toutefois une sous-utilisation des parkings scolaires qui ne sont pas directement « collés » aux équipements et quelques difficultés ponctuelles de stationnement pour le Carrefour Market en centre-ville.

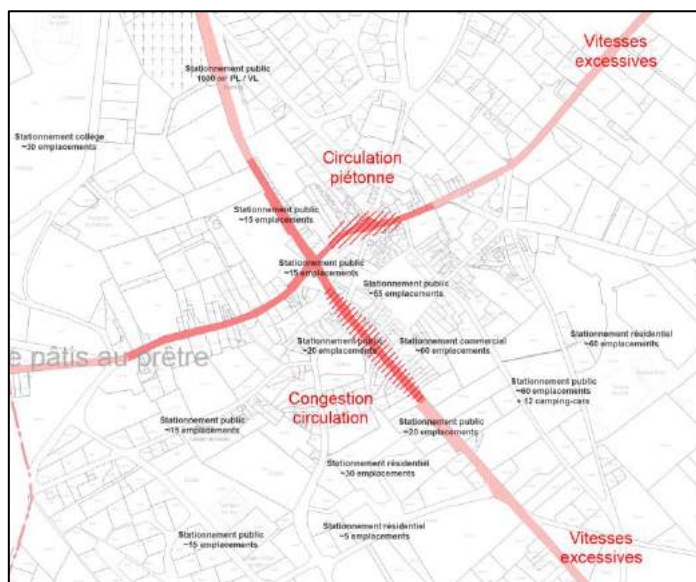


Figure 48 : Difficultés de circulation et aires de stationnement en centre bourg

IX.3. Les conditions d'aménagement des abords des principaux axes routiers (articles L111-6 à L111-10 du code de l'urbanisme)

La législation relative à la protection de l'environnement a été renforcée par la loi Barnier du 2 février 1995. Un des objectifs de cette loi est d'éviter les désordres urbains constatés aujourd'hui le long des voies routières et autoroutières, d'éviter l'implantation linéaire d'activités ou de services le long de ces voies, en méconnaissance des préoccupations d'urbanisme, architecturales et paysagères.

La loi Barnier a modifié les articles L111-6 à L111-10 (ancien article L111-1-4) du code de l'urbanisme rédigé comme suit :

Article L111-6 « *En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.*

Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19. »

Article L111-7 « *L'interdiction mentionnée à l'article L. 111-6 ne s'applique pas :*

- 1° Aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;*
- 2° Aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;*
- 3° Aux bâtiments d'exploitation agricole ;*
- 4° Aux réseaux d'intérêt public. »*

Article L111-8 « *Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L. 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. »*

Article L111-9 « *Dans les communes dotées d'une carte communale, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut, avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat et après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L. 111-6 au vu d'une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. »*

Article L111-10 « *Il peut être dérogé aux dispositions de l'article L. 111-6 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat, lorsque les contraintes géographiques ne permettent pas d'implanter les installations ou les constructions au-delà de la marge de recul prévue à l'article L. 111-6, pour des motifs tenant à l'intérêt, pour la commune, de l'installation ou la construction projetée. »*

ENJEU

Sur la commune de Doudeville, la **route départementale 20** est concernée par cet article (recul de 75m par rapport à l'axe de la route départementale 20).



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

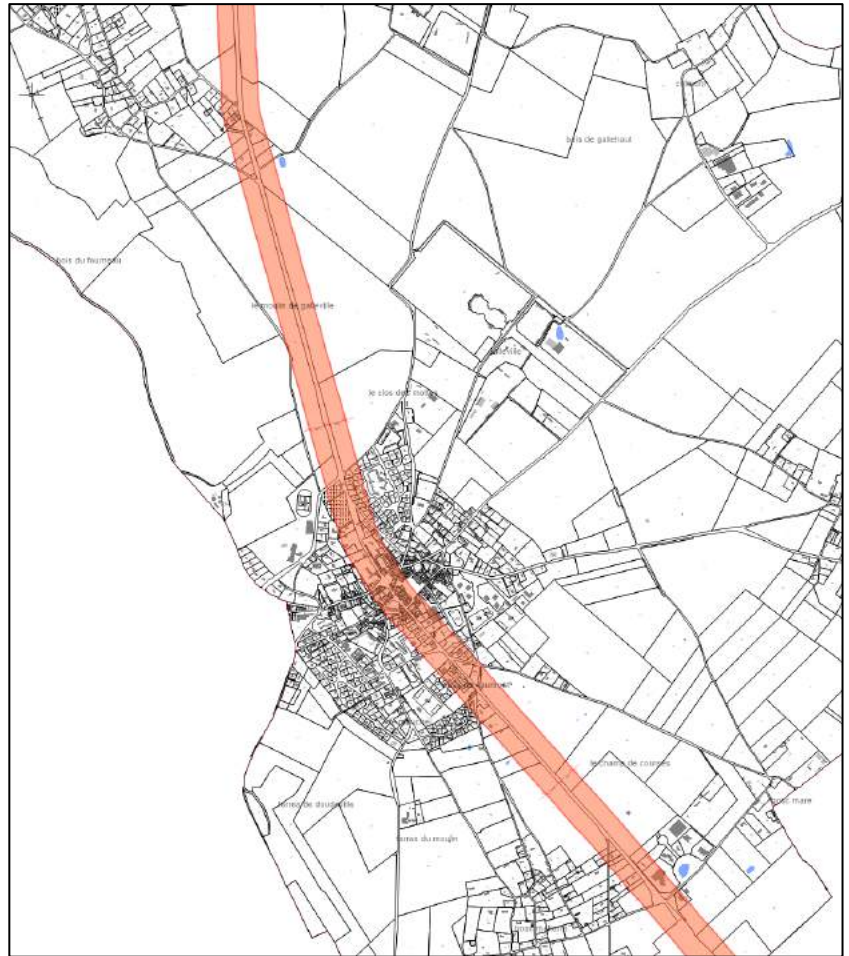


Figure 49 : Zone des 75m par rapport à l'axe de la route départementale 20

Le PLU de Doudeville **exempte de l'application des règles précédentes l'extension de l'urbanisation au Nord du bourg**. Conformément à l'article L111-8, Il fixe des règles spécifiquement adaptées au contexte local au regard des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

IX.4. Transports collectifs

Doudeville est desservi par la ligne de bus régionale Yvetot – Saint-Valery-en-Caux. Il faut compter 35 à 45 minutes de trajet pour atteindre le centre-ville d'Yvetot (8 rotations journalières).

Notons l'essor du covoiturage (facilité par des sites tels que www.covoiturage76.net ou BlaBlaCar - www.covoiturage.fr), pratiqué par les doudevillais depuis les parkings centraux.

IX.5. Voies douces

Le centre-ville est rapidement accessible à pieds (chemins, trottoirs). La carte ci-dessous monte que presque tout le bourg est accessible à 5 minutes à pieds au maximum.

De nombreux chemins de randonnée sillonnent le territoire de Doudeville :

- GR211B ;
- Chemin de randonnées mis en valeur par la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin.



Figures 50 et 51 : Ramification des chemins de randonnées (en vert) / Zone accessible en 5 minutes à pieds depuis le centre-ville

X. Les mobilités

Les déplacements peuvent être regroupés selon quatre catégories :

- Les déplacements liés au travail ;
- Les déplacements scolaires ;
- Les déplacements liés au commerce et d'accès aux services (médecin, coiffeur, etc. ...) ;
- Les déplacements de loisirs.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

X.1. Les déplacements domicile – travail sortants

Ces déplacements sont essentiellement effectués entre le domicile et le lieu de travail, à raison d'un trajet le matin et d'un trajet le soir (en semaine).

L'analyse de l'enquête déplacement de 2009 nous enseigne que :

- 28% des actifs ont un emploi à Doudeville ;
- 12% travaillent à Paluel ;
- 9% travaillent à Yvetot ;
- Les autres lieux d'emplois sont éparpillés.

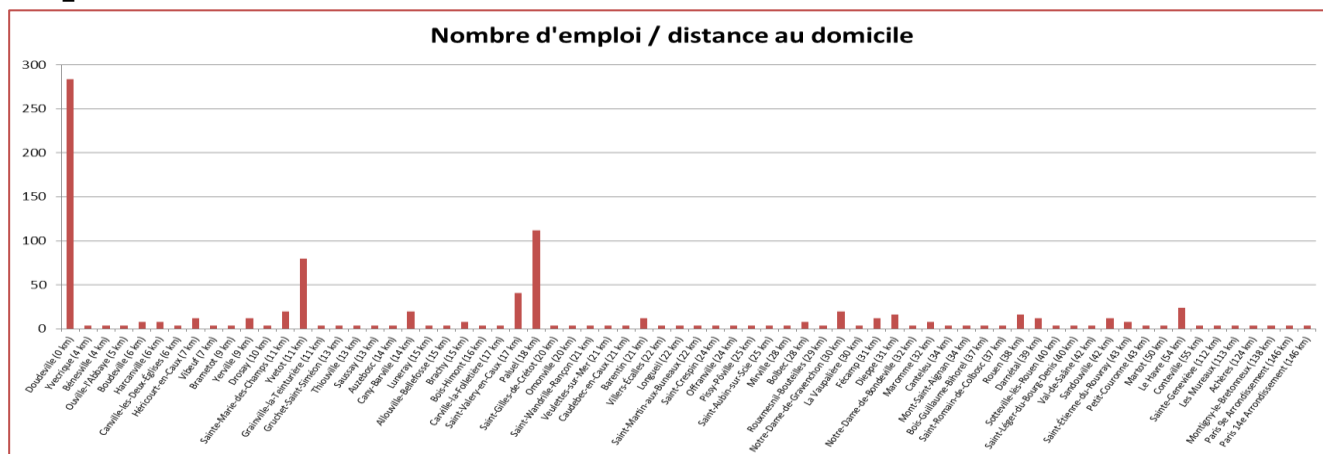


Figure 52 : Lieu d'emploi des doudevillais (source INSEE)

Les flux « domicile-travail » illustrent le caractère singulier d'une **commune relativement éloignée des pôles majeurs au milieu d'un territoire rural**. En effet :

- L'activité sociale et économique interne à la commune permet d'employer presque un tiers des actifs (qui à 60% utilisent leur véhicule particulier pour travailler) ;
- Un peu moins d'un tiers des habitants doit parcourir des distances relativement importantes, entre 20 et 40 kilomètres à vol d'oiseau ;
- Les distances intermédiaires concernent le reste des actifs.

L'agglomération rouennaise n'attire que 6% des actifs.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

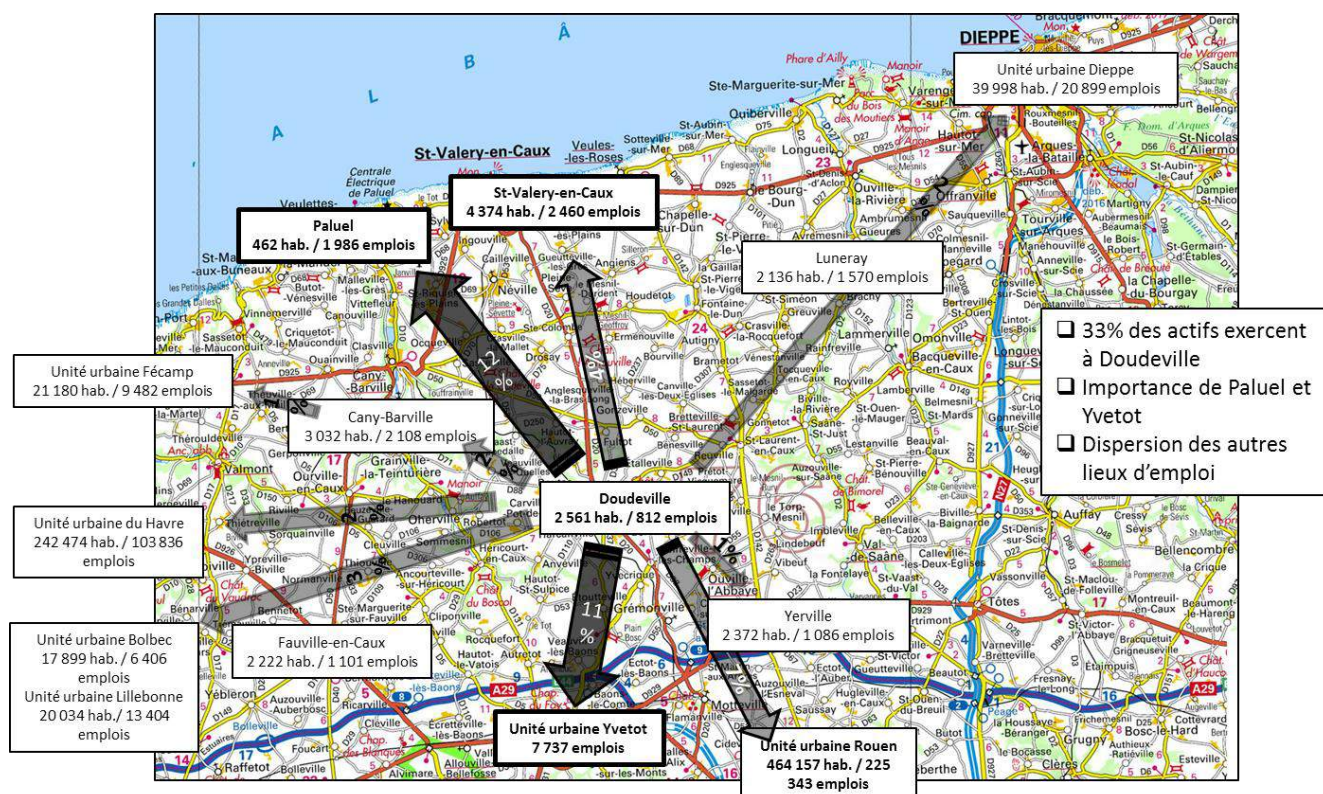


Figure 53 : Principaux bassins d'emploi autour de Doudeville

ENJEU

La **réduction des déplacements** en voiture individuelle pour les trajets de courtes distances, au profit de la marche et du vélo, doit être favorisée par le **renforcement du bourg**, dans un contexte de renchérissement prévisible des coûts des déplacements (hausse du prix et épuisement des carburants fossiles). A l'inverse, il conviendra de **limiter les possibilités de développement dans les hameaux**, dont l'éloignement par rapport au centre-bourg (1,5 à 3 kilomètres) est un frein à la promotion des déplacements en modes doux.



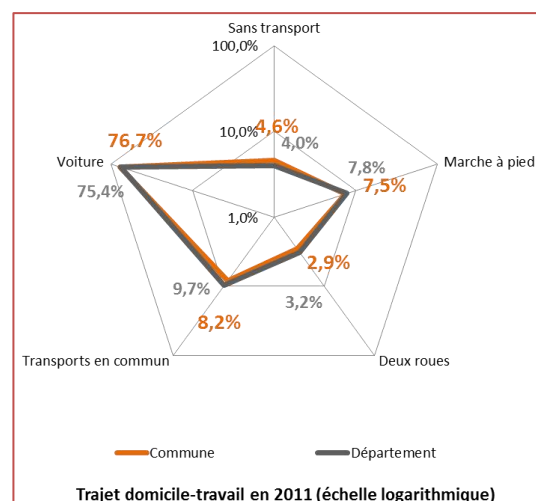


Figure 54 : Moyen de transport pour se rendre au travail (source INSEE)

X.2. Les déplacements domicile – travail entrants

Inversement, Doudeville offre un **nombre élevé d'emplois** (812 emplois en 2011), qui sont à 37% occupés par les doudevillais :

- 37% des emplois sont occupés par des doudevillais ;
- 65% des emplois sont occupés par des actifs logés à moins de 10 km (distance à vol d'oiseau) ;
- 85% des emplois sont occupés par des actifs logés à moins de 20 km (distance à vol d'oiseau).

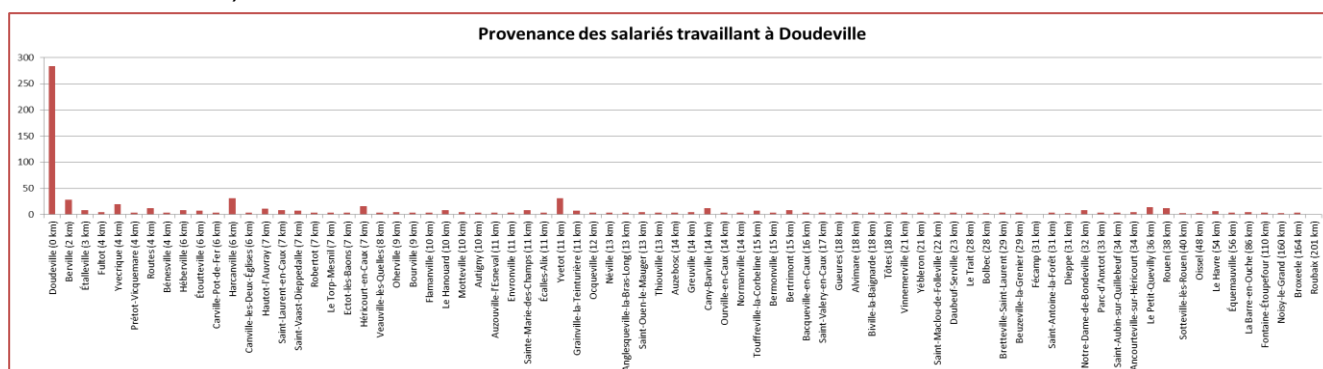


Figure 55 : Provenance des salariés travaillant à Doudeville (source INSEE)

540 emplois sont pourvus par des actifs résidant hors de Doudeville. Ceci illustre bien la **fonction d'appui** de Doudeville aux petites communes rurales voisines, ne disposant pas elles-mêmes d'un tel niveau d'emploi.

X.3. Les mobilités scolaires

Doudeville dispose d'une école maternelle publique, d'une école primaire publique, d'une école privée et d'un collège. Les élèves plus âgés sont scolarisés aux lycées de Saint-Valéry-en-Caux, Yvetot ou Rouen.

Les mobilités scolaires sont quotidiennes (en semaine) et pendulaires (un trajet aller le matin et un trajet retour le soir), et sont assurées en transport en commun (ramassage scolaire), en voiture individuelle (avec des possibilités de mutualisation) ou à pieds.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

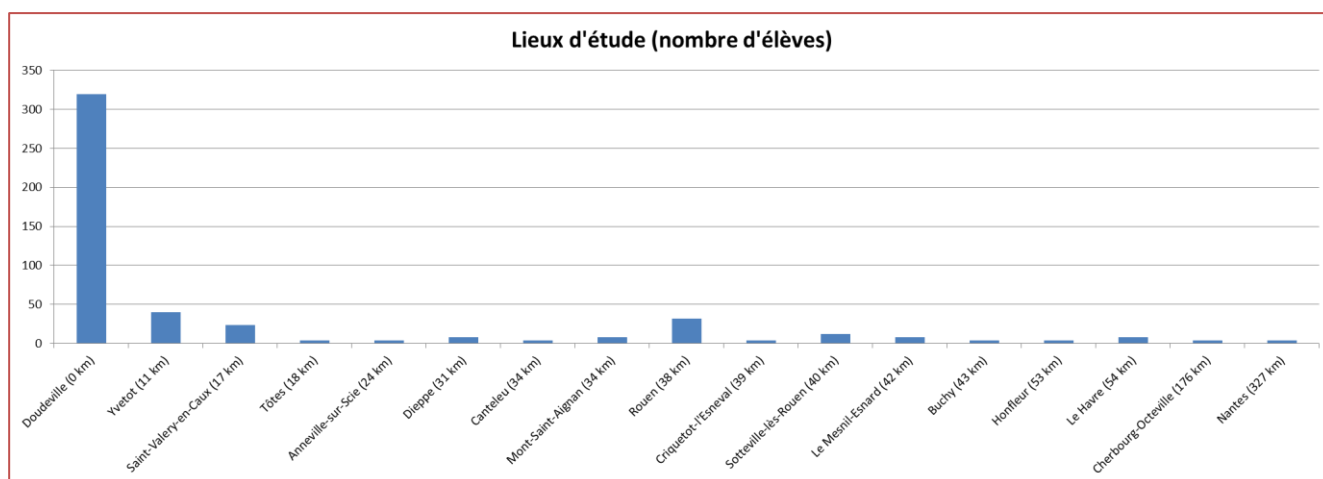


Figure 56 : Lieux d'étude des jeunes doudevillais (source INSEE)

Le rôle central de Doudeville est confirmé par le nombre élevé de communes rattachées à ses établissements scolaires :

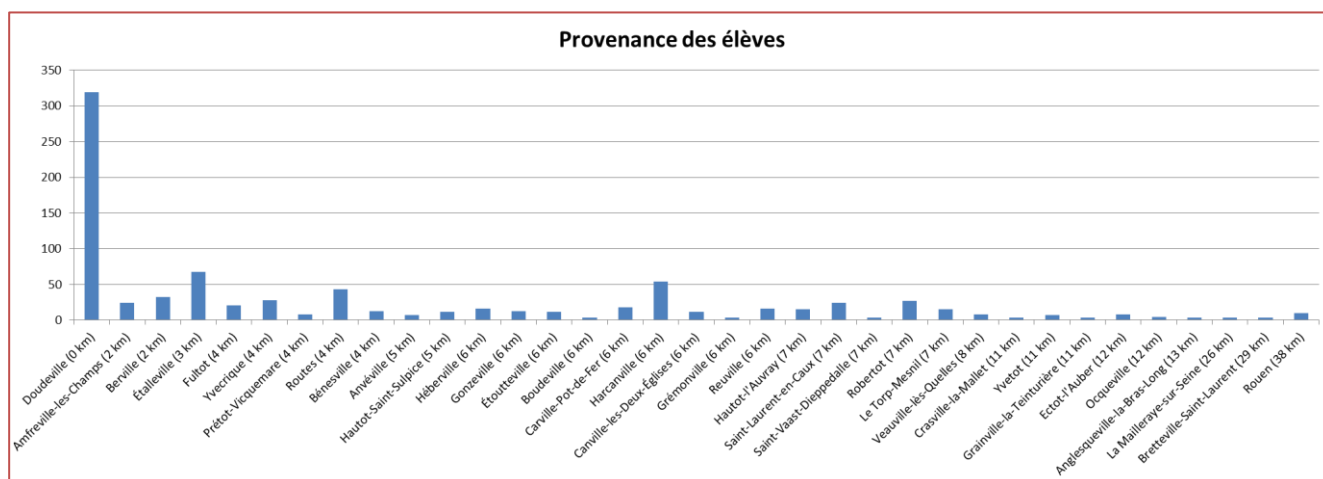


Figure 57 : Provenance des élèves scolarisés à Doudeville (source INSEE)

X.4. Les mobilités commerciales et d'accès aux services

Doudeville dispose d'une **offre riche et diversifiée en commerces, en services et en équipements publics**, capable de **répondre aux besoins quotidiens** de l'ensemble de ses habitants :

- Plus d'une **trentaine de commerces** : boulangers, boucher, poissonnier, primeur, fleuriste, café, bars tabac, restaurants, habillement, librairie, etc. ...
- Plus d'une **trentaine de services** : médecins, kinésithérapeute, banques, coiffeurs, agents immobiliers, avocats, notaires, assureurs, entreprises du bâtiment, etc. ...
- Un **supermarché** au cœur du bourg, à 70m de la place de la mairie.

En complément, les habitants peuvent se reporter vers les **grands pôles d'Yvetot** (16 minutes), **Saint-Valéry-en-Caux** (16 minutes) ou **Barentin** (25 minutes), qui disposent d'une offre élargie en commerces et services.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

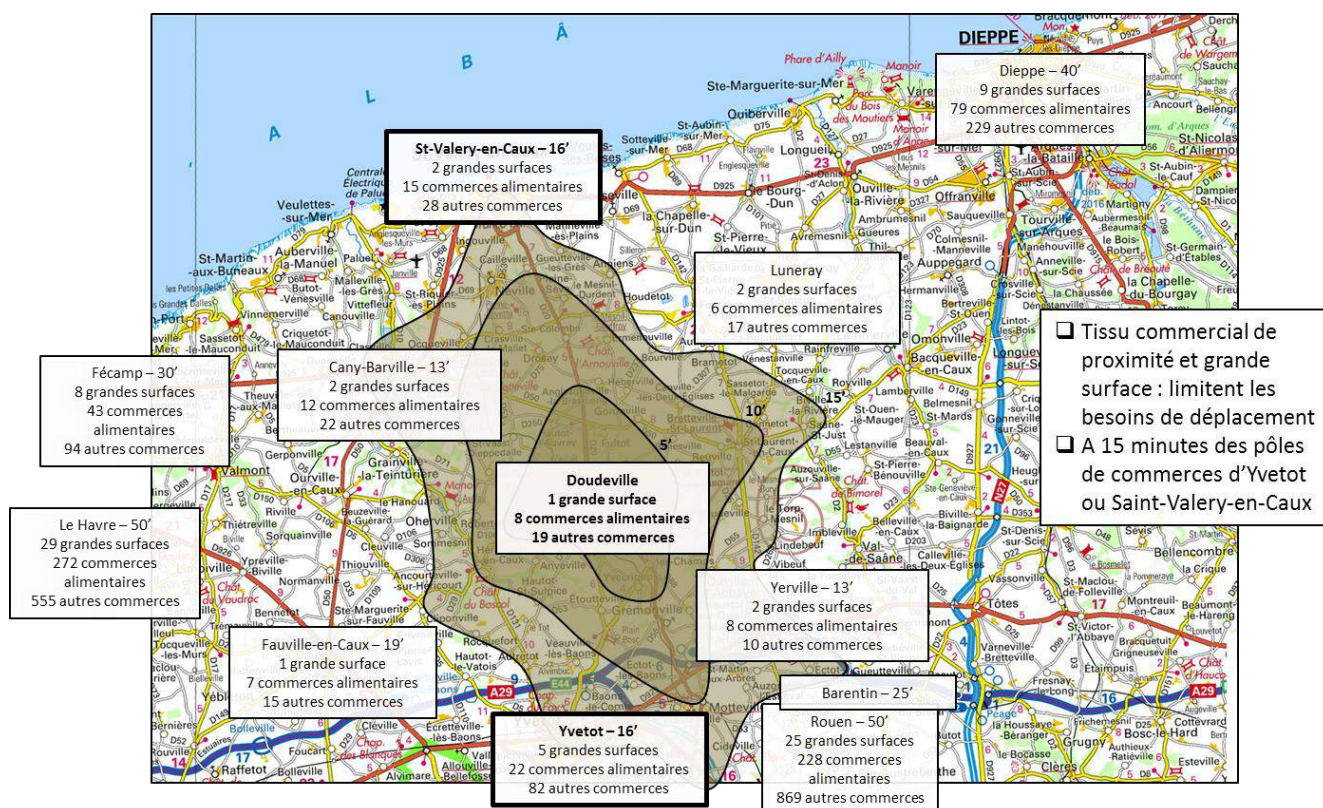


Figure 58 : Principaux pôles de commerce autour de Doudeville

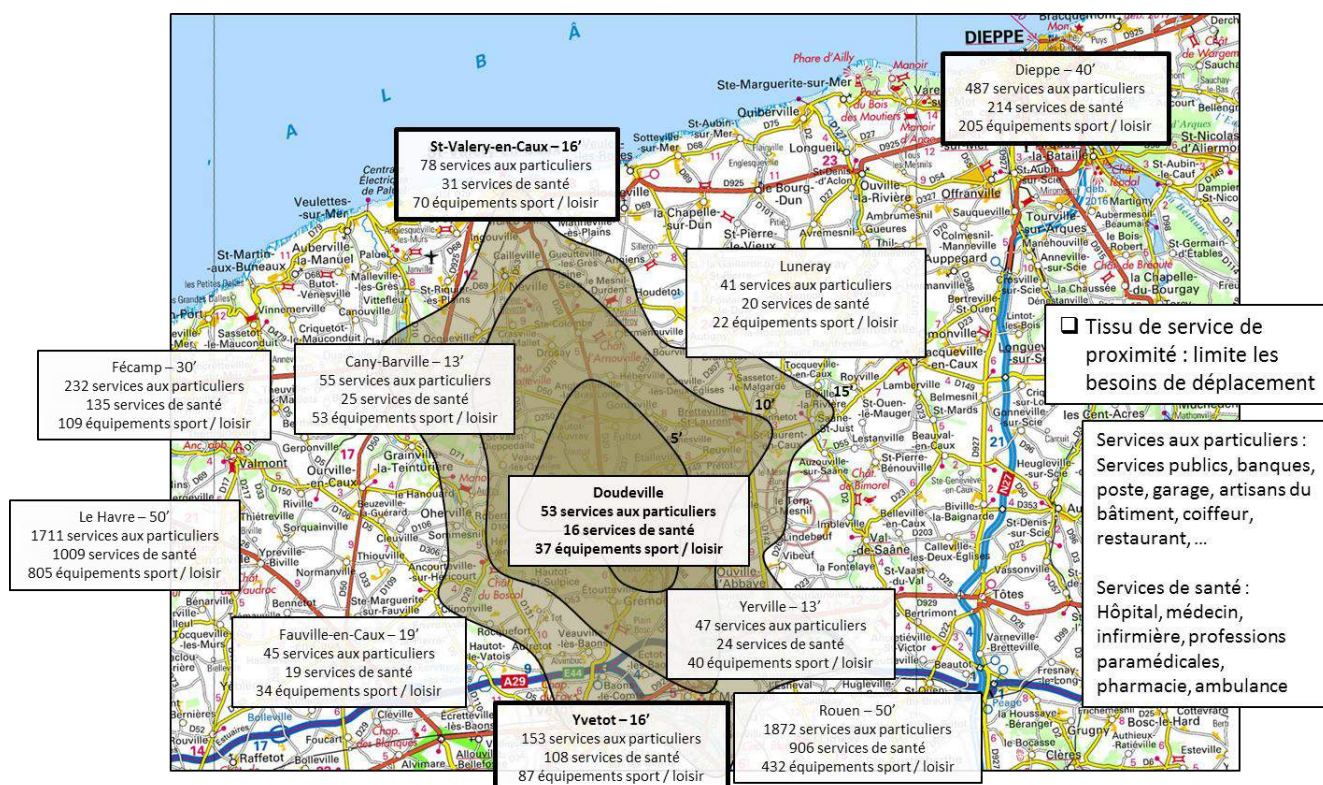


Figure 59 : Principaux pôles de services autour de Doudeville



X.5. Les mobilités de loisirs

Les mobilités liées aux loisirs sont difficiles à appréhender, car il n'existe que très peu d'informations statistiques afférentes. Pourtant, ce type de mobilités **progresses fortement** (+3%/an depuis 20 ans), et **dépasse les mobilités de travail**.

Une étude de 2007 sur les inégalités d'accès aux loisirs et au tourisme (Françoise Potier et Patricia Lejoux) démontre que les habitants des communes rurales sont moins « gourmands » en déplacements de loisirs (écart de 20% entre un « rural » et un « parisien »). Le jardinage, les promenades, ou la simple envie de profiter de leur village sont autant de raisons de **limiter ces déplacements**.

Cela est particulièrement vrai pour une commune comme Doudeville, où l'offre de loisirs est abondante :

- Complexes et terrains sportifs (gymnase, foot, ...) ;
- Randonnées et cyclo-randonnées ;
- Associations culturelles ;
- Jardinage (individuel ou collectifs dans les jardins partagés).

Ce que les ruraux savaient depuis longtemps – leur moindre propension à s'échapper de leur environnement – trouve un fondement théorique. On peut estimer que les mobilités de loisirs des doudevillais représentent environ 20 km/jour/habitant, alors que pour un urbain, elles représentent un peu plus de 25 km/jour/habitant (attention, il s'agit là d'un chiffre à interpréter comme un ordre de grandeur).

X.6. Bilan des déplacements

ENJEU

L'offre locale en emplois, équipements, commerces et services permet de satisfaire une **part significative des besoins quotidiens** des habitants de la commune, permettant d'**éviter des déplacements** longs vers les polarités extérieures (notamment Yvetot et Saint-Valery-en-Caux).

Aujourd'hui, trois-quarts des déplacements sont assurés en **voiture individuelle** (comparable à la moyenne départementale). Le nombre de véhicules par ménage (46,1% des ménages ont une voiture / 30,9% en ont au moins deux) est lui-aussi proche de la moyenne départementale (grâce à cette bonne adéquation entre lieux d'habitat et lieux de vie).

Alors que les **coûts de déplacements** progressent de manière continue depuis des années (tendance de fond fortement haussière, avec environ +5% par an), une évolution des modes de déplacement vers les **nouvelles approches de la mobilité** s'imposera :

ENJEU

- L'essor du covoiturage (division des coûts de transport) pourrait favoriser une diminution progressive de la part de l'automobile dans les déplacements dans les décennies à venir ;
- A court terme, le confortement des itinéraires de déplacements doux pourrait limiter les besoins en déplacements courts à l'intérieur du village.

Doudeville joue un **rôle moteur dans l'économie locale**. La présence de **voies structurantes** a assuré le rayonnement de la ville depuis le 19^{ème} siècle. Aujourd'hui encore,



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

ENJEU

elle exerce une **forte attractivité économique, commerciale, associative et administrative** sur la majeure partie de la communauté de communes du Plateau de Caux – Fleur de Lin.

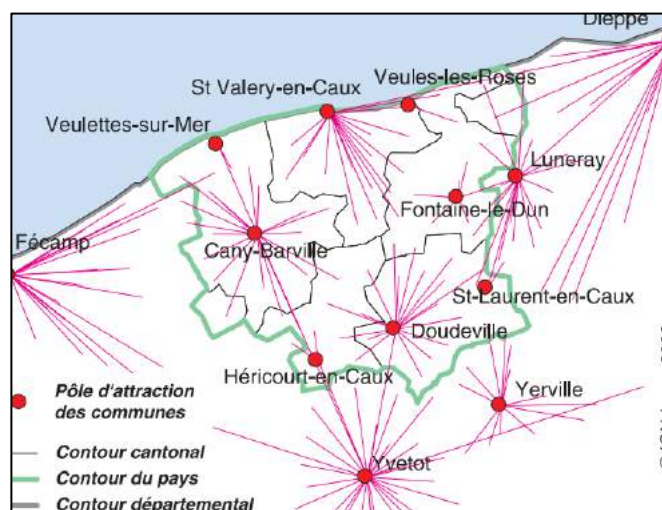


Figure 60 : Aire d'influence de Doudeville (source INSEE)

XI. Agriculture

D'après l'analyse agricole réalisée en Novembre 2014 par la chambre d'agriculture de Seine-Martime.

XI.1. Contexte local

XI.1.1. La qualité des sols de la commune

La commune de Doudeville est située sur le plateau de Caux. Les sols du plateau sont constitués de limons épais offrant d'excellentes potentialités agronomiques. Les grandes cultures y sont largement développées.

ENJEU

Les secteurs composés de formations intermédiaires, de limons plus ou moins remaniés ou d'argiles à silex présentent peu de difficultés d'exploitation. Les parties les plus en pente sont occupées par des prairies ou des bois.

Globalement, ces **sols très fertiles** constituent une ressource non renouvelable qu'il convient de préserver dans le cadre du développement durable.

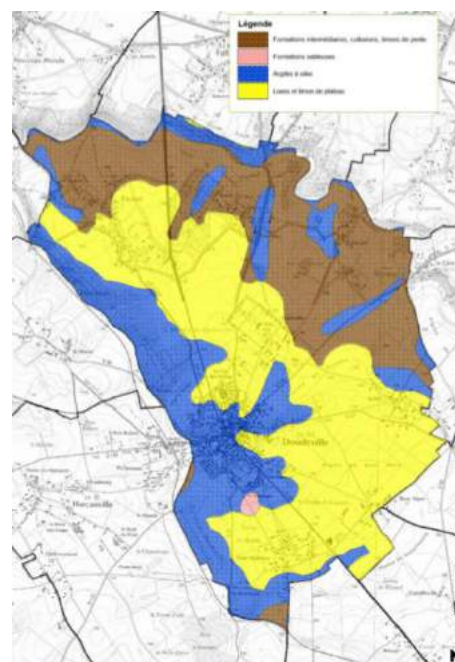


Figure 61 : carte géologique (source BRGM / chambre d'agriculture 76)

XI.1.2. Superficie Agricole Utilisée (SAU)

La commune s'étend sur une superficie totale de 1 451 hectares, dont 970 ha sont utilisés par l'agriculture en 2013 (soit 66 % du territoire), ce qui la place légèrement au-dessus de la moyenne départementale (65% en 2010) et met en évidence le caractère plutôt rural de la commune.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

	2000 (Source RGA)	2010 (Source RGA)	2013 (Source CA76)
SAU communale	1013 ha	Non disponible (ND)	970 ha (déclaration PAC)

Figure 62 : évolution de la SAU (source RGA / chambre d'agriculture 76)

XI.1.3. Occupation du sol

Sur la période de 1988 à 2000, on observe une diminution de la superficie mise en valeur par les exploitations de la commune de l'ordre de 30%. Cette tendance s'explique par une diminution du nombre d'exploitations sur la commune (20 en 1988 contre 10 en 2000) et par les reprises de terres effectuées par des agriculteurs issus d'autres communes que Doudeville.

Sur cette même période, la part de la surface toujours en herbe (STH) dans l'assolement des exploitations communales passe de 40 % en 1988 à 33 % en 2000. Ces chiffres traduisent l'évolution des activités des exploitations notamment celles liées aux ateliers d'élevage.

Entre 2000 et 2010, la tendance à la diminution des superficies des exploitations communales se poursuit avec une perte de 27 % des surfaces. La STH continue elle aussi à diminuer et représente 15 % de la SAU totale des exploitations de la commune. Cette diminution des surfaces en herbe au profit des surfaces en culture met en évidence une évolution des orientations technicoéconomiques des exploitations de la commune au profit des « grandes cultures ».

Sur le territoire communal, les surfaces agricoles en année 2014 se répartissent comme suit :

- 640 hectares de labours soit 65 % de la SAU Totale
- 330 hectares de prairies soit 35 % de la SAU Totale

A noter la différence entre le pourcentage de STH observé sur les exploitations de la commune (RGA) et le pourcentage de STH observé sur le territoire communal. Cela met en évidence la faible part de la STH dans les exploitations de la commune.

	1979	1988	2000	2010
Superficie des exploitations	1158	936	653	474
Terres labourables	578	563	445	400
Superficie toujours en herbe	579	372	207	72
Superficie fourragère principale	687	412	232	ND



Figures 63 et 64 : évolution des occupations des sols / carte de l'occupation des sols en 2014 (source RGA / chambre d'agriculture 76)

NB : les chiffres renseignés sont ceux des terres labourables et des Surfaces Toujours en Herbe (STH) des exploitations agricoles dont le siège est sur Doudeville.

Il ne s'agit pas de valeurs réelles sur le périmètre de la commune.

XI.2. Exploitations agricoles

XI.2.1. L'évolution

En 2010, il existait 14 exploitations sur la commune. Les effectifs ont baissé de 30 % par rapport à 2000, alors que dans le même temps, la surface moyenne des exploitations est



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

restée stable. Concernant les exploitations professionnelles, sur la période entre 1988 et 2000, on observe une évolution comparable, bien que plus marquée, à celle observée à l'échelle du Département, à savoir une baisse du nombre de structures (- 64 %) accompagnée d'une hausse de la SAU moyenne (+ 83 %).

Source RGA	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	55	30	20	14
SAU moyenne des exploitations	21	31	33	33
Nombre d'exploitations professionnelles	21	14	5	ND
SAU moyenne des exploitations professionnelles	44	59	108	ND

Figure 65 : évolution du nombre d'exploitation (source RGA / chambre d'agriculture 76)

XI.2.2. Etat des lieux en 2014

L'analyse agricole réalisée par la Chambre d'agriculture, en septembre 2014, met en évidence les évolutions intervenues depuis 2010 :

- On dénombre **6 exploitations ayant leur siège sur le territoire communal**. Parmi ces exploitants, 3 d'entre-eux sont doubles actifs et un autre ne dispose pas d'installations agricoles sur la commune de Doudeville et fait réaliser l'ensemble des travaux agricoles par une entreprise. D'autre part, la commune accueille aussi les deux sites secondaires d'une exploitation dont le siège est hors territoire communal.

L'emprise de chaque site d'exploitation ainsi que le parcellaire agricole situé en périphérie des zones bâties ont été localisés sur un plan cadastral de la commune (cf. carte des exploitations agricoles ci-après).

- La **SAU moyenne** des exploitations professionnelles dont le siège est situé à Doudeville est évaluée à **146 ha** en 2014 contre 84 ha en 2000, ce qui confirme la tendance à l'agrandissement des structures.

- Enfin, environ 313 hectares (soit 32 % des surfaces agricoles communales) sont exploités par des agriculteurs ayant leur siège sur Doudeville. Les **exploitants venus de l'extérieur** au nombre de **54** ont leur siège sur des communes avoisinantes ou plus lointaines.

Cette donnée a un impact non négligeable sur les distances parcourues par les agriculteurs et sur la circulation des engins agricoles lors de la traversée de la commune.



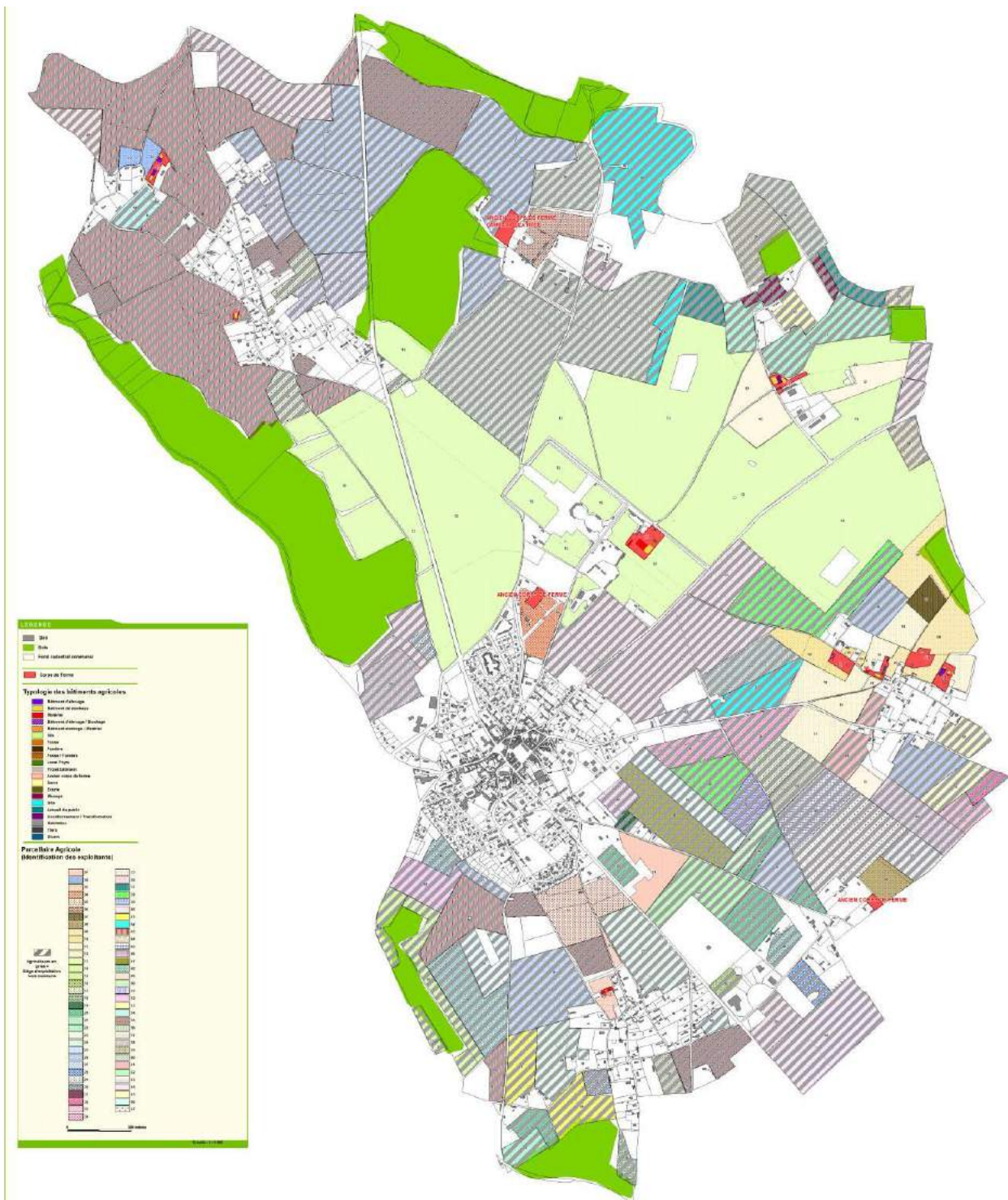


Figure 66 : Carte des exploitations agricoles et des terres exploitées (source : chambre d'agriculture)

XI.2.3. Systèmes de production

Les 6 exploitations ayant leur siège sur le territoire communal se répartissent comme suit :

- 3 exploitations en polyculture ;
- 3 exploitations en polyculture-élevage.

PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Les systèmes d'exploitation en polycultures représentent 82% des surfaces des parcelles exploitées sur le territoire de la commune. Seulement 18 % de ces parcelles sont réservés à un système de production lié à la polyculture élevage.

L'élevage n'est plus une activité très importante sur Doudeville, mais reste malgré tout présente :

- Les 3 sites des exploitants doubles actifs accueillent chacun un troupeau de vaches allaitantes.
- Un des sites secondaires de l'exploitation dont le siège est hors territoire communal accueille un élevage de bovins à l'engrais.

A ce jour, sur la commune de Doudeville, 4 sites d'exploitation agricole relèvent du règlement sanitaire départemental. Ces exploitations d'élevage ont déjà réalisé les travaux de mise en conformité de leurs installations d'élevage.

XI.3. Protection des corps de ferme et des exploitations

XI.3.1. Respect du principe de réciprocité

Les exploitations d'élevage disposent d'installations pouvant présenter des nuisances pour le voisinage dont l'aménagement ou le développement est soumis à l'application de réglementations sanitaires très strictes (Règlement Sanitaire Départemental -R.S.D.- ou législation sur les installations classées). Selon la taille et la nature des troupeaux, ces réglementations impliquent, pour toute construction liée à l'élevage, le respect d'un recul de 50 à 100 m selon les cas, de toute habitation de tiers ou des limites d'urbanisation (cf. Les règles d'implantation des bâtiments d'élevage en annexe 4). La même exigence d'éloignement s'impose à toute nouvelle construction ou changement de destination d'immeubles habituellement occupés par des tiers situés à proximité d'installations d'élevage (article L. 111-3 du Code Rural). Une commune peut décider, par secteur, de fixer des règles d'éloignement différentes des distances réglementaires mais cela ne peut empêcher les extensions limitées et les travaux rendus nécessaires par les mises aux normes des bâtiments agricoles ; par contre, dans les secteurs ainsi définis, il n'est plus possible de déroger aux règles de distance. Cependant, dans un souci de limiter les conflits de voisinage et la remise en cause de l'activité agricole, on cherchera, dans la mesure du possible, à observer une distance du recul maximale entre les installations agricoles et les constructions destinées aux tiers.





en pluriactivité, spécialisées (maraîchage, horticulture) et les activités équestres assimilées à une activité agricole (art. L 311-1 du code rural) ; seuls les sièges d'exploitation de retraite, ou ne justifiant pas d'une possibilité de reprise à très court terme, peuvent être exclus, sans pour autant anticiper sur leur disparition à moyen terme ;

- Les terres agricoles présentant un fort potentiel agronomique, ce qui est généralement le cas sur la majorité du territoire de Seine-Maritime ; les zones agricoles des documents d'urbanisme doivent être vastes, homogènes et communiquer entre elles ;
- Les surfaces attenantes aux corps de ferme, en particulier d'élevage, et indispensables au fonctionnement de la structure (cas des prairies temporaires et des rotations culturales).

XI.4. Avenir des sièges d'exploitation

XI.4.1. Viabilité et pérennité

Ainsi, après la diminution non négligeable du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010, il semble que la **pérennité des principales exploitations** de Doudeville est **assurée** soit dans un cadre sociétaire, soit du fait de l'âge du chef d'exploitation. A noter cependant l'arrêt d'ici environ 4 ans de l'activité de l'une des exploitations, qui ne sera vraisemblablement pas reprise.

XI.4.2. Situation des corps de ferme

L'activité agricole n'est pas présente dans le bourg de Doudeville, elle est en revanche plus importante sur les hameaux ou écarts de la commune où certains corps de ferme sont en contact direct avec le secteur bâti. Il conviendra fortement de limiter les constructions à usage d'habitation de tiers aux abords de ces exploitations. En effet, les exploitations agricoles sont ou peuvent être «fragilisées» du fait de la proximité du bâti et des possibles conflits de voisinage. Si elles disposent actuellement de surfaces et de productions suffisantes pour assurer un revenu correct à l'exploitation, leur pérennité pourrait être impactée.

XI.5. Enjeux par rapport à l'urbanisation

XI.5.1. Conditions d'exploitation

Les systèmes polyculture, polyculture élevage, pratiqués par les exploitations présentes sur la commune, génèrent de très nombreux déplacements de matériel entre les corps de ferme et les parcelles des exploitations, parfois relativement éloignées et qu'il convient d'assurer. Il s'agit notamment des déplacements liés :

- aux façons culturales, fertilisation, traitements ...,
- aux transports, déplacements, surveillance des animaux,
- à l'épandage des effluents d'élevage (fumiers, lisiers),
- à l'engrangement des récoltes, foin, paille, lin, pommes de terre...,
- aux ensilages des cultures fourragères (ray-grass, maïs).

Selon les calendriers culturels, ces déplacements peuvent être concentrés sur de courtes périodes.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Les déplacements d'engins agricoles se font également en direction des lieux d'approvisionnement ou de livraison de récolte, ainsi que des centres de réparation et d'entretien des machines.

Les conditions de circulation des engins agricoles ou forestiers sont définies par un arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers qui précise que les convois agricoles autorisés, sans pour autant être considérés comme des convois exceptionnels dont la circulation est réglementée par ailleurs, peuvent avoir une largeur comprise entre 2,55 mètres et 4,5 mètres, leur longueur ne devant pas excéder 25 mètres. Par ailleurs, les hauteurs des transports de lin, de fourrages et de paille atteignent 4,80 mètres et nécessitent un tirant d'air de 5 mètres.

XI.5.2. Conclusion

Le maintien et le développement des exploitations agricoles de Doudeville sont conditionnés :

- au respect de marges de recul par rapport aux sites d'exploitation de la commune dont la vocation d'élevage est bien marquée,
- à la protection des terrains attenants aux sièges d'exploitation ou proches de ces derniers,
- à l'absence de création de nouvelles habitations à proximité des corps de ferme existants dans la mesure où elles créent des contraintes supplémentaires préjudiciables au maintien et au développement de l'activité agricole. Elles sont source de conflits de voisinage entre les résidents et les exploitants,
- au développement de la commune en continuité des zones déjà urbanisées,
- à la préservation des voies assurant la circulation agricole et la desserte des parcelles.

ENJEU

XII. La consommation de l'espace par l'urbanisation

Le paragraphe ci-dessous présente la mesure de la consommation foncière sur une période de 10 ans (entre 2003 et 2013). L'analyse a été réalisée par l'interprétation des photographies aériennes de 2003 et 2013, en croisant avec l'étude des archives communales des permis de construire.



Figure 68 : Comparaison des photographies aériennes 2003/2013 et report cadastral (source : IGN)

XII.1. L'analyse des données foncières 2003-2013

Les constructions nouvelles ont été reportées sur le cadastre, en leur associant aux informations suivantes :

- Année de construction



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

Catégorie

Une distinction a été opérée entre : logement individuel pur, logement individuel groupé (opération de lotissement ou permis groupé), logement collectif, équipement public ou d'intérêt collectif, local à usage de bureau, bâtiment industriel.

Type de consommation espace

S'agit-il d'un projet ayant consommé des terrains naturels ou agricoles => **report en rouge sur les extraits de plan ci-dessous.**

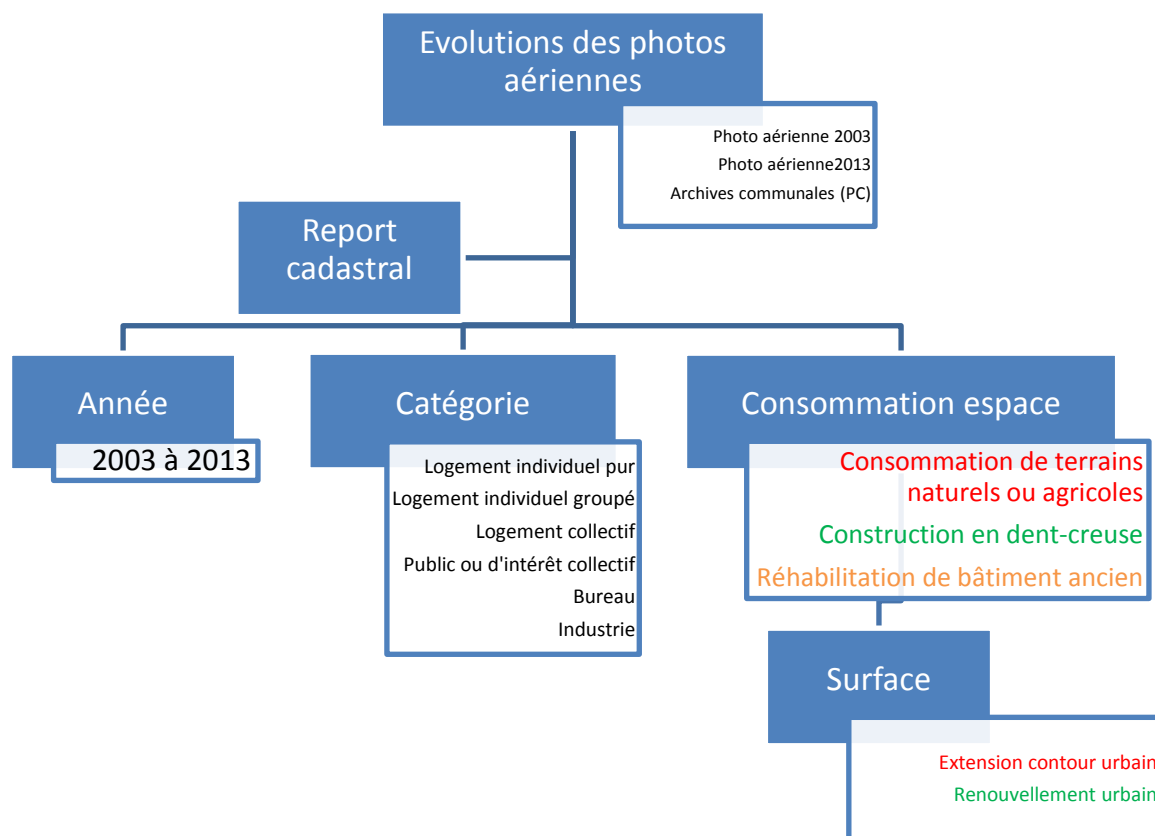
S'agit-il d'une construction en dent creuse (i.e. une nouvelle construction sur un terrain interstitiel) => **report en vert sur les extraits de plan ci-dessous.**

S'agit-il d'une réhabilitation avec changement de destination d'un bâtiment ancien (ex: grange en logement) => **report en orange sur les extraits de plan ci-dessous.**

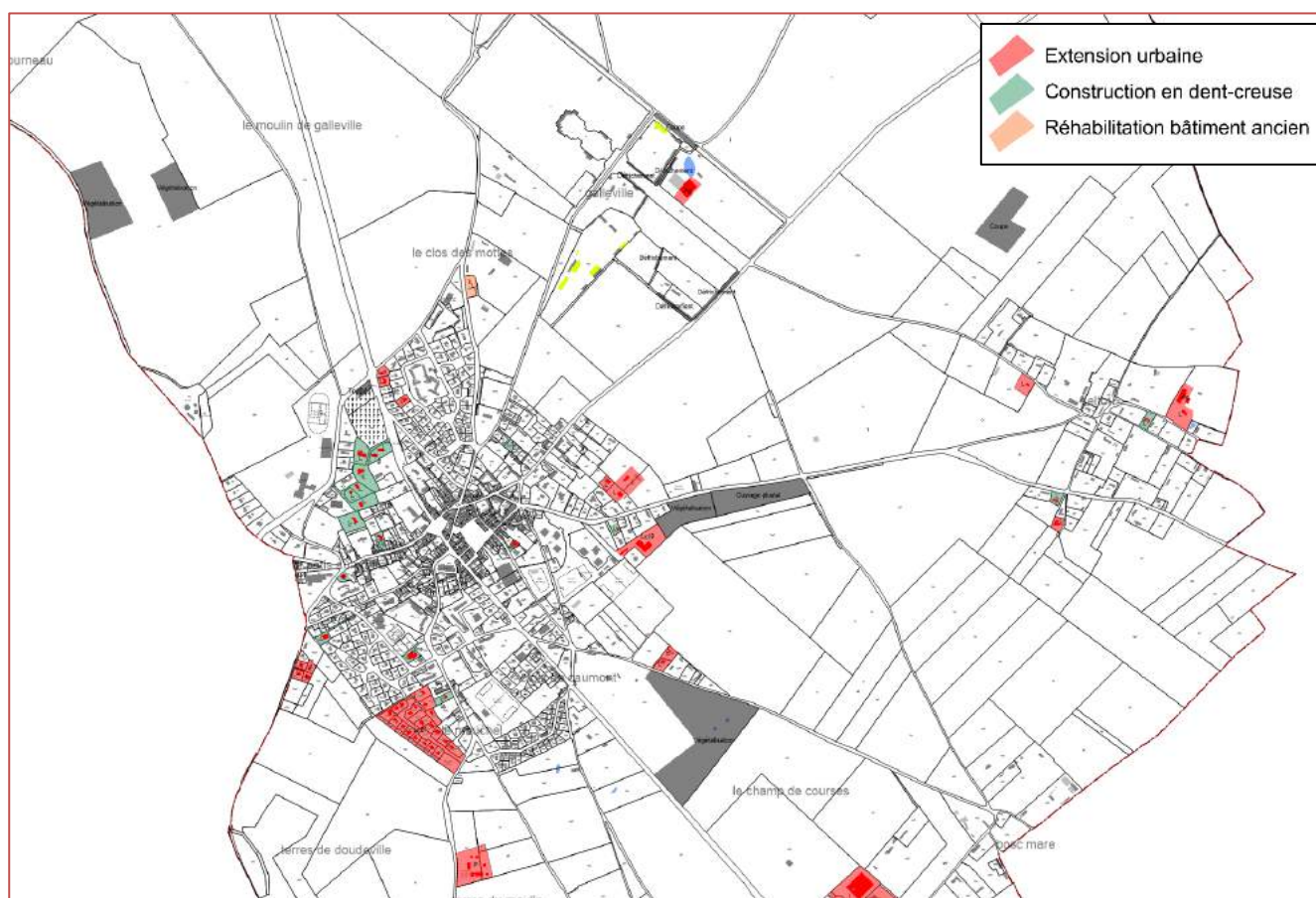
Les **surfaces de terrain** sont agrégées suivant deux catégories :

Surface en extension contour urbain (somme des projets ayant consommé des terrains naturels ou agricoles)

Surface en renouvellement urbain (cumul des **constructions en dent creuse** et des **réhabilitations**)



■ Extension urbaine
■ Construction en dent creuse
■ Réhabilitation bâtiment ancien



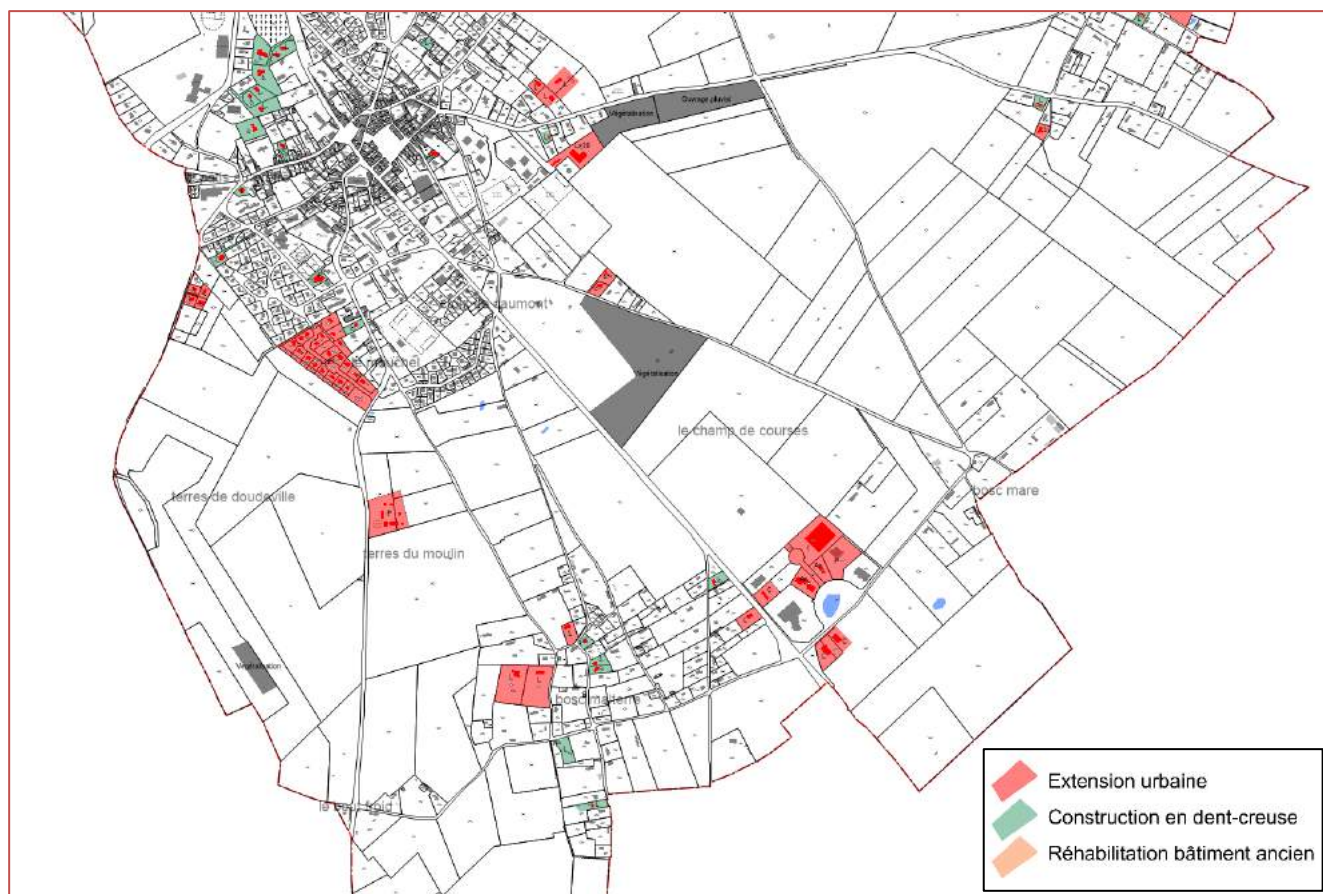


Figure 69 : Constructions 2003-2013

XII.1. Bilan de la période 2003-2013

Le bilan de cette analyse est le suivant. Entre 2003 et 2013, il y a eu :

- 115 logements** construits, dont :
- 46 logements neufs en individuel pur
 - 38 logements neufs en individuel groupé (lotissement ou permis groupé)
 - 19 logements neufs en collectif
 - 12 réhabilitations de bâtiments anciens

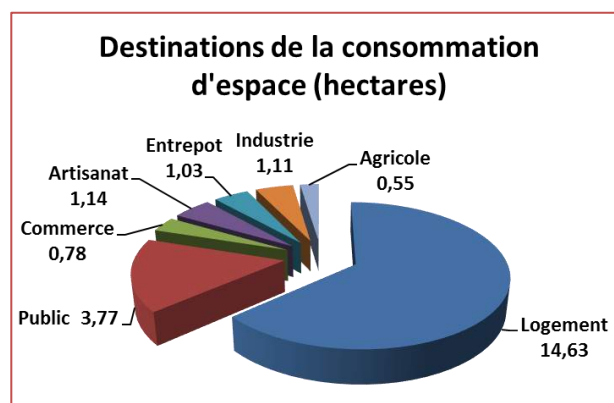
Ces 115 logements ont mobilisé une assiette foncière totale de **14,63 hectares**.

- ## 4 équipements publics

Ces équipements ont mobilisé une assiette foncière totale de **3,77 hectares.**

- ## 9 locaux d'activité

Pour une assiette foncière de **4,06 hectares.**



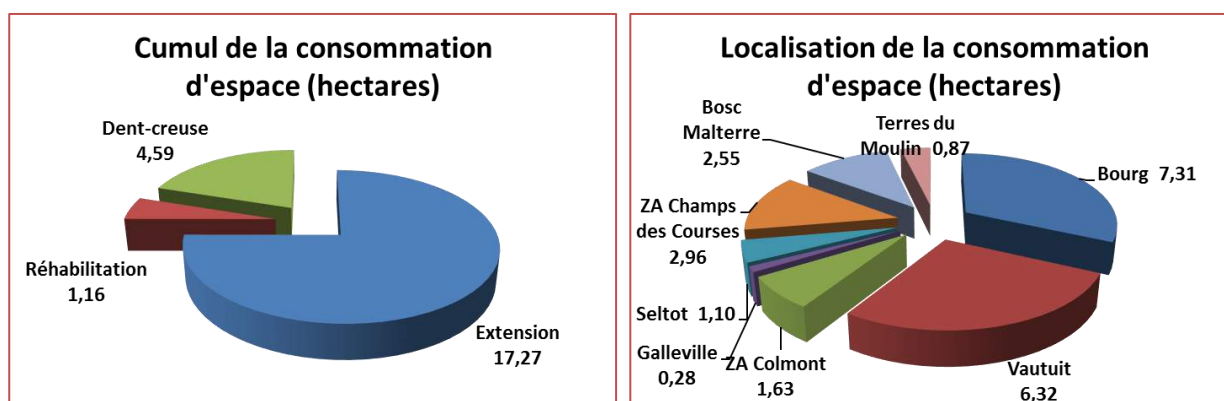
2 bâtiments agricoles

Pour une assiette foncière **0,55 hectare**.

XII.2. Consommation foncière 2003-2013

En cumul de surface, on obtient :

- Environ **17 hectares de terres artificialisées** (consommation des terrains naturels ou agricoles en extension de l'urbanisation).
- Les dents-decreuses ont mobilisé environ 5 hectares de terrain et les réhabilitations ont mobilisé environ 1 hectare de terrain (surfaces en renouvellement urbain).
- Les secteurs où la consommation foncière a été la plus forte sont le bourg (environ 7 hectares) et le hameau de Vautuit (environ 6 hectares).



XII.3. Mesure de la densité des opérations de logement

Les données précédentes permettent de calculer les densités associées aux projets de logement. Pour la période 2003-2013, on mesure les densités suivantes :

- En individuel pur
Densité de 5 logements nets / hectare⁶, soit des parcelles de 2000 m² en moyenne.
- Pour les constructions en lotissement
Densité de **10,5 logements bruts / hectare**⁷ en moyenne, soit une moyenne d'environ 915 m² par parcelle.
- Pour les immeubles collectifs
Densité de **33,3 logements bruts / hectare**.
- Pour les opérations en permis groupé
Densité de 7,9 logements bruts / hectare (attention, valeur non fiable compte-tenu du nombre de projet très faible).

⁶ La densité brute correspond au nombre total de logements compris à l'intérieur d'une zone divisée par le nombre d'hectares visés, incluant, dans cette même zone, les rues et tout terrain affecté à un usage public.

⁷ La densité nette correspond au nombre de logements compris ou prévus sur un hectare de terrain à bâtir affecté spécifiquement à l'habitation, excluant toute rue publique ou privée ainsi que tout terrain affecté à un usage public.



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

■ Réhabilitation

Densité de 10,4 logements nets / hectare en moyenne.

XII.4. Les formes d'occupation des sols

La **consommation de l'espace** est fortement **corrélée aux formes urbaines**. Des mesures effectuées sur quelques exemples extraits de la carte de Doudeville montrent l'écart important (rapport de 1 à 20) des densités entre l'individuel en hameau et le centre ancien dense :

■ Ilots du centre ancien

50 à 100 logements / hectare

■ Immeubles collectifs

Densités de 30 à 50 logements / hectare

■ Lotissements

Densités de 10 à 15 logements / hectare

■ Habitat de hameau

Densité d'environ 5 logements / hectare



Figure 70 : Ilot du centre ancien / Immeubles collectifs / Lotissements / Habitat de hameau

La France s'est engagée à **diminuer de 50% la consommation de l'espace** par l'urbanisation. Cela se traduit localement par plusieurs enjeux :

■ Enjeu de densification du tissu bâti :

- Construction en dents creues,
- Restructuration d'îlots ;

■ Enjeu du choix des formes urbaines (densité collectif / maisons de ville > Lotissement > Individuel).

Quelques pistes doivent être ouvertes pour chercher la densification des lotissements en conservant un tissu bâti aéré, propre aux communes rurales :

- Proscrire les implantations en centre de parcelle ;
- Privilégier les constructions jumelées ;

ENJEU

ENJEU



PARTIE A – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

- Effort de création d'espaces publics ;
- Simplification des accès par mutualisation des stationnements ;
- Encourager la promotion immobilière.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. Structure et fonctions du paysage

Le paysage de Doudeville est la **synthèse d'un ensemble d'éléments**, le relief, avec ses volumes et ses vides, les perspectives, les points de vue, la végétation, les bois, les haies, les talus cauchois, les cours d'eau, les mares, les modes d'exploitation de la terre, l'urbanisation, les constructions remarquables, les petits édifices, les bâtiments ordinaires, les espaces publics, les formes urbaines, etc. ...

Ses fonctions sont multiples :

- C'est le cadre de vie, alliant aménité et attractivité ;
- Il est l'« image » de la ville, plus-value pour son développement durable ;
- C'est un héritage à transmettre aux générations futures, source d'unité et d'appartenance ;
- Il est partie intégrante de la biodiversité (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, nature ordinaire) ;
- Il apporte une protection climatique (cycle de l'eau, brise-vent).

Mais il est plus que la simple somme de ses constituants ; c'est un **système** où tous les éléments **interagissent** entre eux (végétation et bâti, devantures commerciales et architecture, par exemples) afin de former un ensemble cohérent et fédérateur. La perte ou la dégradation d'un seul constituant (les talus cauchois, la cohérence des devantures commerciales dans les exemples précédents) peut avoir un effet dramatique sur l'ensemble du paysage.

ENJEU

II. Le paysage communal

II.1. Un paysage cauchois

D'après l'atlas paysager de Haute-Normandie (source DREAL) :

Le Pays de Caux est globalement composé d'un immense plateau vallonné, entaillé de vallées et situé entre la Manche et la vallée de la Seine. L'habitat caractéristique est celui des clos-masures, isolés ou regroupés en villages et en bourgs.

Ce vaste ensemble paysager se divise lui-même en unités paysagères différenciées selon la proximité de la mer, le relief et l'organisation de l'habitat. **Doudeville appartient au « pays de Caux »**, n°15 sur l'extrait cartographique ci-dessous.

Le pays de Caux constitue le cœur d'un **vaste plateau** qui ondule légèrement. Ces ondulations donnent naissance à de très nombreux vals, aux basses vallées littorales et aux vallées affluentes de la Seine qui entaillent littéralement le plateau sur ces rebords.

Les talwegs cauchois naissent à proximité de la ligne de partage des eaux (entre Manche et vallée de la Seine) qui culmine à 170 mètres environ. Ces reliefs discrets, qui proviennent aussi des variations d'épaisseur des dépôts éoliens (limons) sont alors perceptibles grâce aux petits boisements qui s'accrochent à leurs coteaux.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

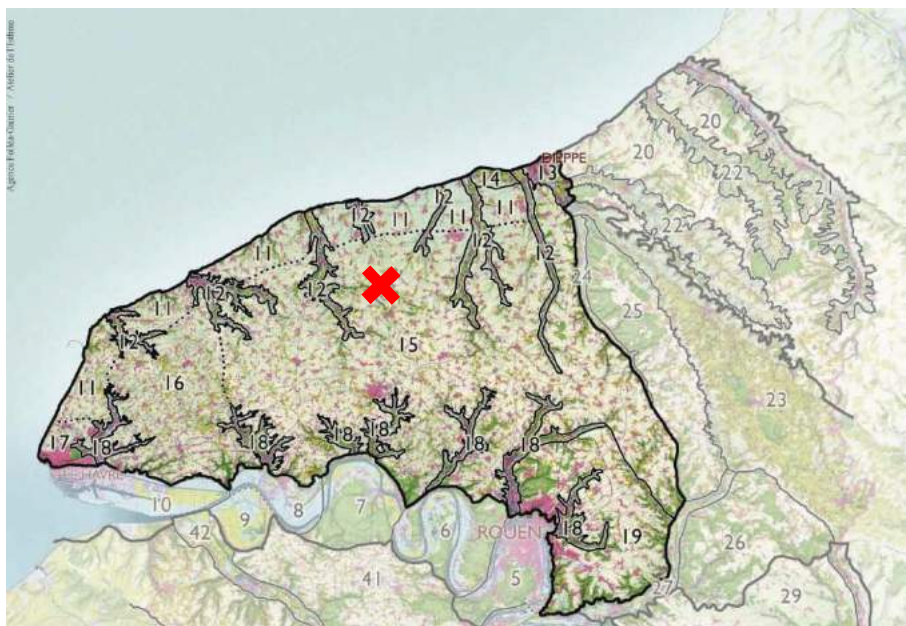


Figure 71 : Le pays de Caux et les différentes unités paysagères

Doudeville se situe **à la naissance de deux vallées sèches** affluentes de la grande vallée de la Durdent qui encadrent son territoire :

- Bois du Fourneau à l'Ouest, prolongé par la ligne de chemin de fer Motteville – Saint-Valery-en-Caux ;
- Vallée entre Saint-Vaast-Dieppedalle et Etalleville au nord-est.

C'est dans ces ondulations du relief et la végétation qui s'y accroche que se concentre la plus grande **biodiversité végétale et animale du pays de Caux**.

II.2. Géomorphologie

Le paysage doudevillais est caractéristique du plateau cauchois, avec ses **grandes étendues cultivées peu boisées** et ses fermes **clos-masures**. Mais les vallonnements qui le traversent génèrent aussi une **diversité de paysages** qui contraste avec le plateau : fonds de vallées naturels et bâti, pentes vallonnées, rebords de coteau.

Les paysages doudevillais sont **variés**, tant par la **topographie** (les formes du terrain, les pentes, les vues lointaines ou fermées, ...) que par les **usages** que l'homme y a adapté :

- Traditionnellement, les zones planes de plateau, d'excellente qualité agronomique (limons de plateau), étaient plus propices aux cultures, alors que les pentes étaient dévolues à l'élevage (bovins sur les pentes douces et ovins lorsque le relief est plus escarpé) ;
- Les fortes pentes, difficilement exploitables par l'agriculture, restent boisées et fournissent du bois d'œuvre ou de chauffage ;
- Le pâturage était pratiqué sur les sols en pente douce et de préférence à proximité des fermes.

Les hameaux de Vautuit, Bosc-Malterre, Seltot, Boc-Mare et Colmont, assemblés par regroupement de structures agricoles en clos-masures, sont implantés au plus près des riches terres agricoles du plateau.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La configuration particulière du relief doudevillais a facilité la création de **voies de communication**, qui convergent dans la petite vallée du bourg (routes départementales 20 de Saint-Valery-en-Caux à Croix-Mare, 149 d'Héricourt-en-Caux à Saint-Laurent-en-Caux, 37 d'Yvetot à Veules-les-Roses, 88, 110 et 67). Au 19^{ème} siècle, la ville est devenue un important carrefour commercial.



Figure 72 : Le relief doudevillais (source BRGM / IGN)

ENJEU

Depuis une cinquantaine d'année, l'**urbanisation moderne**, les nouvelles **pratiques agricoles** et les **modes de vie** ont tendance à effacer ces distinctions d'usage. Comme dans l'ensemble du Pays de Caux, le paysage doudevillais subit de **profondes mutations**.

Le bourg a connu au cours des décennies passées de **nombreuses extensions** successives, **grimpant sur les côteaux** :

- Lotissements à partir des années 1950 ;
- Collectifs à partir des années 1960 ;
- Grands équipements publics (collège).

Le **centre-ville de Doudeville a été préservé** et conserve encore aujourd'hui de grandes qualités paysagères, architecturales et urbaines : respect de la lecture du parcellaire et de l'implantation selon un plan rectangulaire de 60x70m environ, trame viaire peu modifiée, patrimoine bâti bien conservé.

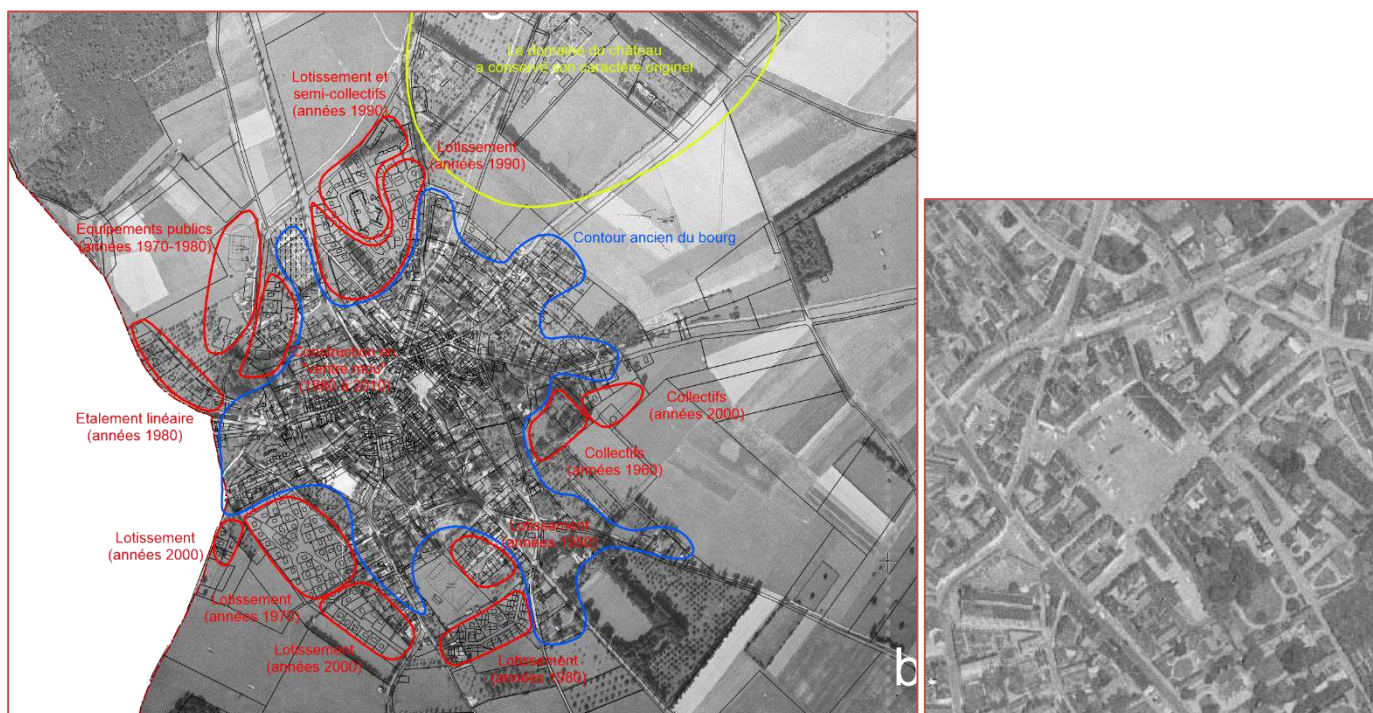


PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Figure 73 : Cadastre napoléonien du centre-ville (19^{ème} siècle)

A l'écart au Nord-Est du bourg, le domaine du château de Galleville a lui-aussi conservé son caractère originel, très qualitatif.



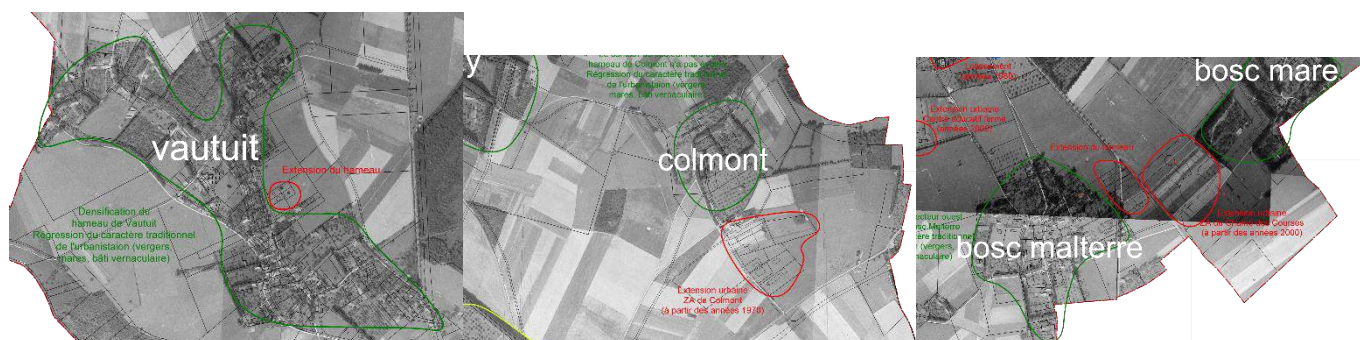
Figures 74 et 75 : Photographie aérienne de Doudeville en 1947 et évolutions / zoom sur le centre-ville (source IGN)

Les **hameaux**, qui se sont historiquement formés par le regroupement de plusieurs fermes, ont longtemps gardé une vocation agricole. Au fil des décennies, de nombreuses habitations nouvelles y ont été construites, à tel point qu'ils ont aujourd'hui un **caractère résidentiel**. Mais leur contour a peu ou pas évolué, sauf cas particuliers (à Bosc-Malterre, ZA à Bosc-Mare et Colmont) : la plupart des constructions nouvelles se sont insérées entre les anciens talus cauchois qui ceinturaient les hameaux.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Cette évolution des hameaux s'est traduite par une **régression des caractéristiques traditionnelles**, avec la disparition de vergers, de mares et de talus.



Figures 76, 77 et 78 : Photographie aérienne de Doudeville en 1947 et évolutions (source IGN)

La zone d'activités de Colmont et la zone d'activités du Champ de Courses se sont implantées sur le plateau ; elles ont introduit des bâtiments dont les volumes sont hors d'échelle avec le bâti traditionnel.

La zone d'activités du Champ de Courses forme une **jointure** entre les hameaux de Bosc Malterre et de Bosc Mare, autrefois séparés.

II.3. Occupation des sols

La carte ci-dessous présente une vision synthétique des masses urbanisées, hiérarchisées selon leurs vocations, leurs densités et leurs formes urbaines. Les grands espaces boisés ont également été reportés afin de parfaire cette vision des occupations des sols.

L'urbanisation principale, le **bourg**, est nichée dans une **vallée étroite et ses rebords**, à l'intersection des voies de communication. Au 19^{ème} siècle, le bourg s'est fortement développé sous l'impulsion d'une forte économie textile et commerciale, et a déjà gagné les coteaux.

Deux secteurs offrent un témoignage précieux de l'histoire de Doudeville, qu'il convient de préserver. Il s'agit :

ENJEU

- Du **secteur des grandes demeures** sur la D20 ;

Avec ses belles maisons de maîtres qui s'égrènent au fil de la voie, jusqu'à arriver au cœur de la ville.

- Du **centre-ville historique**, formé de la place de la mairie et de ses abords.

La tendance à l'étalement du bourg sur les pentes s'est prolongée au 20^{ème} siècle, avec la création de plusieurs lotissements, immeubles collectifs et grands équipements publics.

Doudeville possède **six hameaux**, situés sur le plateau :

- **Vautuit**, le plus important, étendu sur environ 55 hectares. Cet ancien village avait autrefois une école et conserve encore sa propre église ;
- **Bosc-Malterre**, deuxième hameau par la taille et le nombre de constructions, avec 29 hectares ;
- **Seltot**, 25 hectares, marqué par une forte activité agricole au Nord ;



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Bosc-Mare (16 hectares), Le **Fresnay** (21 hectares) et **Colmont** (6 hectares) présentent une urbanisation plus diffuse.

ENJEU

A Colmont ou au Fresnay, ces clos-masures sont restés indépendants et sont facilement identifiables.

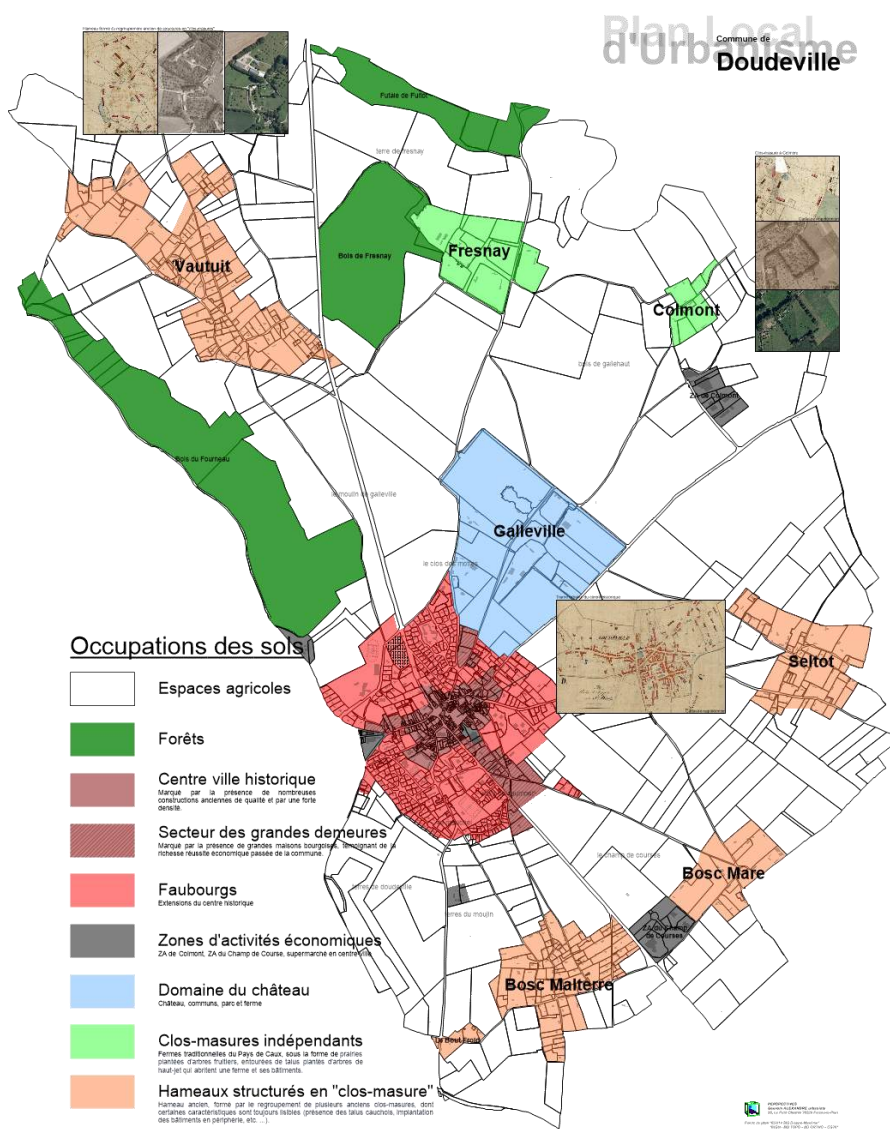


Figure 79 : Carte d'occupation des sols

II.4. Le plateau cauchois, principale unité paysagère doudevillaise

Galleville, Vautuit, Bosc-Malterre, Seltot, Bosc-Mare, Le Fresnay et Colmont

II.4.1. Plateau naturel et agricole

Le plateau cachois est un **vaste plateau d'openfield** cultivé, quasiment exempt de boisements ; en fait, les seuls boisements qui rythment ses grandes perspectives sont les



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

arbres couvrant les coteaux non cultivables des vallées, et les talus plantés entourant les clos-masures et les villages.

Cette caractéristique va conditionner l'ambiance du Pays de Caux : vaste étendue de riches terres agricoles, où les grandes cultures prédominent, uniquement interrompues par la présence au loin de grandes fermes isolées, fermées sur elles-mêmes par des rideaux boisés, et par les arbres peuplant les quelques vallées qui creusent ce vaste plateau régulier.

C'est un territoire offrant des vues panoramiques profondes, sur plusieurs dizaines de kilomètres. Sans obstacle, la vue pénètre pleinement dans ce grand paysage, jusqu'à la ligne d'horizon qui est irrégulièrement coupée par les talus lointains entourant des clos-masures ou des villages.

A Doudeville, la naissance de la vallée de la Durdent imprime des ondulations dans le plateau (vallée du bourg, Bois du Fourneau et Futaie de Fultot). Les vues sont un peu moins profondes qu'ailleurs en Pays de Caux, rapidement délimitées par les reliefs boisés délimitant ces vallonnements.



Figure 80 : Vue caractéristique du plateau cauchois

ENJEU

Le paysage cauchois a un caractère fort, mais est fragile. La disparition progressive des alignements d'arbres autour des espaces urbanisés, et l'introduction de ruptures visuelles (par exemple, façades blanches en vue directe) menacent son équilibre.

II.4.2. Les clos-masures

Le clos-masure est une forme traditionnelle d'urbanisation originale et identitaire du paysage cauchois, adaptée aux contraintes locale.

Un clos-masure est une prairie plantée d'arbres fruitiers, entourée d'un talus planté d'arbres de haut-jet qui abrite une ferme et ses bâtiments, implantés selon un ordre remarquable. A l'intérieur, les bâtiments sont rejetés le long des talus pour libérer le maximum d'espace. Seule la maison du fermier est généralement édifiée en position centrale afin de surveiller l'ensemble de la cour.

ENJEU

La perte du lien agriculture / habitat et la mécanisation des exploitations entraînent la disparition des talus plantés et des vergers, remettent malheureusement en cause la pérennité de ces éléments fondamentaux du paysage.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Figure 81 : Schéma de principe d'une cour-masure (source CAUE76)

A Doudeville, les clos-masures sont **regroupés en hameaux** (Vautuit, Bosc-Malterre, Seltot, Bosc-Mare, Le Fresnay et Colmont) et sont plus ou moins lisibles.

II.4.3. Les parties urbanisées : hameaux de Doudeville

Les hameaux de Doudeville sont des urbanisations anciennes, formées par le **regroupement de clos-masures**. Au fil des ans, de nombreuses habitations ont été construites entre leurs talus cauchois ; mais relativement peu hors de l'enceinte historique formée par ces haies brise-vent.

ENJEU

Aujourd'hui, ces structures de clos-masure forgent l'identité rurale des hameaux de Vautuit, Bosc-Malterre, Seltot et Bosc-Mare, avec leurs **talus**, **vergers**, **haies vives**, **mares**, **chemins creux**, **maison** et **bâtiments cauchois**, dont la préservation est nécessaire. Cette perception est autant valable à l'intérieur et qu'à l'extérieur des hameaux dont les limites anciennes ont peu évolué.



Figures 82, 83 et 84 : Vues caractéristiques des hameaux

PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le Fresnay et Colmont présentent un caractère plus intact, avec des **clos-masures faciles à identifier**.

II.4.4. Le château de Galleville

Source : base de données Mérimée

Le château de Galleville est représentatif du domaine seigneurial au 17^{ème} siècle. C'est un édifice construit en brique, grès et silex, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 4 mai 1984.



Figure 85 : Château de Galleville (Source JYL12 / CC BY-SA 3.0)

II.1. Les vallées à Doudeville

II.1.1. Les vallées naturelles

Bois du Fourneau et la vallée entre Saint-Vaast-Dieppedalle et Etalleville

Les vallées naturelles de Doudeville offrent un **contraste éclatant avec le plateau** environnant. En creux d'une cinquantaine de mètres, leurs rebords sont **largement boisés**. A l'exception du bourg, les vallées sont **entièrement naturelles et agricoles**, sans constructions.

ENJEU

Les vues y sont plus rapprochées, et si elles n'ont pas la profondeur des grandes perspectives du plateau, elles offrent un **spectacle naturel de grande qualité**, à préserver.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Figure 86 : la D20 coupe la vallée entre Saint-Vaast-Dieppedalle et Etalleville

II.1.2. Le centre-ville

Le bourg de Doudeville occupe le fond d'une petite vallée et ses rebords. Le **patrimoine bâti ancien de qualité est omniprésent**, preuve d'un essor ancien du bourg.

Le bourg se développe selon une **trame urbaine dense**, structurée en **fronts bâtis homogènes** selon des **rues étroites** (5 à 10 m de large) bordées d'immeubles en R+1 à R+2+C.



Figures 87, 88 et 89 : Immeubles du centre-ville

ENJEU

La trame serrée du bourg génère un **paysage fermé et intime**, dans lequel la **qualité des constructions** et l'**homogénéité des ensembles bâtis** sont d'une grande importance. A ce titre, **la place de la mairie est l'élément le plus remarquable** du centre-ville.

La place de la mairie est un vaste espace public d'environ un demi-hectare, formant une respiration urbaine au sein de l'urbanisation dense du centre ancien.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Figures 90, 91 et 92 : La place de la mairie



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

II.1.3. Faubourgs

Autour du centre-ville (place de la mairie et ses abords immédiats), l'urbanisation s'étire sur les pentes. Les **constructions contemporaines sont davantage présentes** à mesure que l'on l'éloigne du centre, avec notamment :

- Deux importants ensembles collectifs (immeubles R+3) ;
- Des grands équipements publics (collège, école maternelle, terrains sportifs)
- Des lotissements en ceinture de l'urbanisation (pavillons R+C ou R+1).

Il n'existe pas de panoramas surplombants depuis les coteaux vers le fond de la vallée, car l'urbanisation des faubourgs ferme les vues.

Dans ce paysage intime (vues fermées), les jardins et les interfaces avec l'espace public sont primordiales (haies vives, haies d'arbres têtards, murs, murets, grilles). A ce titre, **les éléments les plus remarquables** des faubourgs sont les **maisons de maîtres et leurs parcs**, ainsi que le **parc boisé enserrant les immeubles du Vert Galant**.



Figures 93, 94 et 95 : Maisons de maître



Figures 96, 97 et 98 : Portail d'une maison de maître / clôture du cimetière / parc boisé du Vert Galant



Figures 99, 100 et 101 : Immeubles collectifs et habitat groupé en lotissement

II.2. Patrimoine bâti

L'architecture vernaculaire est très éclectique, tant en termes de matériaux de construction (colombage, briques, pierres, enduit) que de volumétrie et de mise en scène des façades (lambrequins, modénatures, ...).

Les constructions anciennes sont particulièrement **denses dans le centre-ville** (place de la mairie et ses abords), où les immeubles sont rangés en **fronts-bâtis continus et homogènes**, et dans le secteur des **maisons de maîtres**. Par leur présence, elles impriment une **qualité urbaine** largement reconnue.

Le patrimoine architectural est formé :

■ D'édifices publics (églises, mairie, écoles)

Ils sont le témoignage de la prospérité de la ville ancienne, implantés dans le centre ou aux abords de celui-ci

Matériaux : briques, grès, silex équarris, enduit

■ Des maisons de maître

Elles sont généralement conçues selon un plan rectangulaire, avec une ornementation importante (modénatures, ferronneries, épis de faîtage, ...). Elles sont principalement visibles aux abords de la D20, mais aussi le long de la D149 et de la D37.

Matériaux : briques, grès, silex équarris, enduit

■ Des immeubles de rapport

En centre-ville, ces immeubles ont souvent un rez-de-chaussée commercial, des appartements aux étages. Ils sont caractérisés par les rythmes des façades et le soin apporté à la décoration de celles-ci.

Matériaux : briques, grès, enduit

■ D'habitat ouvrier

Ces petites cellules mono-familiales sont regroupées en tènements serrés selon des rues attenantes au centre-ville.

Matériaux : brique, colombages, enduit

■ Du château de Galleville

Le château de Galleville est représentatif du domaine seigneurial au 17^{ème} siècle.

Matériaux : briques et grès

■ De maisons de fermes



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les demeures des fermiers étaient souvent implantées au centre des clos-masures, aujourd'hui noyées dans l'urbanisation des hameaux.

Matériaux : briques, grès, silex, colombage, enduit

Du bâti rural

Il s'agit des constructions vernaculaires simples, réalisées dans les anciens corps de ferme de Doudeville.

Matériaux : briques, silex, colombage, enduit



Figures 102 et 103 : exemples intéressants d'architecture doudevillaise : école / mairie



Figures 104 et 105 : exemples intéressants d'architecture doudevillaise : maisons de maître



Figures 106 et 107 : exemples intéressants d'architecture doudevillaise : immeuble de rapport / habitat ouvrier



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Figures 108 et 109 : exemples intéressants d'architecture doudevillaise : maison de ferme / bâti rural

ENJEU

Aucune protection du **patrimoine architectural** n'existait dans le POS, ce qui est regrettable compte-tenu de sa qualité. Celui-ci mérite une protection accompagnée de prescriptions réglementaires adaptées. Sont repérées sur la cartographie du PLU :

Les constructions remarquables

Il s'agit du château de Galleville et de ses communs, des édifices publics (église, mairie), des maisons de maître, des immeubles de rapport, de l'habitat ouvrier et des maisons de fermes de belle facture et bien conservés.

Les bâtiments d'accompagnement

Il s'agit des autres bâtiments intéressants contribuant à la qualité de l'urbanisation.

Les clôtures

Sont repérés les portails, grilles, murs, muret qui participent à la qualité de l'interface entre la rue et les espaces privés.



Figures 110 : exemples de clôtures de qualité, à conserver

II.1. Patrimoine naturel

II.1.1. Les espaces boisés classés

L'ancien POS protégeait les **boisements les plus significatifs** par un classement en espace boisé classé : forêts, talus cauchois et alignements d'arbres.

Le règlement en exigeait bien la protection, et encourageait l'utilisation d'essences locales lors des plantations.

L'inventaire du POS est cependant assez ancien et a été actualisé / complété (confer plan du PLU).

ENJEU

II.1.2. Les vergers



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ENJEU

Les **vergers** (production de pommes à cidre et de fruits de consommation) sont des éléments indissociables de la tradition cachoise, très **nombreux** autrefois à Doudeville, malheureusement en **régression**. Ils méritent d'être protégés. Ils ont été inventoriés et repérés sur la cartographie du PLU. 

II.1.3. Les parcs

ENJEU

A l'intérieur des zones urbanisées, existent des parcs boisés formant des îlots de verdure, dont la disparition serait très dommageable à la préservation du caractère rural traditionnel du site. Ils ont été inventoriés et repérés sur la cartographie du PLU. 



Figure 111 : Verger replanté à Vautuit / Parc boisé du Vert Galant

II.1.4. Les mares

D'après l'étude des mares de Doudeville réalisée par l'A3DE

Les mares étaient très nombreuses autrefois, car elles étaient les uniques réserves d'eau pour les besoins des bêtes et des hommes sur le plateau (l'eau souterraine était difficile à extraire car profonde).

Si elles ont perdu leur vocation initiale, elles jouent toujours un rôle primordial dans la **régulation des eaux** de ruissellement, et demeurent des lieux de richesse biologique et paysagère. Elles méritent d'être protégées.

L'association pour le développement durable de Doudeville et ses environs (A3DE) a mené une étude sur les mares, avec pour objectifs :

- d'identifier les **enjeux de biodiversité** liés aux mares, y compris en rapport avec d'autres milieux, se trouvant sur la commune de Doudeville ;
- de **sensibiliser les habitants** de Doudeville et des communes voisines à l'intérêt et au rôle des mares et des espèces floristiques et faunistiques qu'elles hébergent en tant que concentrateur de biodiversité patrimoniale ;
- d'expérimenter un modèle d'**étude participative locale** de collecte de données à l'échelle d'une commune d'environ 2 500 habitants en milieu rural.

45 mares ont été répertoriées par l'association, dont 35 caractérisées au moins partiellement et photographiées dans la mesure du possible (les autres étant pour la plupart inaccessibles en l'absence d'accès aux propriétés privées). Parmi ces 35 points d'eau, une dizaine était comblée ou plus ou moins envahie par la végétation. Plusieurs mares étaient enherbées mais contenaient de l'eau en période hivernale.

Le bilan réalisé par l'A2DE est le suivant :

- Les mares 7, 11, 16 et 18 (formant un ensemble avec la mare 17) présentent actuellement un fort intérêt pour la biodiversité ;



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Les mares 4, 30 (formant un ensemble avec le bassin 29), 34 et 45 sont encore ouvertes et abritent quelques espèces d'intérêt patrimonial, mais dont la biodiversité est vraisemblablement en cours de diminution du fait de l'eutrophisation, de la végétalisation, ou de la perte d'étanchéité du fond, nécessitant des travaux de restauration écologique ;
- Les mares 31, 33 et 43 sont potentiellement intéressantes pour la biodiversité mais complètement envahies par la végétation ou n'étant plus alimentées en eau, nécessitant d'importants travaux de restauration.
- Les mares 2, 10, 14, 19, 20, 24, 25, 27, 28, 37, 38, 39, 40 et 44 ont été caractérisées mais pas encore inventoriées ; elles sont jugées favorables à la biodiversité du fait de leur caractéristiques physiques et leur contexte. Certaines, comme les mares 20, 37, 38 et 40, présentent actuellement ou potentiellement un fort intérêt paysager.



Figure 112 : Inventaire des mares (source A3DE)

ENJEU

Il est important que l'ensemble de ces mares soient protégées en interdisant leur comblement volontaire. Des préconisations concernant les milieux interstitiels pourraient accompagner cette protection : pourtour de la mare, bande de végétation protectrice des intrants agricoles ou de la pollution liée au trafic routier (hydrocarbures,



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

produits anti-gel, etc.), prairies, haies ou arbres à proximité.

III. Archéologie

Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel (article L510-1 du code du Patrimoine).

La liste des sites ci-dessous fait état du patrimoine archéologique de la commune de Doudeville :

1. Eglise Notre-Dame et Sainte-Trinité (13^{ème})
2. Léproserie Sainte-Madeleine (mentionnée au 13^{ème}), non localisée
3. Château de Galleville, classé MH en 1984
4. Chapelle Saint-Léonard (mentionnée au 15^{ème}), détruite, localisation approximative
5. Sépultures avec haches en bronze, découverte en 1840, non localisées
6. Hachettes en bronze, hameau de Vautuit, non localisées
7. Mobilier gallo-romain, RD20 Bois du Fresnay, localisation approximative
8. Mobilier gallo-romain, hameau de Vautuit, non localisé
9. Incinérations gallo-romaines, rue de bas, non localisées
10. Mobilier gallo-romain, Triège du Fourneau, localisation approximative

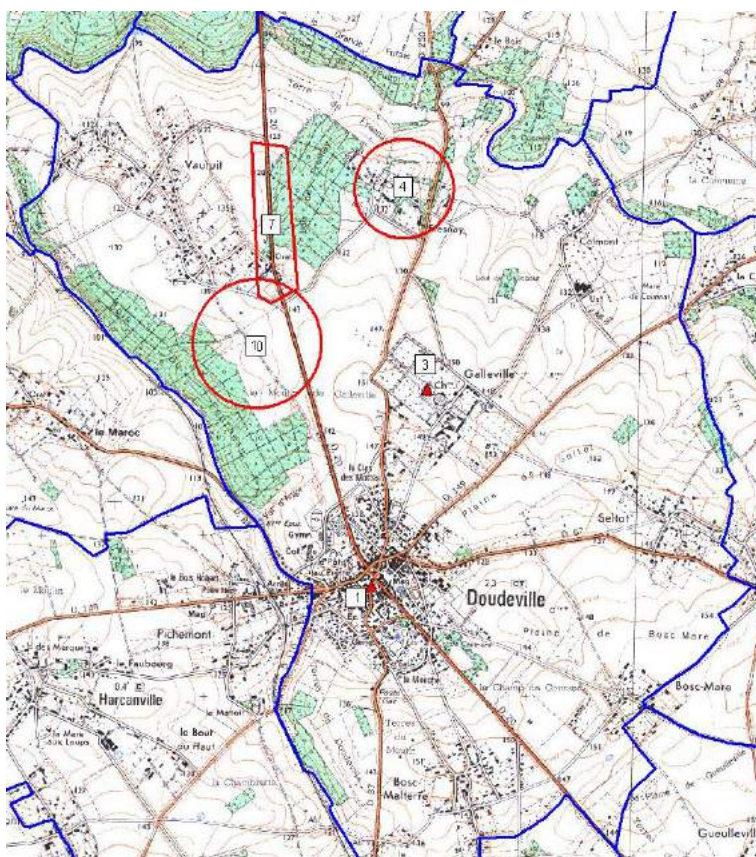


Figure 113 : Carte archéologique (source DRAC)

Les informations ci-jointes ne représentent en aucun cas un inventaire exhaustif du patrimoine archéologique de la commune. D'autres sites non localisés dont la documentation est trop partielle peuvent ne pas avoir été mentionnés. Des **découvertes fortuites** sont donc toujours possibles.

Ces découvertes fortuites sont protégées par les articles L.531-14 et suivants du code du patrimoine. Cet article L 531-14 précise que « lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitations ou de sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie ».

« Conformément aux dispositions de l'article L.522-5 du Code du Patrimoine, les projets d'aménagement affectant le sous-sol des terrains sis dans les zones définies en annexe sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. »

« Par ailleurs, en dehors de ces zones, des découvertes fortuites au cours de travaux sont possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et aux délits contre les biens (articles « 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le Service Régional de l'Archéologie devra en être immédiatement prévenu, conformément à l'article L.531-14 du Code du Patrimoine. »

IV. Natura 2000

Il n'existe **pas de zone Natura 2000** sur Doudeville, ni à proximité.

La zone la plus proche est le site Natura 2000 du Bois de la Roquette (n°FR2300146), à 8 kilomètres environ.

V. Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique

L'inventaire ZNIEFF est avant tout un outil de connaissance des espaces de richesse écologique, qui jouent un rôle fonctionnel fondamental en tant qu'éléments de **diversité**, de zones refuges pour la flore et la faune. Il n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue **pas un instrument de protection réglementaire** des espaces naturels.

Si la **jurisprudence** considère que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas de nature à interdire tout aménagement, le juge administratif a sanctionné à plusieurs reprises pour erreur manifeste d'appréciation la non-prise en compte dans les décisions d'urbanisme du caractère remarquable d'un espace naturel attesté par son inscription à l'inventaire ZNIEFF. La récente loi Grenelle a renforcé les objectifs de protection des sites d'intérêt écologiques.

ENJEU

V.1. ZNIEFF de type I du hameau du Vautuit et du bois du Fresnay

Les ZNIEFF de type I correspondent à des **sites ponctuels**, répertoriés en raison de la présence d'espèces animales ou végétales remarquables, rares ou protégées au niveau régional ou national ...

Une ZNIEFF de type I a été inventoriée sur la commune de Doudeville : Le hameau du Vautuit et le bois du Fresnay (230030605).

Cette zone comporte deux noyaux mais la réunion de ceux-ci s'explique par leur proximité et par leurs caractéristiques biologiques semblables.

Les talus de la route au Hameau du Vautuit sont très pentus et régulièrement entretenus maintenant une végétation herbacée rase. Ils abritent de très nombreux pieds de Conopode dénudé (*Conopodium majus*), une Ombellifère (Apiacée) peu commune en Haute-Normandie. Géophyte à tubercule comestible, cette espèce mésophile est également nommée châtaigne, noix ou encore gland de terre.

Le Bois de Fresnay, du côté est de la D20, présente un sous-bois particulier, recouvert par la petite Pervenche (*Vinca minor*), une Apocynacée d'ombre assez commune, mésophile et qui



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

illustre parfaitement ici son caractère social. On notera également quelques plantes vernales (Anémone Sylvie, Jacinthe, Ficaire) et, sur les bords des sentiers, on retrouvera le Conopode dénudé.



Figure 114 : ZNIEFF de type I / végétation rencontrée dans la ZNIEFF

V.2. ZNIEFF de type II de la vallée de la Durdent

La ZNIEFF comprend l'ensemble de la vallée cauchoise, encaissée et très ramifiée en de **nombreux vallons secs, latéraux**. Elle comporte, en outre, le vallon d'Anvéville et la **longue vallée sèche de Bosville vers Doudeville** (environ treize kilomètres), dont les sinuosités offrent des expositions variées.

Les sources de la Durdent sont situées à Héricourt-en-Caux ; toutefois, la haute-vallée se prolonge vers le sud jusqu'à Hautot-le-Vatois où l'altitude atteint 130m. L'embouchure est à Veulettes-sur-Mer, vingt-cinq kilomètres en aval. La ZNIEFF concerne quarante-deux communes et couvre une grande superficie de plus sept mille hectares.

Les vallées concentrent la biodiversité. De l'amont à l'aval, du fond humide où serpente la rivière au sommet des versants prairiaux ou boisés, elles forment de vastes corridors caractérisés par une grande diversité de milieux naturels. Elles abritent notamment les zones humides, milieux d'une extrême diversité et productivité biologiques, hébergeant de nombreuses espèces spécialisées, parfois exceptionnelles. Outre cette fonctionnalité écologique, les zones humides jouent un rôle fondamental pour le recueil et l'autoépuration des eaux, la réalimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques, la prévention des inondations. Les flancs des coteaux et les vallons secondaires comportent des **milieux prairiaux originaux**, ainsi que des **boisements secs à frais** différents de ceux du plateau.

PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Des haies, plus ou moins continues, prolongent les strates arborées et arbustives jusqu'au fond humide de la vallée. De nombreuses espèces végétales et animales vivent, s'abritent, se nourrissent et se reproduisent dans ces habitats de fort intérêt écologique.

Malgré de nombreuses pressions anthropiques (drainage, ballastières etc.), cette vallée conserve une biodiversité particulièrement élevée, tant en terme d'habitats naturels et anthropisés, qu'en nombre d'espèces végétales et animales, communes et remarquables.

Sur l'ensemble des coteaux, les bois sont prépondérants et diversifiés : chênaie-bétulaie acidiphile, chênaie-hêtraie à Houx, chênaie-charmaie à Jacinthe des bois, chênaie et frênaie fraîches à grandes fougères et Scolopendre, frênaie-érablière à Mercuriale, hêtraie neutrophile, hêtraie à Buis, ourlets calcicoles, forêts résineuses etc.

Le lit majeur est caractérisé par des prairies humides, parfois tourbeuses, des haies (dont des arbres émondés en têtards) et le fleuve, plus ou moins souligné d'une ripisylve (bordure arborée ou petit bois, en rive, composé d'aulnes, frênes, saules etc.). Le fond bocager humide est aussi marqué par les cressonnières, les piscicultures, les moulins et les étangs issus de l'extraction des granulats. Dans la basse vallée, le fond plat élargi par les alluvions et les sédiments marins, est caractérisé par de vastes prairies et quelques étangs de chasse ; le fleuve côtier y dessine des méandres.

Vingt ZNIEFF de type I, sites ponctuels de fort intérêt écologique, ont été désignées au sein de cette vallée. Ces dernières recensent des sources, la végétation aquatique et des rives du fleuve, des prairies humides, des fossés, des étangs, des roselières, des petits marais de grandes herbes, des bois marécageux, des ripisylves, des pelouses calcicoles, des landes à Ajonc, des boisements remarquables ayant conservé une flore de sous-bois diversifiée (à Luzule des bois, à grandes fougères, à Raiponce en épi etc.) ou encore des sites à chauves-souris, animaux en forte régression.

A ces habitats ponctuels remarquables s'ajoutent des milieux plus communs mais essentiels pour la faune tels que les fossés, les haies et des bosquets offrant de multiples lisières et corridors écologiques. L'ensemble de la vallée constitue un site d'intérêt majeur pour l'avifaune (passereaux, anatidés, limicoles, rapaces etc.), qu'elle soit sédentaire, migratrice ou hivernante. La mosaïque de milieux humides est aussi propice aux batraciens (tritons, grenouilles, crapauds) et aux insectes. Soulignons, par exemple, la présence de deux espèces d'orthoptères inféodées aux habitats hygrophiles, rares dans le pays de Caux : le Conocéphale des roseaux et le Criquet ensanglanté.

Le lit de la Durdent abrite une flore aquatique (herbiers de renoncules aquatiques, aches, callitriches etc.) et amphibie (iris, rubanier, cresson etc.) variée formant des refuges pour la reproduction des poissons et des insectes. Cette rivière calcaire, aux eaux fraîches et bien oxygénées, au débit moyen élevé et régulier (3,8 m³/s en aval), est classée en rivière de première catégorie piscicole. Parmi les espèces de poissons qu'elle héberge, citons la Truite de mer migratrice, la Lamproie fluviatile (espèce d'intérêt communautaire) et l'Anguille.

Le Bois de la Roquette (Grainville-la-Teinturière) est classé en Site d'Importance Communautaire n°FR2300146 (future Zone Spéciale de Conservation) du réseau Natura 2000 pour son intérêt chiroptérologique : onze espèces de chauves-souris y sont inventoriées dont cinq d'intérêt communautaire ; parmi ces dernières, trois sont très rares : la Barbastelle d'Europe (unique population haut-normande), le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe.



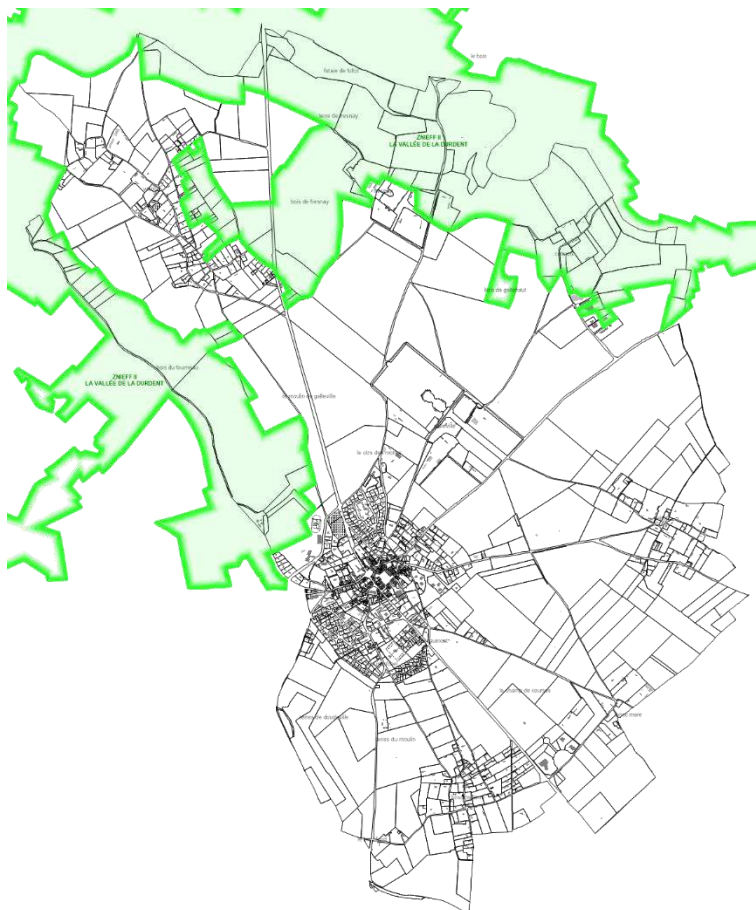


Figure 115 : ZNIEFF de type II

VI. Trames vertes et bleues

Le **déplacement des animaux et du pollen** des plantes est indispensable pour que les populations puissent se reproduire et les espèces sauvages, se maintenir. Dans un environnement fortement modifié par les activités humaines, les animaux et les plantes ont besoin de corridors écologiques pour se déplacer entre les réservoirs de biodiversité.

La Trame Verte et Bleue est un ensemble de continuités écologiques composées de **milieux naturels « réservoirs »** et de **corridors écologiques**.

Cette Trame Verte et Bleue a été cartographiée à l'échelle régionale dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont un extrait centré sur Doudeville est présenté ci-dessous.

PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

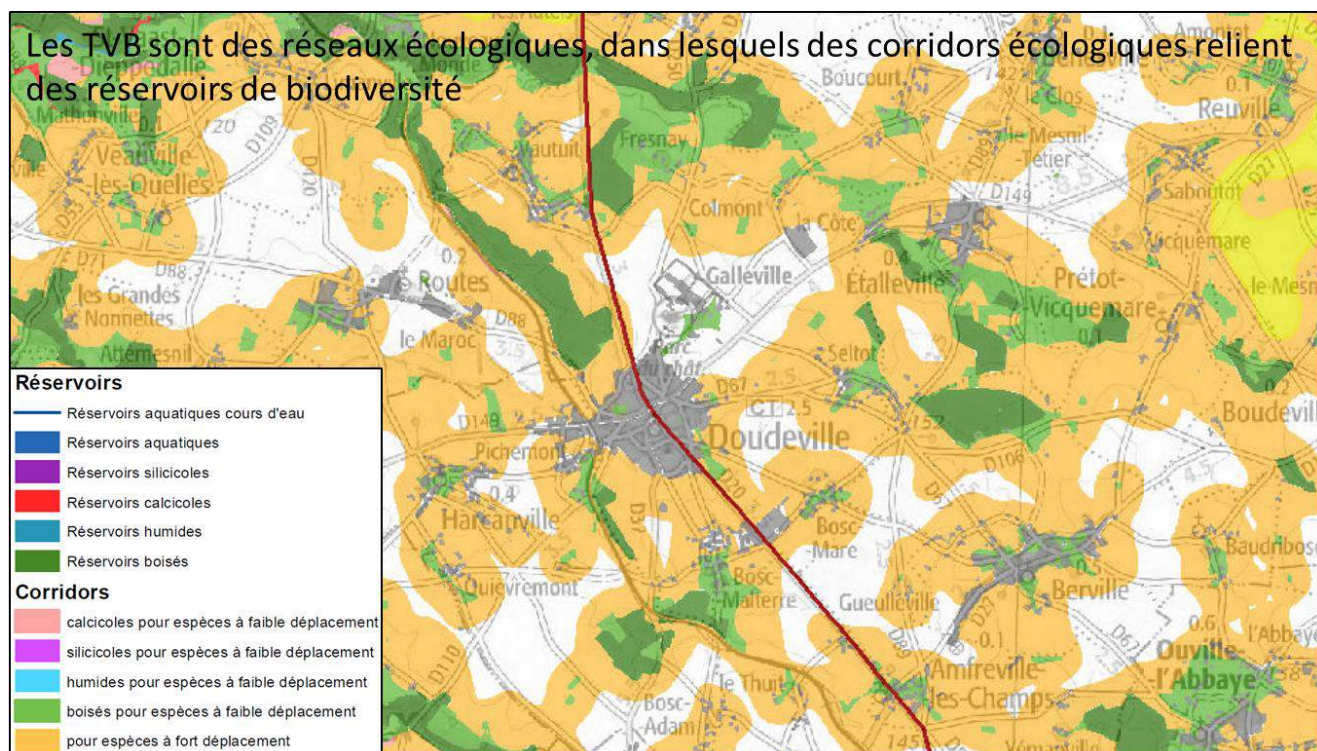


Figure 116 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (source DREAL)

Deux continuités écologiques principales, à préserver, parcourent le territoire doudevillais (en vert sur la carte ci-dessus) : le **bois de Fultot** et ses abords, le bois du Fresnay, ainsi que le **bois du Fourneau**. Elles correspondent aux reliefs de vallées, qui concentrent la majorité de la biodiversité cachoise.

Outre ces continuités majeures, le territoire de Doudeville est globalement perméable aux déplacements écologiques (en jaune sur la carte ci-dessus) :

- Le plateau et ses rebords sont ponctués bosquets et de prairies ;
- Les hameaux, dont la structure est héritée des anciens clos-masures, possèdent de nombreux talus, haies, vergers et mares.

Ce **maillage de petits éléments naturels** joue le rôle de relais pour les continuités écologiques. Les éléments recensés précédemment pour leur intérêt paysager (forêts, bosquets, haies d'arbres, talus plantés, vergers, mares) ont également un grand intérêt environnemental.

Grace à la richesse de son patrimoine naturel, l'**espace rural du plateau doudevillais** fonctionne comme corridor écologique pour les espèces à fort déplacement (par exemple, Renard, Chevreuil, Hérisson, Hermine, Oiseaux, Chauves-souris, Papillons, Abeille). Le maintien de cette continuité écologique est conditionné par la conservation de ces milieux assurant les échanges biologiques.

ENJEU



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Continuité écologique secondaire

Espace rural du plateau doudevillais

Continuité écologique principale

Bois de Fultot et ses abords

Continuité écologique principale

Bois du Fourneau

-  Talus, haies, vergers et mares des hameaux
-  Bosquets
-  Prairies

Continuité écologique secondaire

Espace rural du plateau doudevillais

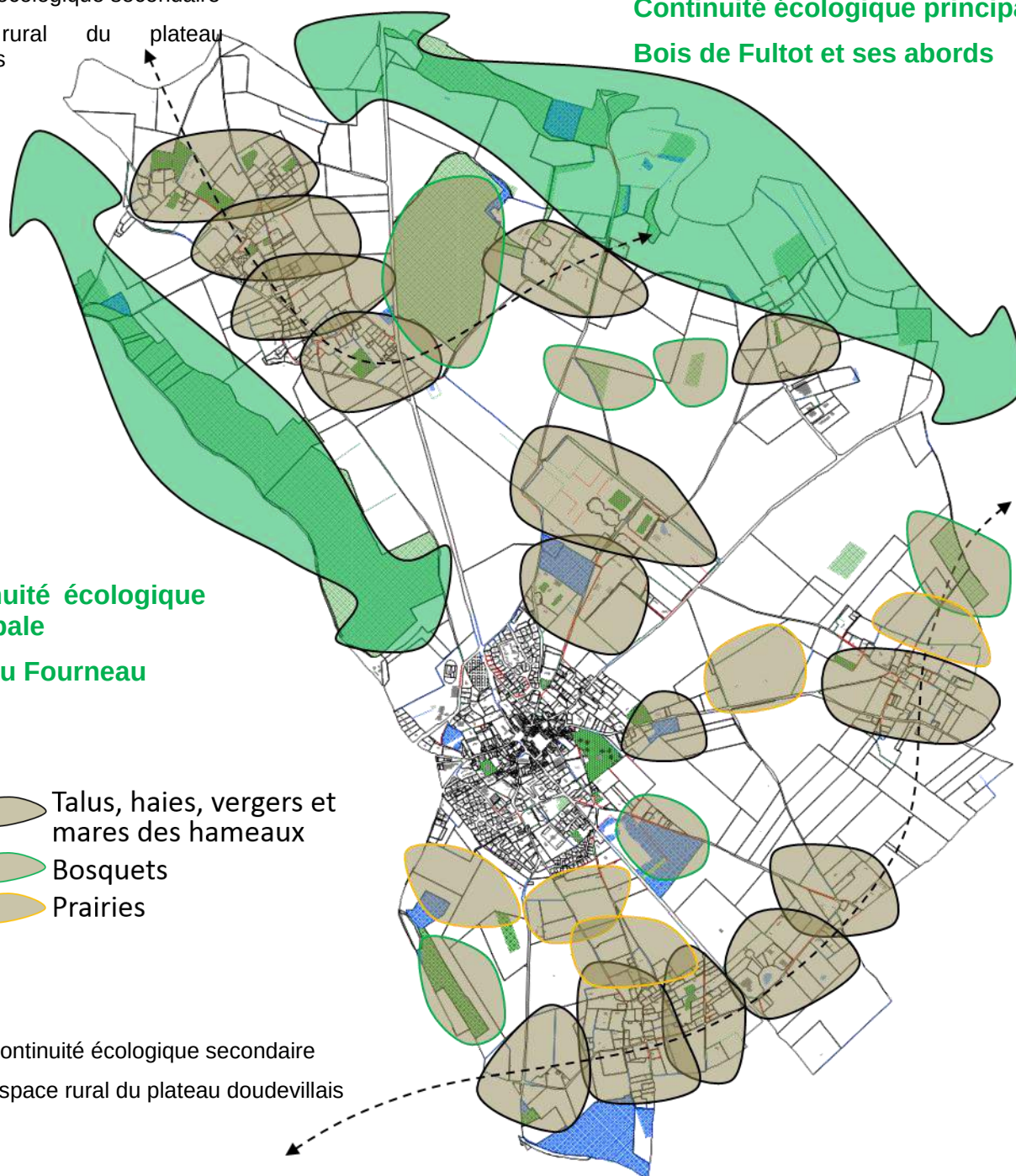


Figure 117 : Les continuités écologiques à l'échelle locale

VII. Les risques naturels d'effondrement de cavité souterraine

D'après le rapport de Recensement des Indices de Cavités Souterraines (source ALISE)

VII.1. Contexte communal

VII.1.1. Géologie

Le territoire de Doudeville est localisé au sein d'un vaste bassin de roches sédimentaires. Elle est représentée sur les cartes géologiques au 1/50 000 (cartes de Doudeville n° 58 -



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

édition B.R.G.M.). On note la présence de roches crayeuses, recouvertes de formations résiduelles (argiles à silex) et de placages limoneux. Les formations géologiques se trouvant sur la commune de Doudeville depuis la profondeur vers la surface sont les suivantes :

■ Des craies du Crétacé Supérieur

Ce sont des craies blanches ou grises à silex, relativement dures et dont les bancs sont assez peu nets. Lorsqu'elles affleurent, ces craies sont marquées par la présence de nombreuses diaclases verticales (cassures dans la roche, sans déplacement). Les silex, à écorce épaisse sont fréquents dans toute la formation. Cette formation présente une microfaune riche ainsi que de nombreux Foraminifères.

■ La formation à silex (Rs)

C'est une formation superficielle d'argile à silex d'épaisseur pluri-métrique variable en général. Les argiles à silex sont issues de la décalcification de la craie et reposent sur le toit irrégulier du substratum crayeux. Très localement, des poches de sables peuvent parfois y être observées.

■ Les limons (LP)

Sur les plateaux, les craies du Crétacé Supérieur sont recouvertes de limons des plateaux de couleur jaune-beige, brun ou rouge. Ces limons sont, pour la plupart, non différenciés et sont constitués pour l'essentiel de quartz très fin. Ils ont été mis en place initialement par le vent, lors des différentes périodes froides du Quaternaire. Leur épaisseur est très variable, de quelques décimètres à plusieurs mètres (jusqu'à une quinzaine de mètres au maximum).

Notons que la partie superficielle de cette formation, lavée par les eaux de pluie, est souvent décalcifiée. Les agriculteurs doivent donc procéder à l'amendement de leurs terres par marnage.

■ Les colluvions (C ou CLP)

Sur les versants et les bas de pentes se sont déposées des colluvions formées de limons bruns altérés parfois sableux et jaunes, souvent mêlés à des silex.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

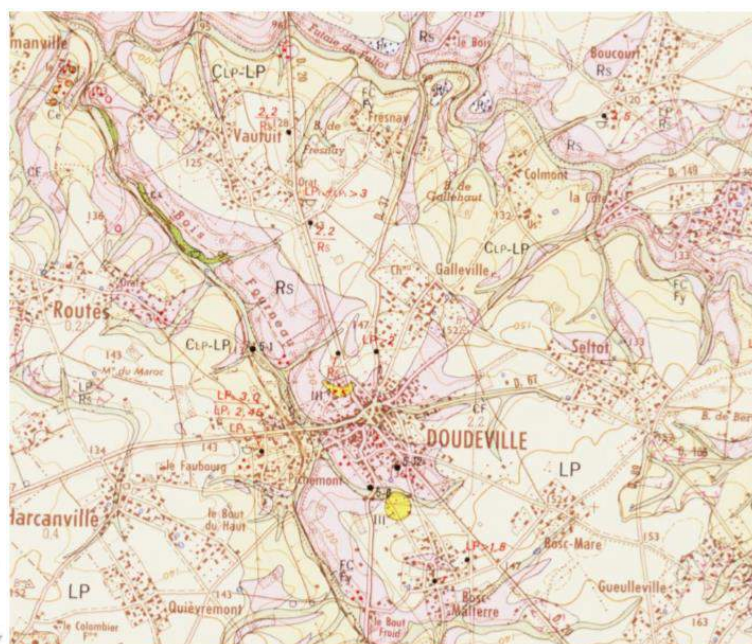
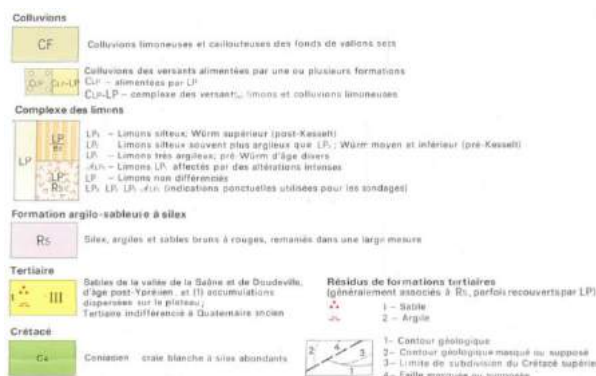


Figure 118 : Extrait de la carte géologique de Doudeville (Carte n° 58)

VII.1.2. Hydrogéologie

Dans la région, nous pouvons distinguer plusieurs types de nappes aquifères : les nappes des formations superficielles et celles des formations du Secondaire.

Les nappes des formations superficielles

Les nappes des limons des plateaux Certaines poches sableuses des limons des plateaux sont susceptibles de renfermer une petite nappe phréatique, qui n'est toutefois pas exploitable.

Les nappes des alluvions Seules les alluvions grossières (notamment celles situées sous le lit de la Seine) présentent un intérêt. Leur alimentation se fait par la nappe de la craie ou par les rivières, mais les débits sont plus faibles que ceux trouvés dans la craie.

La nappe de la craie

C'est la seule qui soit exploitable dans la région. La craie présente une double perméabilité, une perméabilité en petit entre les grains de la roche et une perméabilité en grand dans un réseau de fissures agrandies par dissolution. Ce réseau est notamment bien développé sous les vallées à écoulement pérenne ou non. Par contre, sous les plateaux, le réseau de fissures est souvent cantonné à la partie supérieure de la craie, sous l'argile à silex et au-dessus du niveau piézométrique de la nappe. En profondeur, les fissures ouvertes sont relativement rares.

Les limites des bassins versants souterrains correspondent souvent aux bassins versants orographiques. Les eaux de la nappe crayeuse sont souvent drainées par les cours d'eau au moyen de leurs alluvions. L'écoulement souterrain favorise donc la propagation des eaux en direction des vallées humides via les vallées sèches qui constituent des axes d'écoulement privilégiés puisque la craie y est souvent plus fracturée et karstifiée. Sous les vallées sèches, la nappe est présente à quelques mètres. Dans les alluvions des cours d'eau et des vallées humides, son niveau s'établit à moins d'1 mètre, sous la surface.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne Doudeville, la nappe se situe entre 70 et 110 mètres NGF, avec un écoulement général vers le Nord en direction de la Manche.

VII.2. Détermination et règles de localisation des cavités souterraines

VII.2.1. Typologie des indices recensés

On distingue principalement 2 grands types de cavités souterraines :

- Celles d'origine anthropique ;
- Celles d'origine naturelle.

VII.2.1.1. Les carrières souterraines

Nous pouvons distinguer plusieurs types de carrières souterraines. Les plus fréquentes sont les marnières. Cependant, des extractions de sable, d'argile ou bien encore de silex ont quelquefois pu être réalisées sous forme d'extractions souterraines.

La présence de marnières dans le sous-sol crayeux de la région provient de l'activité humaine. En effet, le lessivage des sols par les pluies a décalcifié ces derniers. Ainsi, afin de neutraliser leur acidité et d'augmenter les rendements, les agriculteurs ont procédé à la pratique du chaulage nécessitant l'extraction de la roche calcaire. Cette pratique remonte à plusieurs siècles, elle s'est poursuivie jusqu'au milieu du XXème siècle.

La craie de nombreuses marnières a également été utilisée comme matériau de construction ou bien encore pour la fabrication de la chaux.

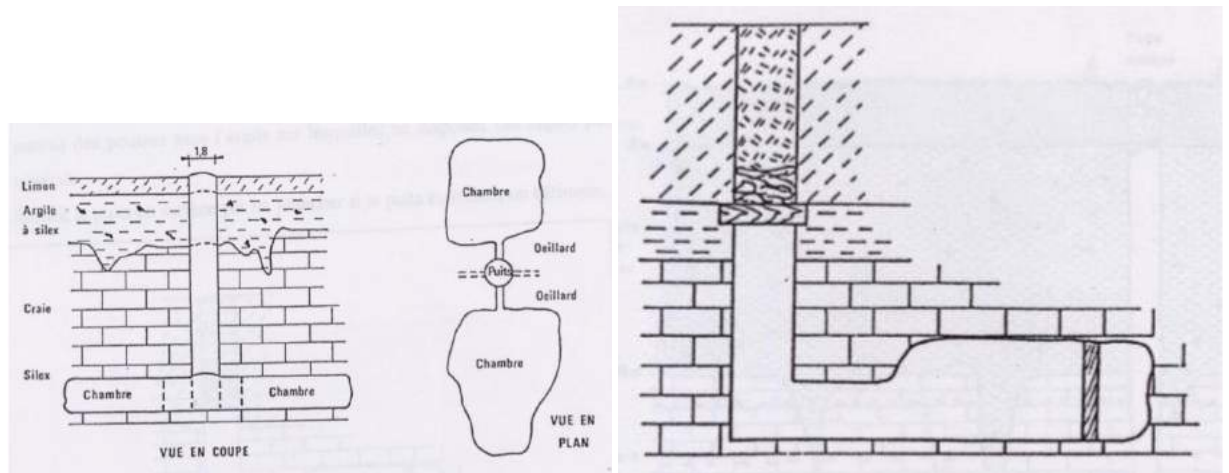
Les marnières sont composées :

- D'un puits dont le diamètre moyen est de 1 mètre et dont la profondeur moyenne est située entre 15 et 25m. Certains peuvent descendre jusqu'à une profondeur de 60 m pour atteindre la marnière proprement dite.
- D'une ou de plusieurs chambres et / ou d'une ou de plusieurs galeries dont les dimensions sont extrêmement variables (de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres).

Sachant que le volume moyen d'une marnière est de l'ordre de 400 m³ et que la quantité de craie en amendement était d'environ 1 m³/ha/an, on peut estimer que l'ordre de grandeur du nombre de marnières est de 10 par km². Leur nombre est estimé à plusieurs dizaines de milliers sur la Normandie.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Figures 119 et 120 : Vues en coupe et en plan d'une marnière / Vues en coupe et en plan d'une marnière

Une fois l'exploitation de la marne terminée, trois techniques étaient utilisées pour reboucher un puits :

- Le couloir d'accès était muré et le puits comblé avec des matériaux divers ;
- Des poutres étaient ancrées dans l'argile, poutres sur lesquelles on disposait des fagots de bois et de la terre végétale ;
- Le puits était fermé en surface par un plancher.

D'un point de vue législatif, c'est à partir de 1853 que les propriétaires de carrières se sont vus obliger de déclarer leur ouverture et de s'acquitter du paiement d'une taxe. Taxe qui a contribué à l'ouverture illicite de nombreuses marnières. A partir de 1853, une série de textes législatifs a contribué à l'évolution des méthodes de réalisation des marnières.

VII.2.1.2. Les bétoires

Mot d'origine normande, il provient de l'expression "bois-tout", en patois normand. Les bétoires sont liées au phénomène de karstification. Ce dernier est l'ensemble des processus d'érosion et d'altération physicochimiques que subissent les formations carbonatées. Ces processus sont à l'origine d'un accroissement des vides originels (porosité primaire et secondaire) et donnent aux formations carbonatées une porosité pouvant atteindre 15 % à l'échelle du massif (Marsaud, 1996). La karstification est liée en grande partie à la capacité des roches calcaires, et plus précisément des minéraux (calcite, aragonite, dolomite) qui les composent, d'être solubles dans l'eau. Le phénomène de karstification reste lié à plusieurs facteurs favorisant les processus de l'érosion et la karstification :

- Présence d'un réseau de fractures tectoniques dans les formations carbonatées ;
- Forte pluviosité ;
- Température assez basse qui favorise la solubilité du CO₂ ;
- Couvert végétal assez dense pour augmenter la pression partielle de CO₂.

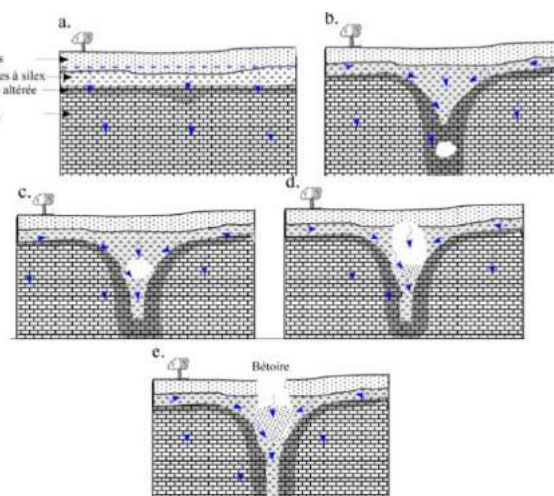
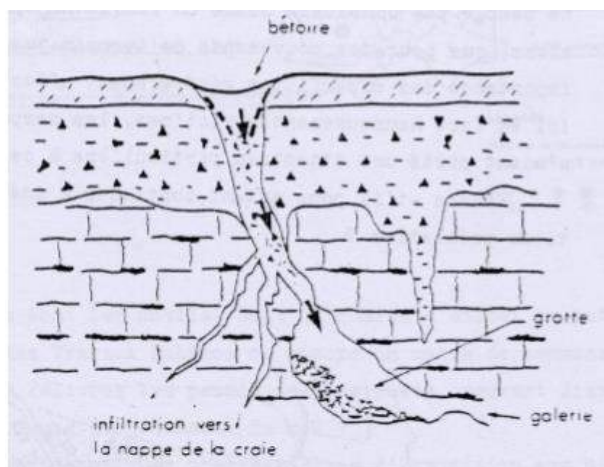
Elles sont en relation avec les fracturations du sous-sol et les eaux circulent alors dans le réseau karstique, à une vitesse de l'ordre de la centaine de mètres à l'heure.

Il est important de signaler que les phénomènes de karstification ne sont pas toujours visibles en surface. Il est possible de schématiser les différentes phases d'évolution d'une bétoire.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Il faut remarquer que certaines bétaires ont été aménagées comme collecteurs d'eaux usées et/ou de ruissellement et sont ainsi utilisées comme des puisards.



Figures 121 et 122 : Vue en coupe d'une bétaire / Les différentes phases d'évolution d'une bétaire

VII.2.1.3. Les puisards – puits filtrants

De la même manière que les bétaires, les puisards traversent les formations superficielles pour atteindre le substrat crayeux et tirer profit de la porosité et de la fissuration. Ces derniers sont d'origine anthropique et créés afin de collecter les eaux de ruissellement et les eaux usées des habitations individuelles ou des constructions collectives.

VII.2.1.4. Les puisards à chambre

Il s'agit de puisards dont le puits débouche sur une petite chambre servant à diffuser dans le sous-sol les eaux de ruissellement ou/et les eaux usées.

VII.2.1.5. Les puits à eau

Les puits à eau sont d'origine anthropique. Ils ont été creusés afin de palier au problème d'alimentation en eau directement lié au maigre réseau hydrographique pérenne de notre région. Leur profondeur varie en fonction de la profondeur de la nappe phréatique (de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres).

VII.2.2. Règles de localisation

VII.2.2.1. Les marnières

Globalement, on trouvera des marnières dans des endroits correspondant au profil suivant :

- Au niveau du plateau crayeux recouvert de limons et d'argile ;
- Lorsque le toit de la craie est peu profond ;
- Lorsque la partie supérieure de la craie est en dehors de la nappe ;
- En présence, en surface de sols acides et argileux nécessitant un amendement calcaire.

Ce profil correspond à 85 % du territoire de la Haute-Normandie.

A petite échelle, des études indiquent que la localisation des marnières répond à une certaine logique. Il s'agissait notamment de limiter l'emprise en surface pour conserver la vocation première du terrain.

Plusieurs critères peuvent être pris en compte :



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- L'ancienneté de l'habitat ;
- L'ancienneté d'un chemin ;
- La présence de talweg ;
- Les versants.

Présence d'anciens chemins :

Afin de faciliter le transport de la marne extraite, les exploitations souterraines étaient souvent creusées soit à proximité immédiate des champs à chauler, soit à proximité de chemins permettant de la répartir. Les remembrements successifs ont toutefois considérablement modifié les chemins, les effaçant pour bon nombre d'entre eux.

Présence de talweg :

La présence de talweg et de vallons secs est un facteur limitant puisqu'il s'agit du chemin préférentiel de circulation des eaux superficielles. La présence d'une marnière en fond de vallée provoquerait son inondation fréquente, la rendant alors non seulement dangereuse, mais aussi inutilisable.

Les versants :

Sur les plateaux, si la pente est faible, il y a une forte épaisseur de limons, rendant le travail d'excavation plus long et difficile. Par contre, si la pente est forte (entre 1,5 et 6 %), il y n'a pas ou peu de colluvions et de limons. La probabilité de trouver une marnière est donc assez forte, les exploitations étant préférentiellement situées dans la partie sommitale des talus et dans la partie convexe du sommet de la pente.

L'évolution du climat au cours du Quaternaire a modelé le paysage, creusant des vallons de manière souvent dissymétrique : un des versants sera plus doux que l'autre. L'érosion périglaciaire s'étant manifestée sur les versants exposés au sud-ouest et à l'ouest, ceux-ci ont été modelés en versants raides.

Les marnières seront donc préférentiellement situées dans la partie sommitale de versants exposés au sud-ouest ou à l'ouest, où les pentes sont assez raides.

Ceci ne signifie pas qu'on ne trouve pas d'exploitation de la marne au milieu des plateaux. Dans ce cas, en raison de l'épaisseur des limons, les puits étaient plus profonds. Pour continuer à extraire de la craie là où l'accès existait déjà, ces marnières disposaient d'un chemin d'accès direct ou étaient disposées à proximité immédiate d'une voirie, pour le transport de celle-ci.

Les exploitations de la marne seront donc préférentiellement :

- En dehors des noyaux urbains anciens ;
- Pas trop éloignées d'un chemin (les carrefours sont donc des lieux privilégiés) ;
- A proximité d'une maison lorsque l'habitat est de type lâche et s'il n'y a pas de chemins alentours ;
- Localisées dans une zone où l'épaisseur des limons est moindre, soit sur le sommet d'un terrain, soit en pente assez forte ;
- Situées dans des secteurs où elles ne seront pas inondées.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

VII.2.2.2. Les bétoures

Leur distribution peut sembler aléatoire mais elles s'organisent souvent sur des axes de talwegs. Les talwegs sont généralement associés à des directions de fracturation et sont caractérisés par un fort potentiel de karstification. Elles sont donc le plus souvent situées en tête de vallons secs et sur le passage des eaux de ruissellement.

De plus, l'évolution du paysage agricole (disparitions des mares, des haies, augmentation des surfaces cultivées, etc.) et l'augmentation des surfaces urbanisées ont augmenté la quantité des eaux ruisselées et ont donc accentué le phénomène de karstification.

Il est difficile de les recenser pour des raisons différentes de celles des marnières ; même si la présence de vallée sèche est un indice de leur éventuelle présence. Les zones d'infiltration rapide peuvent être soit des bétoures isolées, soit des bétoures en chapelet qui forment une succession de points d'engouffrement sur quelques dizaines de mètres dans le fond des vallons secs.

Quelques cas sont toutefois répertoriés sur le plateau, sous des fossés ou encore sous des bassins de rétention d'eau pluviale.

VII.2.2.3. Les puits à eau

On les trouve principalement en fond de talweg, là où la nappe phréatique est la moins profonde, à quelques mètres sous le sol. Néanmoins, des puits à eaux ont aussi été réalisés sur le plateau. Ces derniers peuvent atteindre des profondeurs pouvant dépasser la centaine de mètres.

VII.2.2.4. Les puisards et puits filtrants

Ces derniers ont essentiellement été réalisés sur les plateaux, là où l'évacuation des eaux pluviales et usées était délicate à gérer (infrastructure urbaine, lotissement, etc.).

VII.3. Dangers, impacts et réglementation liés aux cavités souterraines

VII.3.1. Risques humains, risques matériels et environnementaux

Quelle que soient leurs origines, les cavités souterraines sont responsables de deux formes de mouvement de terrain : les affaissements et les effondrements. La différence entre les premiers et les seconds se place au niveau de la vitesse du mouvement. Les affaissements sont lents et continus, sans rupture apparente, alors que les effondrements correspondent à un mouvement brusque et laissent apparaître une rupture nette. Les origines de ces mouvements sont différentes.

Lorsque les effondrements sont circulaires, de faible diamètre (entre 1 et 2 mètres), il s'agit de l'effondrement d'un puits. Il est dû à la surcharge se trouvant au-dessus du recouvrement, aux vibrations provoquées par le passage de poids lourds, sur une route ou dans un champ, ou encore, il peut être dû au pourrissement des poutres de support du remblai.

Par contre, lorsque la surface de l'effondrement est plus importante, celui-ci sera probablement dû à la rupture du toit de la chambre d'exploitation. Cette rupture du toit est appelée fontis. Il peut être la conséquence de l'action de contraintes mécaniques qui provoquent le cisaillement d'un pilier de soutènement. Mais l'eau peut aussi jouer un rôle d'agent déstabilisateur, le remplissage régulier des cavités par des eaux agressives va éroder la craie, rendant les piliers plus fragiles ou donnant lieu à la formation de cloches d'effondrement au niveau du toit de la chambre. Ce remplissage d'eau peut être naturel (cas de marnières dont une ou plusieurs chambres seraient situées à proximité d'un talweg) mais



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

peut aussi être créé par l'homme. Les marnières sont alors utilisées comme décharges, bétoires ou puisards et les eaux sont alors souvent concentrées en charges polluantes, le processus d'altération de la craie s'en trouve alors accéléré.

Dans ce dernier cas, les premiers symptômes vont se traduire par un effondrement en surface dû à la vidange d'une langue ou racine d'altération dans la chambre vide. Celui-ci peut se mettre en place sur une vingtaine d'heures si le fontis est important. L'effondrement s'arrête une fois que la totalité de l'argile à silex ou du sable s'est déversée dans la chambre. Si le processus d'altération se poursuit, alors les piliers se fragilisent et peuvent se rompre.

Si le fontis est étroit, la vidange du matériel de remplissage par les eaux d'infiltration est progressive, le sol en surface s'affaissant petit à petit. Mais le processus est inéluctable à moins que la chambre ne soit comblée ou effondrée artificiellement.

Les effondrements dans le cadre des puisards et des bétoires suivent le même processus : vidange de matériel d'altération de la craie dans la cavité souterraine, celui-ci étant entraîné par les eaux de ruissellement circulant dans la conduite lors de leur infiltration dans le sous-sol.

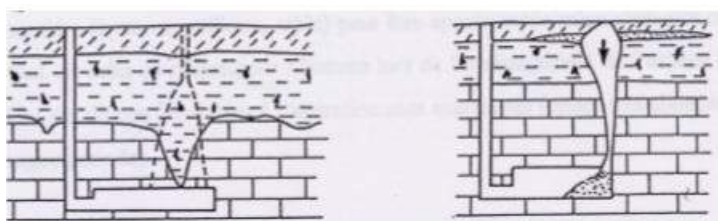


Figure 123 : Formation d'un fontis, vidange d'une racine d'altération

Leur présence entraîne un risque pour les personnes et les constructions d'ouvrages et d'habitat. En effet, un affaissement ou un effondrement du sol / sous-sol peut alors occasionner des risques de chute pour les hommes, les animaux, et des dommages importants sur les constructions situées dans les périmètres de l'affaissement, etc.

En Haute-Normandie, la présence de bétoires (points d'engouffrement des eaux de surface en plateaux) et de marnières est à l'origine de connexions directes avec les ressources exploitées. En effet, elles recueillent les lessivats et lixiviats de voirie et drainent les effluents d'origines diverses (pollution par des engrais, pollution fécale due à l'élevage...). La turbidité créée par l'engouffrement des eaux de surface transportant les produits de l'érosion des plateaux dans l'aquifère via les bétoires pose un problème essentiel d'alimentation en eau. Celles-ci circulent à grande vitesse alors que le pouvoir épurateur est faible à très faible.

VII.3.2. Périmètre de sécurité

Le risque lié à l'existence ou à la présomption d'existence d'une cavité souterraine est traduit dans les documents d'urbanisme par l'instauration d'un périmètre de sécurité déterminé par un arrêté du Préfet de Seine-Maritime.

Le rayon du périmètre de sécurité est variable selon la typologie de l'indice :



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Typologie de l'indice de cavité souterraine	Rayon du périmètre de sécurité
Indice de cavité souterraine lié à une extraction de craie	60m
Indice d'origine indéterminée	60m
Indice de cavité souterraine lié à une extraction de sable, d'argile ou de caillou	35m
Indice de cavité souterraine naturelle	35m

Source : Guide à l'usage des Maires - Gestion et prévention des risques liés à la présence de cavités souterraines en Seine-Maritime (Février 2007, Préfecture et Conseil Général de Seine-Maritime)

VII.4. Méthodologie du recensement des indices de cavités souterraines

VII.4.1. Enquête Bibliographique

La première étape de l'étude consiste à examiner les multiples documents existants, allant des archives anciennes aux documents plus récents.

VII.4.1.1. Collecte et exploitation des documents d'archives anciens et de cartes anciennes

L'exploitation ainsi que l'abandon d'une marnière sont soumises à déclaration depuis 1853. Les archives départementales de Seine-Maritime ont donc été consultées afin de rechercher tout document concernant les marnières :

- Déclarations d'ouverture ;
- Déclarations de fermeture ;
- Rapports établis à la suite d'accidents ;
- Procès-verbaux de visites ;
- Arrêtés préfectoraux ordonnant des travaux d'aménagement ;
- Plans de localisation, etc.

Les répertoires consultés sont les suivants :

- Archives du XVIème au XXème siècle : série 3 E (archives déposées par les communes) ;
- Cadastre : série 3 P (cadastre, matrice et plans) ;
- Archives modernes (1790 à 1940)
 - Série 8 S (travaux publics et transports) : concerne entre autres les autorisations relatives à l'ouverture, la surveillance et la sécurité des mines et carrières (an IX – 1939) et notamment les marnières (sur CD-ROM du Conseil Général de Seine-Maritime)
 - Série 2 OP et 3 OP (voirie communale et urbaine)
- Le cadastre ancien (cadastre napoléonien) est également examiné : ce cadastre n'apporte pas de renseignements sur les marnières mais permet de localiser les parcelles cadastrales citées dans les archives.

VII.4.1.2. Collecte et exploitation des documents d'archives récents

Différents documents d'archives récents ont été consultés.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les documents provenant des services suivants ont pu être consultés :

- Services décentralisés de l'Etat : DDTM, DDAF ;
- La mairie ;
- Archives départementales de Seine-Maritime ;
- Presse locale et régionale ;
- Bureau de Recherche Géologique et Minière (B.R.G.M.) ;
- Cartes et données géologiques ;
- Institut Géographique National (I.G.N.) ;
- Documents du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (C.E.T.E.).

Les cartes suivantes sont également consultées :

- Cartes topographiques série bleue (I.G.N.) au 1/25 000 ;
- Carte géologique (B.R.G.M.) au 1/50 000 du site d'étude ;
- Carte hydrogéologique (B.R.G.M.) au 1/100 000 de Seine-Maritime.

VII.4.2. Exploitation des photographies aériennes

Des photos aériennes anciennes, contemporaines et récentes ont été analysées afin d'obtenir le maximum d'informations et d'écarter les indices qui ne correspondent pas à des cavités souterraines (leurres).

Dans le cas présent, nous avons analysé les photographies des missions aériennes suivantes : 1947 (noir et blanc) ; 1952 (noir et blanc) ; 1957 (noir et blanc) ; 1973 (noir et blanc) ; 2003 (couleur).

Cette étude est effectuée sur plusieurs séries de clichés de manière à avoir une évolution de la représentation de l'occupation du sol dans le temps. S'il est difficile d'identifier les vides apparents ou les puits d'accès aux chambres d'extraction, les photos peuvent apporter d'autres informations. On cherchera en particulier des indices tels que :

- La présence d'un bosquet de forme circulaire, d'un arbre isolé aujourd'hui disparu ;
- Des dépressions topographiques ;
- Des contrastes d'humidité ;
- Une zone de circulation préférentielle des eaux ;
- La manifestation d'une extraction de marne ;
- L'étude de ces photos pourra servir à éliminer des leurres :
 - La présence d'anciennes mares (elles forment, elles aussi, des dépressions et, une fois vidées, elles peuvent donc prêter actuellement à des confusions) ;
 - Les anciens trous de bombe.

Les indices retenus après cette expertise ont fait l'objet d'une visite de terrain. Certains indices confirmés sur le terrain, par une autre source ou se répétant sur au moins deux campagnes aériennes seront potentiellement retenus en tant que tels.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

VII.4.3. Enquête locale

Un questionnaire a été élaboré par le bureau d'études ALISE et envoyé à tous propriétaires terriens de plus de 2500 m² en accord avec la commune. Ce questionnaire, a été envoyé à ses destinataires, accompagné d'une lettre de la municipalité signée du maire et expliquant l'objet de l'enquête.

Cette démarche est en outre accompagnée d'une enquête sur le terrain auprès des personnes suivantes : agriculteurs, anciens et actuels ; personnes natives et/ou habitant la commune ; personnes « ressources » indiquées par la mairie.

VII.4.4. Reconnaissance de terrain

VII.4.4.1. Recherche de nouveaux indices auprès de la population et des responsables de la commune

Lors des visites de terrain, nous avons rencontré un certain nombre de personnes susceptibles de nous renseigner sur la présence et la localisation de cavités souterraines (agriculteurs, propriétaires, personnes ayant travaillé sur la commune, habitants connaissant bien l'histoire de la commune, etc....).

Les renseignements obtenus par ces différents témoignages ont pu être recoupés afin de confirmer l'information et de localiser l'indice le plus précisément possible.

VII.4.4.2. Modalités de l'enquête terrain

En surface, les indices de présence de cavités dans le sous-sol sont variés, ils peuvent être des signes directs ou indirects.

Les signes directs :

Parmi ceux-ci, on va trouver notamment :

- La présence d'un puits protégé par une plaque (tôle, ciment, etc..) ;
- La présence d'un effondrement circulaire récent, la rupture du sol étant marquée ;
- La présence d'un remblai récent, ayant servi à combler un effondrement. On note alors la présence de celui-ci à la surface du sol ;
- La présence d'une dépression topographique de forme plus ou moins circulaire.

Les signes indirects :

Ces derniers peuvent indiquer la présence de cavités souterraines :

- Un changement de végétation :

Ce changement peut être constitué par la présence d'un bosquet de forme circulaire au milieu d'un champ, d'une prairie, mais peut être aussi formé d'une zone circulaire envahie par les ronces ou les hautes herbes.

Ce changement de végétation peut aussi être lié à une variation de l'humidité dans le sol. En effet, la différence d'humidité entre un puits et le sol environnant sera marquée surtout par un changement de couleur des cultures, des pâtures qui auront du mal à se développer dans un terrain extrêmement drainé par endroits en raison de l'existence d'un puits.

- La présence d'un arbre isolé :



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les puits d'accès aux cavités souterraines situées en plein champ peuvent avoir été marqués par un arbre isolé.

■ La présence d'une décharge :

Les marnières ont souvent été utilisées en tant que décharges pour faire disparaître des déchets, des encombrants. La présence d'une décharge sauvage doit entraîner des précautions quant à l'utilisation ultérieure de ce terrain.

■ La présence d'un vallon sec :

Elle va conduire à la recherche de bétouilles dans le talweg, notamment de préférence en tête de ces vallons.

VII.4.4.3. Compte-rendu de l'étude

Etablissement des fiches détaillées pour chaque indice de présence de cavités souterraines :

Les informations recueillies durant l'étude ont été reportées dans des fiches détaillées établies pour chaque indice de cavités souterraines.

Ces fiches figurent dans le document intitulé « Recueil des indices de cavités souterraines » et comportent entre autres les informations suivantes : numérotation de l'indice ; indications géographiques (parcelles, repères locaux) ; indications sur les sources des informations ; nature et description des indices (contexte morphologique, géométrie, etc.) ; remarques concernant l'indice ; typologie de l'indice ; indications pour lever l'indice.

En ce qui concerne la numérotation, chaque numéro d'indice correspond au code du département, suivi du code INSEE de la commune et du numéro d'ordre de chaque indice.

Positionnement précis des indices sur planches cadastrales et support informatique :

Les indices recensés ont été reportés sur le cadastre fourni par la commune.

Lorsque les indices ont pu faire l'objet d'une reconnaissance de terrain, ils ont été photographiés et localisés par des repères locaux en mesurant les distances vis à vis d'arbres, de clôtures, de routes, de bâtiments, et/ou par GPS pour donner les coordonnées X et Y.

Le document final comporte une carte cadastrale au 1/5 000 où est localisé l'ensemble des indices recensés.

La légende permet de distinguer la typologie des différents indices ainsi que le fait qu'il soit visible ou non.

VII.5. Résultats de l'étude

VII.5.1. Les réponses au questionnaire

Les résultats de l'enquête réalisée auprès des propriétaires terriens de la commune sont les suivants :

On constate que le taux de réponses est élevé (70 %), ces réponses étant parvenues en trois fois à la mairie de Doudeville, après deux relances par courrier.

30 % des personnes contactées ont fourni des indications sur la présence de cavités souterraines ou d'indices de présence de cavités sur le territoire de la commune.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Suite à cette consultation plus de 60 personnes ont été rencontrées lors des prospections de terrain afin de localiser les indices le plus précisément possible et pour permettre d'affiner les recherches.

VII.5.2. Typologie des indices de cavités souterraines

Le nombre total d'indices de cavités souterraines recensés au terme de l'étude sur l'ensemble du territoire de Doudeville est de 421. Il faut signaler que ce chiffre n'est pas un chiffre définitif, mais correspond à l'état actuel des connaissances.

Parmi ces indices, on peut noter que approximativement :

- 38 % sont liés à des cavités souterraines (marnières,...) ;
- 43 % ont une origine indéterminée ;
- 9 % sont liés à des karsts ;
- 4 % sont liés à des carrières à ciel ouvert ;
- 1 % sont liés à des puits à eau ;
- 2 % sont des puisards à chambres ;
- 1 % sont liés aux puits filtrants ;
- Autres : 3 %.

VII.5.3. Remarques

Il faut noter que la localisation précise des indices est souvent limitée par la qualité du cadastre.

En ce qui concerne les problèmes liés aux archives, la transposition du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel peut-être à l'origine d'un risque d'erreur lié à la qualité graphique et / ou géographique du document d'origine.

De la même façon, la localisation des indices de cavités souterraines réalisée lors de l'enquête peut-être approximative dès lors que l'indice n'a pu être confirmé sur le terrain. En effet, ces déclarations reposent sur des souvenirs plus ou moins anciens qu'il est parfois difficile de localiser précisément.

Enfin, le fond de plan utilisé pour cette étude est fourni par la communauté de commune (cadastre digitalisé, ...). L'échelle des cartes produites au cours de l'étude est au 1/5000ème et suit les préconisations de la DDTM.

VII.5.4. Recommandations

Le travail effectué dans le cadre de cette étude a pour principal résultat de donner une photographie de la connaissance actuelle de la présence d'indices de cavités souterraines sur le territoire communal. Ce recensement ne peut en aucun cas être exhaustif. Ceci est principalement dû à :

- L'absence de législation réglementant les déclarations d'ouverture de carrière avant 1850. Ainsi, avant cette date, aucune marnière n'a été déclarée, alors que beaucoup ont été creusées ;
- Après 1850, malgré la législation en vigueur, beaucoup de marnières ont été creusées sans que pour autant elles aient été déclarées ;



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- La photo-interprétation peut-être à l'origine d'un certain nombre de leurres ; □
L'enquête auprès de la population peut-être à l'origine de certaines déclarations erronées ou d'informations oubliées ;
- La reconnaissance de terrain peut-être à l'origine de confusions entre un affaissement et un leurre type trou de bombe, mare remblayée, etc. De plus, la végétation peut jouer le rôle d'écran et empêcher l'observation de certains indices ;
- Le caractère naturel est par définition évolutif. Des problèmes karstiques peuvent être à l'origine de nouveaux effondrements, de même pour les cavités anthropiques inconnues.

Ainsi, en l'état actuel des connaissances, des effondrements liés à des cavités naturelles ou anthropiques peuvent avoir lieu dans des zones dénuées d'indices.

Les précautions à prendre pour diminuer les risques liés aux cavités souterraines se résument de la manière suivante :

- Prise en compte des zones à risques dans les documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.) ;
- Communication auprès de la population ;
- Actualisation de la liste des indices de cavités souterraines à chaque nouvelle information (nouvel effondrement, informations supplémentaires pour un indice, levée d'un indice, etc.). Cela nécessite la mise en place d'une démarche visant par exemple à responsabiliser une personne pour le dossier et sa gestion afin de tenir à jour le recueil des fiches d'indices et la cartographie de ces derniers.

VII.6. Démarches pour lever un indice

Les investigations complémentaires possibles pour déterminer la présence, l'emprise et le comblement de cavités souterraines sont de plusieurs types :

- Géophysique ;
- Décapage ;
- Forage ;
- Réalisation d'un nouveau puits d'accès ;
- Cubage et morphologie de la cavité ;
- Remblaiement.

VII.7. Conclusion

Plusieurs points ressortent de cette étude :

- De nombreux indices de cavités ont été recensés sur le territoire de la commune de Doudeville: 421 indices ont ainsi été répertoriés. Ce chiffre n'est toutefois pas définitif.
- Ce document ne constitue pas une fin en soi, les résultats atteints doivent servir de base à une meilleure connaissance des enjeux liés à la présence de cavités souterraines afin de diminuer les risques encourus face à cette problématique. Ces risques vont concerner les infrastructures, les habitations, les constructions, mais aussi les eaux souterraines.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Le plan fourni a été établi en fonction des informations disponibles. La localisation des indices étant souvent peu précise (à l'échelle de la parcelle, voire d'une ancienne parcelle positionnée d'après le cadastre napoléonien). La carte ne constitue pas une source de localisation exhaustive. Les informations les plus précises se trouvent dans le recueil des fiches d'indice, ce plan ne cherche qu'à donner une vue d'ensemble de la localisation.
- Parmi les mesures les plus importantes, figure l'intégration des données dans tous les documents d'urbanisme afin de prendre en considération de manière durable les risques liés à la présence de cavités souterraines sur le territoire de la commune.
- En dehors des précautions à prendre dans les zones sensibles, un aspect revêt une importance particulière : l'actualisation des informations contenues dans le dossier réalisé. Elle nécessitera une continuité dans ce qui a été initié, avec la mise en place d'une procédure formelle de suivi de ce dossier et avec la nomination d'un(e) responsable en mairie. Celui-ci sera ainsi en charge de réceptionner et centraliser les informations liées aux cavités souterraines (déclaration, nouvelles découvertes, nouveaux textes de loi et dispositions diverses, levée d'indices, etc. ...).
- Tout nouvel indice impliquera l'édition d'une fiche selon le modèle informatique donné, l'addition d'une ligne au tableau des indices et la localisation la plus précise possible sur le plan fourni.
- Cette personne responsable du dossier sera consultée à chaque demande de permis de construire, afin de donner un avis qui tiendra compte de la position des indices et de la nécessité d'un périmètre de sécurité autour de chaque indice recensé. Les étapes de consultation du dossier des indices de cavité seraient les suivantes :

- 1. Localisation de la parcelle où se trouve la demande ?**
- 2. Consultation du plan des indices pour voir si un indice se trouve à proximité**
- 3. Consultation du recueil des indices pour connaître la parcelle où sont localisés l'indice ainsi que le périmètre de sécurité qui lui correspond**
- 4. Consultation de ce recueil pour avoir des précisions notamment sur les indices et la levée d'indices.**



Tableau des indices de cavités souterraines

Numéro d'indice	Parcelle cadastrale	Précision	Sources				Type probable d'indice	Matière extraite
			Départementales	Communales	Etudes	Enquête		
76.219.001	ZK 3	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.002	ZA 159	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.003	ZL 186	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.004	ZI 2-24-25	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Non défini
76.219.005	ZI 17	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.006	ZL 176	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.007	ZN 209	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2		17	Carrière souterraine	Marne
76.219.008	ZI 2	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.009		Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.010	ZN 234-238	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.011	ZC 14	Visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2		Terrain - Témoignages KK et II	Carrière souterraine	Marne
76.219.012	ZL 16	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.013	ZM 16	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.014	ZM 261	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.015	ZH 102	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.016	ZL 101	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.017	ZL 18	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2	Recensement des indices de cavités souterraines d'Etalleville - annexe 10		Carrière souterraine	Marne
76.219.018	ZN 208	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.019		Non localisé	Déclaration d'ouverture				Carrière souterraine	Non défini
76.219.020	ZI 6	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.021	ZB 17-26-136	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière à ciel ouvert	Sable
76.219.022	ZD 13	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.023	ZE 9	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Silex
76.219.024	AC 195-196	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.025	ZN 25	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.026	ZN 3	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.027	AD 177	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puisard à chambres	Marne
76.219.028	AB 189-1243-1244	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Sable
76.219.029		Non localisé	Déclaration d'ouverture				Carrière souterraine	Non défini
76.219.030	ZN 161-166-227	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.031	ZB 7	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.032	ZM 203	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2	Dossiers n°2008-1060 et C08-2732 (Sémoft, 2009) - annexe 5		Carrière souterraine	Marne
76.219.033	ZN 1	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.034	ZN 29	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.035		Non localisé	Déclaration d'ouverture				Carrière souterraine	Non défini
76.219.036	ZI 2	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.037		Non localisé	Déclaration d'ouverture				Carrière souterraine	Non défini
76.219.038	ZI 6	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture			Carrière souterraine	Marne
76.219.039	ZC 336	Visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture	20		Carrière souterraine	Silex
76.219.040	AH 1	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture			Carrière souterraine	Marne
76.219.041	ZN 24	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.042	ZD 13	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.043	ZC 136	Non visible	Déclaration d'ouverture				Carrière souterraine	Non défini
76.219.044	ZI 2	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.045	ZK 133	Non visible	Déclaration d'ouverture + Déclaration de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.046	AD 1919 a 122	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière à ciel ouvert	Sable
76.219.047	ZC 183	Non visible	Déclaration d'ouverture	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.048	ZL 33-104	Non visible	Déclaration de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs				Carrière souterraine	Marne
76.219.049		Non localisé	Déclaration de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs				Carrière souterraine	Marne
76.219.050		Non localisé	Déclaration de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs				Carrière souterraine	Marne
76.219.051		Non localisé	Déclaration de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs				Carrière souterraine	Marne
76.219.052		Non localisé	Déclaration de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs				Carrière souterraine	Marne
76.219.053		Non localisé	Déclaration de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs				Carrière souterraine	Marne
76.219.054		Non localisé	Déclaration de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs + Déclaration d'accident				Carrière souterraine	Marne
76.219.055		Non localisé	Rapport de l'ingénieur des mines + arrêté préfectoral				Carrière souterraine	Marne
76.219.056		Non localisé	Rapport de l'ingénieur des mines + arrêté préfectoral				Carrière souterraine	Marne
76.219.057		Non localisé	Rapport sur la surveillance des carrières				Carrière souterraine	Marne
76.219.058		Non localisé	Rapport sur la surveillance des carrières				Carrière souterraine	Marne
76.219.059		Non localisé	Rapport sur la surveillance des carrières				Carrière souterraine	Marne
76.219.060		Non localisé	Rapport sur la surveillance des carrières				Carrière souterraine	Marne

Numéro d'indice	Parcelle cadastrale	Précision	Sources				Type probable d'indice	Matière extraite
			Départementales	Communes	Etudes	Enquête		
76.219.061		Non localisé	Rapport sur la surveillance des carrières				Carrière souterraine	Marne
76.219.062		Non localisé	Rapport sur la surveillance des carrières				Carrière souterraine	Marne
76.219.063		Non localisé	Rapport sur la surveillance des carrières				Carrière souterraine	Marne
76.219.064		Non localisé	Rapport sur la surveillance des carrières				Carrière souterraine	Marne
76.219.065	ZB 27	Non visible	Arrêté préfectoral	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.066	ZL 33-104	Non visible	Déclaration d'abandon	Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.067		Non localisé	Déclaration d'accident				Carrière souterraine	Marne
76.219.068		Non localisé	Déclaration d'accident	Déclaration d'accident			Carrière à ciel ouvert	Sable et Grès
76.219.069	ZK 3	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.070	ZK 3-128	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.071	ZN 21-33-35	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.072	ZN 27-28-35	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.073	ZN 28-35	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.074	ZN 21-33-35	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.075		Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.076	ZN 234-236-237	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.077	ZI 18	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.078	ZC 5-6-27	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.079	ZE 6-7	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.080	ZN 29	Non visible	Déclaration d'extraction de matériaux				Carrière souterraine	Silex
76.219.081		Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.082	ZN 238	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.083	ZN 1-238	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.084	AH 30 + ZK 6	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Silex
76.219.085	ZK 6	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Silex
76.219.086	ZN 31	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.087	ZN 176 à 179	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.088	ZI 19-109-112-122-128	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.089		Non localisé		Déclaration d'ouverture			Carrière souterraine	Marne
76.219.090		Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Silex
76.219.091	ZM 151	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.092		Non localisé		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière à ciel ouvert	Sable
76.219.093	ZN 1	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.094	ZE 1 et AH 6-7	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2		4	Carrière souterraine	Silex
76.219.095	AC 13	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.096	AH 1	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Silex
76.219.097	ZH 113	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.098		Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière à ciel ouvert	Sable
76.219.099		Non localisé		Déclaration d'ouverture			Carrière souterraine	Non défini
76.219.100	ZK 5	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2		15	Carrière souterraine	Marne
76.219.101	AE 115	Visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puisard à chambres	Marne
76.219.102	ZN 113	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2		4	Carrière souterraine	Marne
76.219.103	ZD 13	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.104	ZD 13	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.105	ZK 118	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.106	ZH 5-113	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.107	ZC 317	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Non défini
76.219.108		Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Silex
76.219.109	ZD 15 et AC 8	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Non défini
76.219.110	ZL 11	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.111	ZI 128	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.112	ZC 112	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.113	AE 229	Visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puisard à chambres	Marne
76.219.114		Non localisé		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.115	ZN 12	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.116	ZM 128	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière à ciel ouvert	Sable
76.219.117	AE 96	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puits filtrant	Non défini
76.219.118	ZD 5-15 et AC 8	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.119	AD 188	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puits filtrant	Non défini
76.219.120	ZN 35	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Silex
76.219.121	AE 255	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puisard à chambres	Marne
76.219.122	ZK 6	Non visible		Déclaration d'ouverture + déclaration de réouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.123	AE 130	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puits filtrant	Non défini
76.219.124	ZB 12	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.125	AB 172	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2	Affaires n°02/8695 - Visite et comblement d'une marinière (FondOuest, 2002)	108	Carrière souterraine	Marne
76.219.126	ZI 17	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne
76.219.127	AE 50	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puisard à chambres	Marne
76.219.128	ZC 5-6-27	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière à ciel ouvert	Non défini
76.219.129	ZN 234	Non visible		Déclaration de réouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2		4	Carrière souterraine	Marne
76.219.130	ZB 27	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Non défini

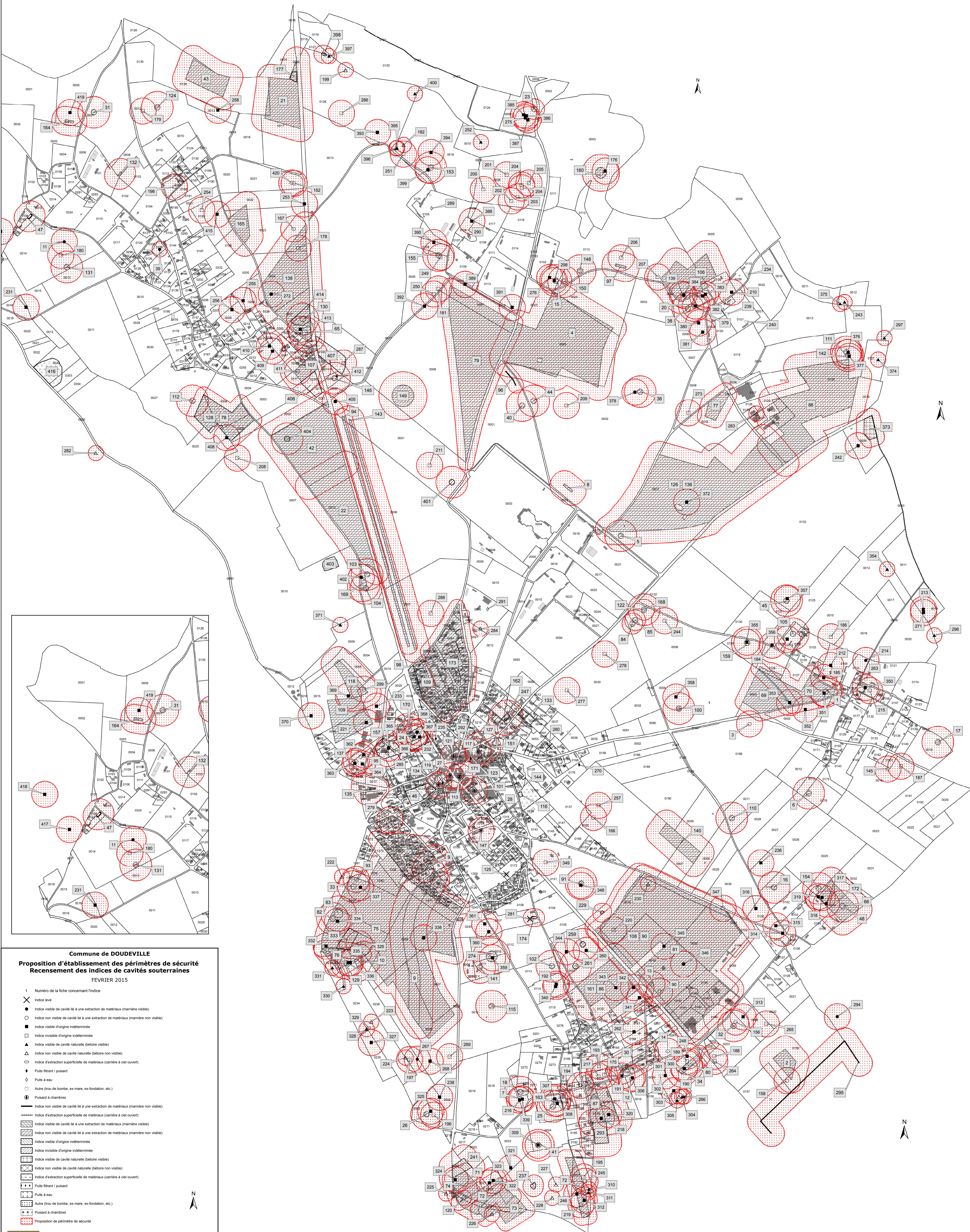
Numéro d'indice	Parcelle cadastrale	Précision	Sources				Type probable d'indice	Matière extraite	
			Départementales	Communales	Etudes	Enquête			Autres
76.219.131	ZC 14	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.132	ZB 8	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.133	AH 47-48	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2 + Déclaration d'effondrements - annexe 7			Carrière à ciel ouvert	Sable	
76.219.134	AD 69	Visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puisard à chambres	Marne	
76.219.135	AC 16-271	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puisard à chambres	Marne	
76.219.136	ZI 17	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.137	AC 13	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
	ZB 23-24-27-28	Non visible							
76.219.138	ZH 113	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.139	ZH 113	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.140	ZL 7-165	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
					Recherche d'indice de cavité souterraine "M73", Terres du Moulin, Phases 1 et 2 (ETS, 2005, 2006)				
76.219.141	ZN 11	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.142	ZI 128	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
	ZE 1 et AH 6-7	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2					
76.219.143							Carrière souterraine	Marne	
	ZM 121 à 125 - 127-128-182-183	Non visible							
76.219.144							Carrière à ciel ouvert	Sable	
76.219.145	ZL 16	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.146	ZE 3	Visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.147	AB 116	Visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2		Terrain - Témoignage UU	Puisard à chambres	Marne	
76.219.148	ZH 113	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.149	ZE 6	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.150	ZH 113	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
	AE267-268-270	Non visible							
76.219.151							Puisard à chambres	Marne	
76.219.152	ZB 21	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.153	ZE 16	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.154	ZL 25	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.155	ZE 5 - 104	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
					Dossiers n°2008-1060 et C08-2732 (Sémofi, 2009) - annexe 5				
76.219.156	ZM 203	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.157						242	Carrière à ciel ouvert	Sable	
76.219.158	ZA 159	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.159	ZK 129	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.160	ZH 3	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.161	ZN 31	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.162	AC 155	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Puisard à chambres	Marne	
				Déclaration d'ouverture + Registre communal des carrières - cf.annexe 1 + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2					
76.219.163	ZN 25	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.164	ZB 5	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.165	ZB 23-23	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Non défini	
76.219.166	ZL 165	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.167	ZB 23	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.168	ZK 6	Non visible		Déclaration d'ouverture + Inventaire des cavités artificielles (commune) - annexe 2			Carrière souterraine	Marne	
76.219.169	ZD 13	Non visible	Cadastre napoléonien	Déclaration d'ouverture			Carrière souterraine	Silex	
76.219.170	AC 196	Non visible		Plan de déclaration d'ouverture			Carrière souterraine	Non défini	
76.219.171	AE 130	Non visible		Déclaration d'ouverture			Puits à eau	Non défini	
76.219.172	ZL 33-104	Non visible		Registre communal des carrières - cf.annexe 1			Carrière souterraine	Marne	
			Déclaration d'extraction de matériaux						
76.219.173		Non visible					Carrière souterraine	Silex	
76.219.174	ZN 107	Visible					Karstique	Non défini	
76.219.175	ZN 175	Non visible				Terrain - Témoignage FF	Indéterminée	Non défini	
76.219.176	ZH 3	Visible				Terrain	Indéterminée	Non défini	
76.219.177	ZB 17	Visible				Terrain	Carrière à ciel ouvert	Non défini	
76.219.178	ZB 23	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.179	ZB 12	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.180	ZC 14	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.181	ZE 5	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.182	ZE 16	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Karstique	Non défini	
76.219.183		Non localisé		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.184	ZK 125	Visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.185	ZK 109	Visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.186	ZK 15	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.187	ZL 16	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.188	ZM 203	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.189	ZN 29	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.190	ZN 29	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Karstique	Non défini	
76.219.191	ZN 169	Visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3		Terrain - Témoignage Q	Indéterminée	Non défini	
76.219.192	ZN 114	Visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.193	ZN 170	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.194	ZN 198	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3		4	Indéterminée	Non défini	
76.219.195	ZN 27	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.196	ZN 3	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.197	ZN 5	Non visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Indéterminée	Non défini	
76.219.198	ZB 113	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
76.219.199	ZE 128	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Karstique	Non défini	
					Base de données des mouvements de terrain - annexe 8				
76.219.200	ZE 8	Non visible		POS (Commune) - annexe 4 + Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3 + Déclaration de catastrophes naturelles - annexe 6		218	Terrain - Témoignage AE	Indéterminée	Non défini
					Base de données des mouvements de terrain - annexe 8				
76.219.201	ZE 8	Non visible		POS (Commune) - annexe 4 + Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3 + Déclaration de catastrophes naturelles - annexe 6			Terrain - Témoignage AE	Indéterminée	Non défini
76.219.202	ZE 8	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
							Terrain - Témoignages AE et QQ		
76.219.203	ZE 8	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
					Base de données des mouvements de terrain - annexe 8		Terrain - Témoignages AE, PP et QQ		
76.219.204	ZE 8	Non visible		POS (Commune) - annexe 4 + Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3 + Déclaration de catastrophes naturelles - annexe 6			Indéterminée	Non défini	
76.219.205	ZE 8	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
76.219.206	ZH 113	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée		
76.219.207	ZH 113	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
76.219.208	ZD 7	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
76.219.209	ZI 2	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
76.219.210	ZH 108	Visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
76.219.211	ZE 1	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	
76.219.212	ZK 109	Visible		POS (Commune) - annexe 4 + Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3			Terrain - Témoignage D	Indéterminée	Non défini
76.219.213	ZK 19	Visible					Indéterminée	Non défini	
76.219.214	ZK 110	Visible					Terrain - Témoignage SS	Carrière souterraine	
76.219.215	ZL 181	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée		
76.219.216	ZN 209	Visible		POS (Commune) - annexe 4			Terrain - Témoignage Q	Indéterminée	Non défini
76.219.217	ZN 175	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée		
76.219.218	ZN 179	Visible		POS (Commune) - annexe 4 + CU07621998Y0009		141	Terrain - Témoignage O	Indéterminée	Non défini
76.219.219	ZN 27	Non visible					Indéterminée	Non défini	
76.219.220	ZN 19	Non visible		POS (Commune) - annexe 4			Indéterminée	Non défini	

Numéro d'indice	Parcelle cadastrale	Précision	Sources					Type probable d'indice	Matière extraite
			Départementales	Communes	Etudes	Enquête	Autres		
76.219.221	AC 8	Visible			Affaire IC090114 - Recherche de cavités sur le site du complexe sportif Gérard Ducastral (Fondasol, 2009) + Puits de sondage sur forage (ETS, 2010)			Indéterminée	Non défini
76.219.222		Non visible				127		Karstique	Non défini
76.219.223	ZN 234	Non visible				127		Karstique	Non défini
76.219.224	ZN 234-238	Non visible				127		Karstique	Non défini
76.219.225		Non visible				127		Karstique	Non défini
76.219.226		Non visible				127		Karstique	Non défini
76.219.227	ZN 28	Non visible				127		Karstique	Non défini
76.219.228	ZN 28	Non visible				127		Karstique	Non défini
76.219.229	ZM 151	Visible				127		Karstique	Non défini
76.219.230	ZM 19	Non visible				127	Terrain - Témoignage V	Karstique	Non défini
76.219.231	ZC 16	Visible				111		Indéterminée	
76.219.232	AC 195	Visible			Opération 1630/1 (Ingetec, 2001)	242-206	Terrain - Témoignages GG et II	Indéterminée	Non défini
76.219.233	AC 8	Visible					Terrain - Témoignage AC	Indéterminée	Non défini
76.219.234	ZH 110	Visible				93		Autre	
76.219.235	AE 219	Visible				212		Puits filtrant	
76.219.236	ZL 26	Visible				89		Indéterminée	Non défini
76.219.237	ZN 28	Visible				89		Karstique	Non défini
76.219.238	ZN 3-4	Visible				129		Indéterminée	Non défini
76.219.239	ZI 101	Visible				201		Autre	
76.219.240	ZI 101	Visible				201		Autre	
76.219.241	ZN 20	Visible				184		Indéterminée	Non défini
76.219.242	ZK 9	Visible				184		Indéterminée	Non défini
76.219.243	ZI 12	Visible				184		Karstique	Non défini
76.219.244	ZK 6	Non visible				15		Indéterminée	Non défini
76.219.245	ZN 27	Non visible				43		Indéterminée	Non défini
76.219.246	ZN 27	Visible				43		Indéterminée	Non défini
76.219.247	AC 155	Non visible				112		Indéterminée	Non défini
76.219.248	ZN 29	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.249	ZE 5	Non visible				149	Terrain - Témoignage QQ	Indéterminée	Non défini
76.219.250	ZE 5	Non visible				149	Terrain - Témoignage QQ	Indéterminée	Non défini
76.219.251	ZE 16	Non visible				149	Terrain - Témoignage QQ	Indéterminée	Non défini
76.219.252	ZE 10	Visible				149	Terrain - Témoignages QQ et PP	Karstique	Non défini
76.219.253	ZB 22	Visible		Inventaire des effondrements (commune) - annexe 3		149	Terrain - Témoignage QQ	Indéterminée	Non défini
76.219.254	ZC 193	Non visible				219		Indéterminée	Non défini
76.219.255	ZC 293	Visible				219	Terrain - Témoignage BB	Indéterminée	Non défini
76.219.256	ZC 209	Visible				219		Indéterminée	Non défini
76.219.257	ZL 165	Non visible				257		Indéterminée	Non défini
76.219.258	ZB 13	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.259	ZN 31	Non visible				174		Indéterminée	Non défini
76.219.260	ZN 31	Visible				174		Indéterminée	Non défini
76.219.261	ZN 31	Non visible				174		Indéterminée	Non défini
76.219.262	ZN 141	Visible				199	Terrain - Témoignage N	Indéterminée	Non défini
76.219.263	ZK 121	Non visible					Terrain - Témoignage AH	Autre	
76.219.264	ZM 23	Non visible				189	Terrain - Témoignage D	Indéterminée	Non défini
76.219.265	ZM 6	Non visible				189	Terrain - Témoignage D	Indéterminée	Non défini
76.219.266	ZN 29	Visible				41	Terrain - Témoignages A et B	Karstique	Non défini
76.219.267	ZN 5	Visible				210 - 100	Terrain - Témoignage X	Carrière souterraine	
76.219.268	ZN 5	Visible				210		Indéterminée	Non défini
76.219.269	ZN 5	Non visible				210		Indéterminée	Non défini
76.219.270	ZL 176	Non visible				99		Puits filtrant	
76.219.271	ZK 19	Visible				143		Indéterminée	
76.219.272	ZB 24	Visible						Indéterminée	Non défini
76.219.273	ZI 8	Non visible				78		Indéterminée	Non défini
76.219.274	ZN 10-11	Non visible		POS (Commune) - annexe 4	Etude de la marnière "Terres du Moulin" (ETS, 2005)			Carrière souterraine	Marne
76.219.275	ZA 9	Visible		Déclaration de catastrophe naturelle - annexe 6	Base de données des mouvements de terrain - annexe 8		Terrain - Témoignage AE	Indéterminée	Non défini
76.219.276	ZH 102	Visible		Déclaration de catastrophe naturelle - annexe 6			Terrain - Témoignages QQ et AE	Indéterminée	
76.219.277	AH 30	Non visible		Déclaration d'effondrements - annexe 7				Indéterminée	Non défini
76.219.278	AH 30	Non visible		Déclaration d'effondrements - annexe 7				Indéterminée	Non défini
76.219.279	AB 14	Non visible			Demande de déclaration de catastrophe naturelle - propriété FOLLIOT + Affaire 9025/D (CETE, 1991) + Base de données des cavités souterraines (BRGM)			Indéterminée	
76.219.280	AH 87	Non visible			Etude et comblement de la marnière "19 rue de Seltot" (ETS, 2005 et 2007)			Carrière souterraine	Marne
76.219.281	ZN 107	Non visible		POS (Commune) - annexe 4	Ouverture d'indice de cavité souterraine "parcelle 107" (ETS, 2007)			Indéterminée	
76.219.282		Non visible			Base de données des cavités souterraines (BRGM) + Banque de données du Sous-Sol			Karstique	Non défini
76.219.283	ZI 109-121	Non visible			Base de données des cavités souterraines (BRGM)			Karstique	Non défini
76.219.284	AH 90	Non visible			Base de données des cavités souterraines (BRGM)			Karstique	Non défini
76.219.285	AC 222	Non visible			Base de données des cavités souterraines (BRGM)			Carrière souterraine	Non défini
76.219.286	ZE 128	Non visible			Base de données des mouvements de terrain			Indéterminée	Non défini
76.219.287	ZE 103	Non visible			Base de données des mouvements de terrain			Indéterminée	Non défini
76.219.288	AH 7	Non visible			Base de données des mouvements de terrain			Indéterminée	Non défini
76.219.289	ZE 105	Visible			Banque de données du Sous-Sol	149	Terrain - Témoignages QQ et PP	Puits à eau	
76.219.290	ZE 106	Visible			Banque de données du Sous-Sol		Terrain - Témoignages AE et PP	Puits à eau	
76.219.291	AH 90	Non visible			Banque de données du Sous-Sol			Puits à eau	
76.219.292		Visible			Banque de données du Sous-Sol		Croisement RD 37 et 149	Puits à eau	
76.219.293		Non visible			Recensement des indices de cavités souterraines de Yvercrique			Indéterminée	Non défini

Numéro d'indice	Parcelle cadastrale	Précision	Sources					Type probable d'indice	Matière extraite
			Départementales	Communales	Etudes	Enquête	Autres		
76.219.294		Visible			Recensement des indices de cavités souterraines d'Amfreville-les-Champs (Cebtp Solen) - annexe 9			Carrière souterraine	
76.219.295		Non visible			Recensement des indices de cavités souterraines d'Amfreville-les-Champs (Cebtp Solen)- annexe 9			Carrière souterraine	Non défini
76.219.296	ZK 20	Visible			Recensement des indices de cavités souterraines d'Etalleville (ALISE) - annexe 10			Karstique	Non défini
76.219.297		Visible			Recensement des indices de cavités souterraines d'Etalleville (ALISE) - annexe 10			Karstique	Non défini
76.219.298	ZH 102	Visible						Indéterminée	Non défini
76.219.299	AC 8	Non visible		POS (Commune) - annexe 4				Indéterminée	Non défini
76.219.300	ZN 29	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.301	ZN 29	Visible					Terrain - Témoignages A et B	Indéterminée	Non défini
76.219.302	ZN 29	Visible					Terrain - Témoignage B	Autre	
76.219.303	ZN 29	Visible					Terrain - Témoignages A et B	Indéterminée	Non défini
76.219.304	ZN 29	Visible					Terrain - Témoignages A et B	Karstique	Non défini
76.219.305	ZN 29	Visible					Terrain	Karstique	Non défini
76.219.306	ZN 16	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.307	ZN 25	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.308	ZN 25	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.309	ZN 24	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.310	ZN 27	Visible					Terrain	Karstique	Non défini
76.219.311	ZN 27	Visible					Terrain	Karstique	Non défini
76.219.312	ZN 27	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.313	ZM 6	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.314	ZM 103	Visible					Terrain - Témoignage DB	Indéterminée	Non défini
76.219.315	ZL 106	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.316	ZL 106	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.317	ZL 33	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.318	ZL 33	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.319	ZL 33	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.320	ZN 176	Visible					Terrain - Témoignage K	Indéterminée	Non défini
76.219.321	ZN 22-23	Visible					Terrain - Témoignage EF	Indéterminée	Non défini
76.219.322	ZN 21-28	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.323	ZN 21-28	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.324	ZN 21	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.325	ZN 3	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.326	ZN 235	Visible				100	Terrain - Témoignage X	Indéterminée	Non défini
76.219.327	ZN 234	Visible			D'après le témoignage, il s'agit d'un affaissement	100	Terrain - Témoignage X	Indéterminée	Non défini
76.219.328	ZN 234	Visible					Terrain - Témoignage X	Karstique	Non défini
76.219.329	ZN 234	Visible					Terrain - Témoignage X	Carrière à ciel ouvert	Non défini
76.219.330	ZN 236-237	Visible					Terrain - Témoignage X	Karstique	Non défini
76.219.331	ZN 236	Visible					Terrain - Témoignage X	Karstique	Non défini
76.219.332	ZN 238	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.333	ZN 234	Visible					Terrain	Carrière à ciel ouvert	
76.219.334	ZN 238	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.335	ZN 234	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.336	ZN 234	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.337	ZN 1	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.338	ZN 8	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.339	ZN 209	Visible					Terrain - Témoignage Q	Indéterminée	Non défini
76.219.340	ZN 114	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.341	ZN 31	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.342	ZN 31	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.343	ZN 31	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.344	ZN 31	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.345	ZN 16	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.346	ZM 16	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.347		Non visible					Terrain - Témoignage DB	Indéterminée	Non défini
76.219.348	ZM 151	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.349	ZM 151	Non visible		POS (Commune) - annexe 4				Indéterminée	Non défini
76.219.350	ZL 181	Visible				221	Terrain - Témoignage I	Indéterminée	Non défini
76.219.351	ZK 3	Visible					Terrain - Témoignages D et SS	Indéterminée	Non défini
76.219.352	ZK 3	Visible					Terrain - Témoignages D et SS	Indéterminée	Non défini
76.219.353	ZK 3	Visible					Terrain - Témoignages D et SS	Indéterminée	Non défini
76.219.354	ZK 12	Visible					Terrain	Karstique	Non défini
76.219.355	ZK 129	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.356	ZK 118	Visible				118	Terrain - Témoignage G	Indéterminée	Non défini
76.219.357	ZK 133	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.358	ZK 5	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.359	ZN 11	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.360	ZN 240	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.361	ZN 240	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.362	AC 13	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.363	AC 13	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.364	AC 13	Visible					Terrain - Témoignage EE	Indéterminée	Non défini
76.219.365	AC 222	Visible					Terrain - Témoignage EE	Indéterminée	Non défini
76.219.366	AC 195	Non visible			Opération 1630/1 (Ingetec, 2001)	242-206	Terrain - Témoignage GG	Indéterminée	Non défini
76.219.367	AC 195	Visible					Terrain - Témoignage GG	Indéterminée	Non défini
76.219.368	AC 195	Visible					Terrain - Témoignage GG	Indéterminée	Non défini
76.219.369	ZD 15	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.370	ZD 15	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.371	ZD 9	Visible					Terrain	Karstique	Non défini
76.219.372	ZI 17	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.373	ZK 9	Visible					Terrain	Karstique	Non défini
76.219.374	ZI 127	Visible					Terrain	Karstique	Non défini
76.219.375	ZI 12	Visible					Terrain	Karstique	Non défini
76.219.376	ZI 128	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.377	ZI 128	Visible					Terrain - Témoignage S	Indéterminée	Non défini
76.219.378	ZI 2	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.379	ZI 6	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.380	ZI 6	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.381	ZI 6	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.382	ZI 5	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.383	ZI 5	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.384	ZH 113	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.385	ZE 9	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.386	ZE 9	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.387	ZE 9	Visible					Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.388	ZE 106	Visible					Terrain - Témoignage AE	Indéterminée	Non défini
76.219.389		Visible					Terrain - Témoignage QQ	Indéterminée	Non défini



Numéro d'indice	Parcelle cadastrale	Précision	Sources				Type probable d'indice	Matière extraite
			Départementales	Communales	Etudes	Enquête		
76.219.390	ZE 104	Visible				Terrain - Témoignage QQ	Indéterminée	Non défini
76.219.391	ZE 113	Visible				Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.392		Visible				Terrain - Témoignage PP	Indéterminée	Non défini
76.219.393	ZE 128	Visible				Terrain - Témoignages QQ et PP	Indéterminée	Non défini
76.219.394	ZE 16	Visible				Terrain - Témoignages QQ et PP	Indéterminée	Non défini
76.219.395	ZE 16	Visible				Terrain - Témoignages QQ et PP	Karstique	Non défini
76.219.396	ZE 16	Visible				Terrain - Témoignages QQ et PP	Karstique	Non défini
76.219.397	ZE 128	Visible				Terrain - Témoignage QQ	Karstique	Non défini
76.219.398	ZE 128-127	Visible				Terrain - Témoignage QQ	Karstique	Non défini
76.219.399	ZE 16	Visible				Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.400	ZE 128	Visible				Terrain	Karstique	Non défini
76.219.401	AH 6	Non visible				Terrain - Témoignage QQ	Indéterminée	Non défini
76.219.402	ZD 13	Visible				Terrain - Témoignages U et S	Indéterminée	Non défini
76.219.403	ZD 10	Visible			Top bleu 1/25 000	Terrain	Carrière à ciel ouvert	
76.219.404	ZD 13	Non visible				Terrain - Témoignage S	Indéterminée	Non défini
76.219.405	ZE 1	Visible				Terrain - Témoignage S	Indéterminée	Non défini
76.219.406	ZC 278-279	Visible				Terrain - Témoignages S et DD	Carrière à ciel ouvert	Argile
76.219.407	ZE 1	Visible				Terrain - Témoignage S	Carrière à ciel ouvert	
76.219.408	ZC 25	Visible				Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.409	ZC 272	Visible				Terrain - Témoignage AF	Indéterminée	Non défini
76.219.410	ZC 272	Visible				Terrain - Témoignage AF	Indéterminée	Non défini
76.219.411	ZC 137	Non visible				Terrain - Témoignage OO	Indéterminée	Non défini
76.219.412	ZC 3	Visible			Propriété MONTHE (Forage Conseil, 2007)		Puits filtrant	
76.219.413	ZB 27	Visible					Indéterminée	Non défini
76.219.414	ZB 27	Visible				Terrain - Témoignages QQ et HH	Carrière à ciel ouvert	Argile
76.219.415	ZC 193	Visible				Terrain	Indéterminée	Non défini
76.219.416	ZC 23 - 303	Visible			Top bleu 1/25 000	Terrain	Carrière à ciel ouvert	Non défini
76.219.417		Visible				Terrain - Témoignage II	Indéterminée	Non défini
76.219.418		Visible				Terrain - Témoignage II	Indéterminée	Non défini
76.219.419	ZB 5	Visible				Terrain - Témoignage KK	Indéterminée	Non défini
76.219.420	ZB 21	Non visible		Plan de déclaration d'ouverture			Carrière souterraine	Non défini
76.219.421		Non localisé		Plan de déclaration d'ouverture			Carrière souterraine	Non défini



VIII. Schéma de Gestion des Eaux Pluviales

D'après le rapport de présentation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) de Doudeville (source Egis Eau).

VIII.1.1. Présentation générale de la méthodologie

La méthodologie se décline en 5 grandes étapes :

- **L'analyse des crues historiques** ;
- La **définition de la largeur de l'enveloppe de crue** par l'utilisation d'une approche morphologique pour les talwegs d'ordre de Strahler ≥ 3 , une largeur type de 25 m sera appliquée pour ceux d'ordre de Strahler < 3 dans les secteurs sans enjeux, et par la réalisation de profils en travers (transects) de voiries et de talwegs dans les secteurs à enjeux ;
- La **définition des débits de pointe** des bassins versants par une méthode hydrologique de reconstitution de la crue historique si les données collectées en phase 1 sont suffisantes et supérieure à la crue centennale ou de la crue centennale au niveau des points de calculs définis ;
- Le recours à une méthode hydraulique pour **estimer la hauteur, la largeur et les vitesses des écoulements** au niveau des secteurs à enjeux et à partir de talwegs types au niveau des secteurs sans enjeu ;
- La **cartographie des aléas** qui est le croisement des étapes précédentes.

VIII.2. Problématiques hydrauliques rencontrées

La commune est exposée essentiellement à des ruissellements provenant des bassins versants amont plutôt urbains et ruraux.

7 arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles ont donc été établis (cf. tableau ci-dessous) de 1984 à 2001.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Effondrement de terrain	06/06/1991	06/06/1991	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	09/06/1993	14/06/1993	20/08/1993	03/09/1993
Inondations et coulées de boue	20/12/1993	24/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations et coulées de boue	24/12/1999	24/12/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	07/05/2000	11/05/2000	14/06/2000	21/06/2000

Figure 131 : Déclarations d'état de catastrophes naturelles sur la commune de Doudeville (Source Prim.net)

VIII.3. Fonctionnement hydrologique

Doudeville est une commune située sur un grand bassin versant : le **bassin versant de la Durdent**.

Les talwegs sont **nombreux** (cf. carte ci-dessous) et se répartissent sur les zones de plateaux, les versants (talweg les plus pentus) et les fonds de vallons secs (exemple en limite nord de la commune au niveau de la zone forestière en direction de Saint-Vaast-Dieppedalle).



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

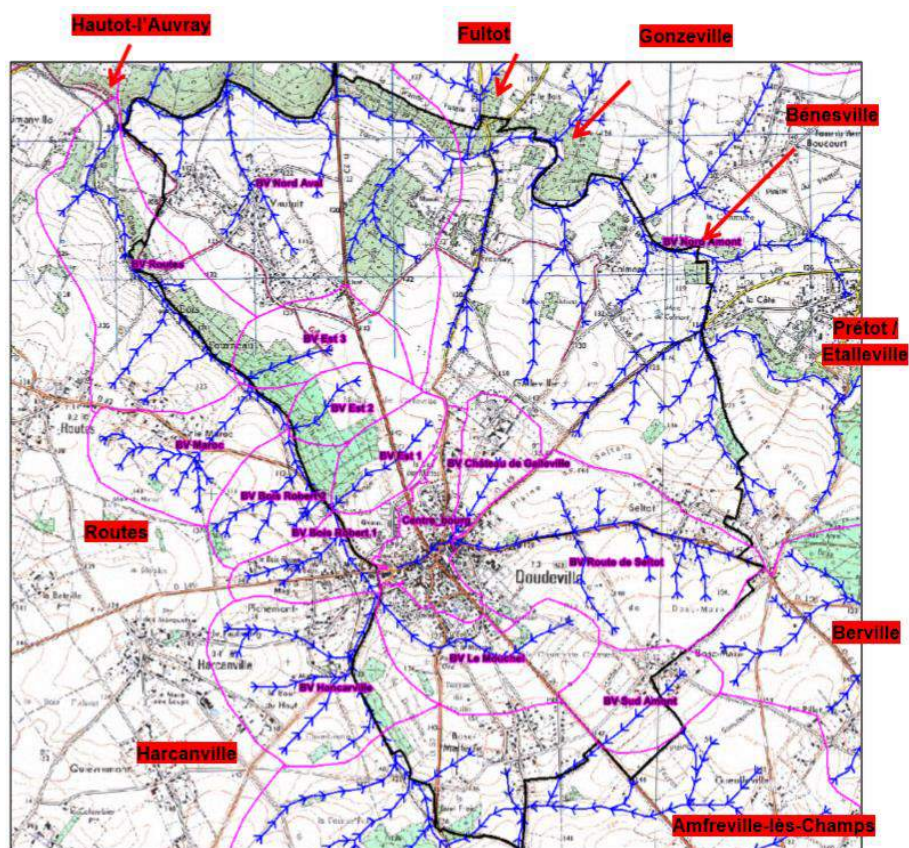
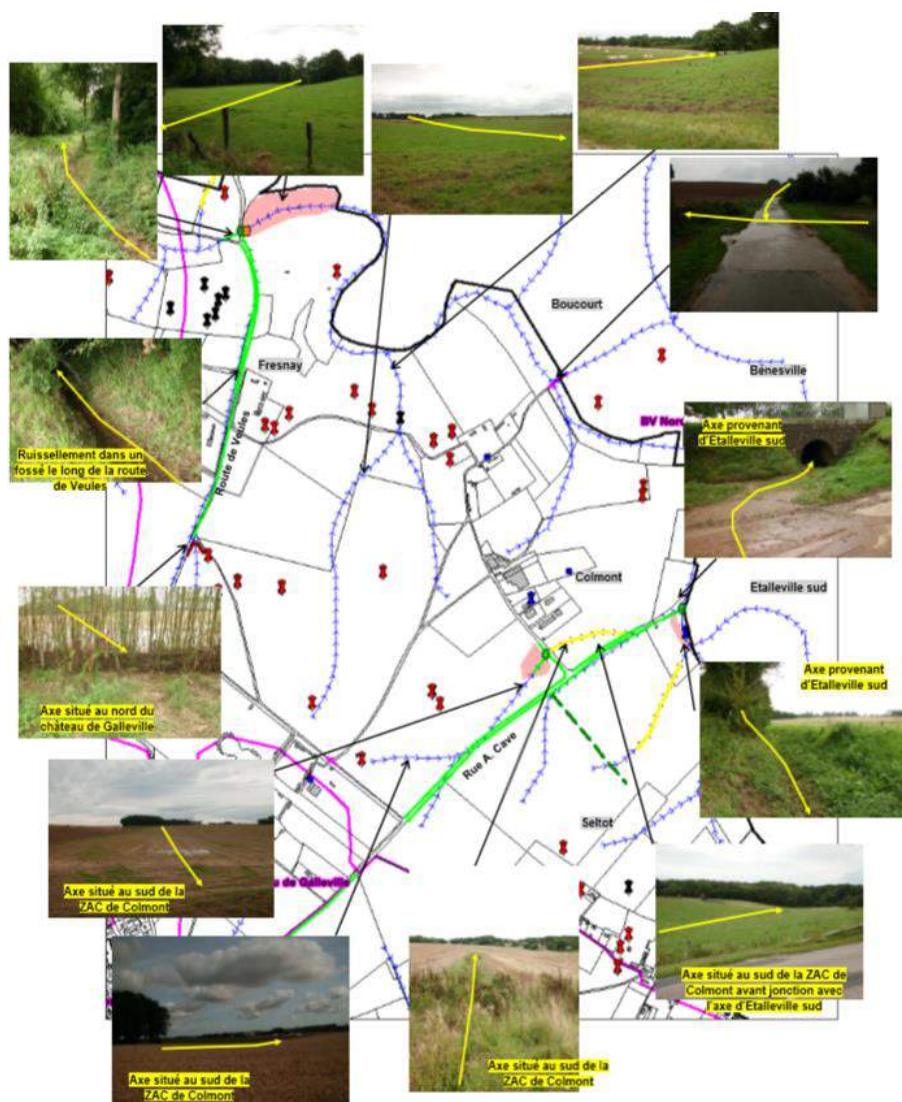


Figure 132 : Présentation du réseau hydrographique (talwegs secs) et des bassins versants amont à la commune de Doudeville



VIII.3.1. Bassin versant Nord Amont



Les eaux de ruissellement provenant d'Etalleville sud traversent la rue Auguste Cave au niveau de la limite communale avec Doudeville par une voûte de 1.64 m de haut par 1.8 m de large. D'importants dépôts de sédiments y ont été identifiés provenant des parcelles agricoles environnantes.

Cet axe de ruissellement rejoint un second axe situé au sud de la ZAC de Colmont. Une zone d'accumulation d'eau a été localisée en amont du passage sous la rue de Colmont via un Ø 400 mm ainsi qu'un réseau de fossés busés (2.1 m de large par 1.1 m de haut et Ø 500 mm) permettant la collecte d'une partie des eaux de ruissellement et de les conduire vers la buse de traversée de voirie.

L'aval du passage sous voirie est en herbe et un peu raviné.

Un peu plus en aval sur Colmont, le talweg se rejoint avec les eaux de ruissellement de Bénésville sud puis avec celles en provenance de Boucourt. A ce niveau, les eaux traversent le chemin/rue de Colmont. Ce passage sur voirie a été bétonné et se trouve dans un état moyen. Une accumulation d'eau sur la voirie a d'ailleurs été observée lors des investigations de terrain du 26 et 27 août 2015.



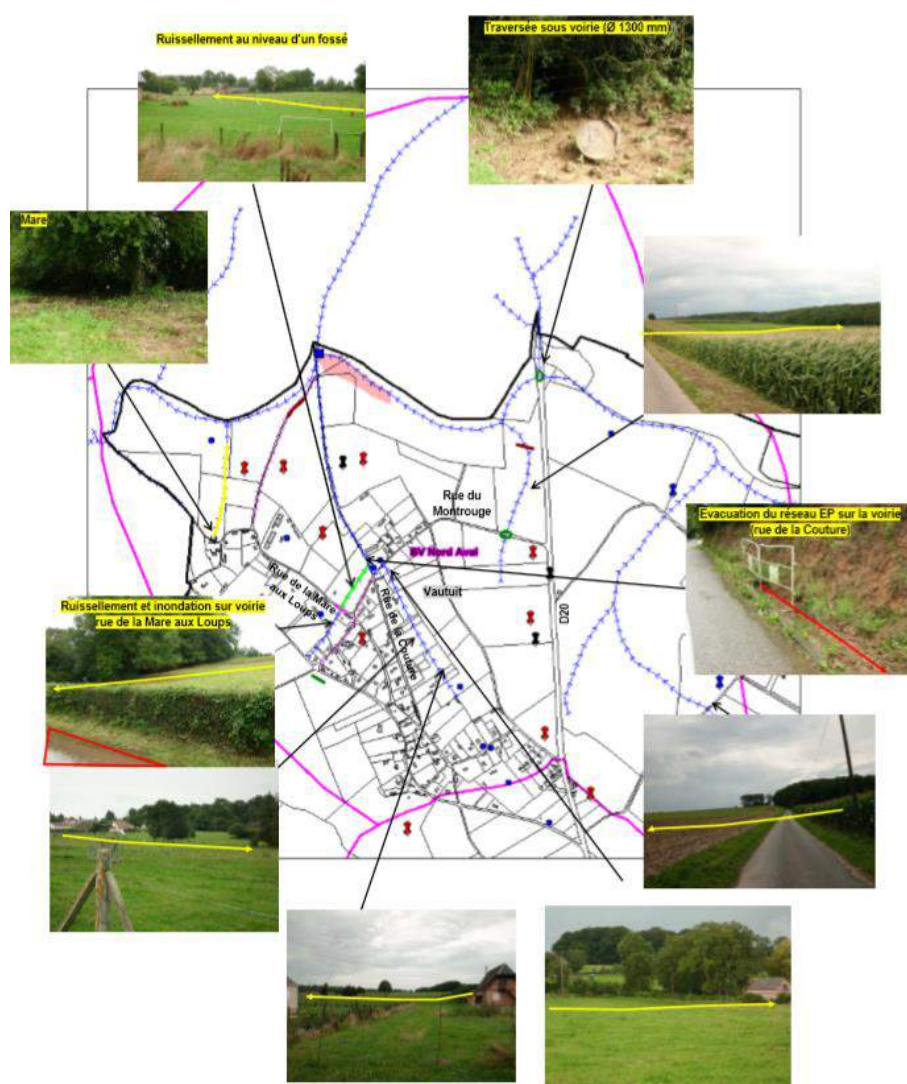
PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les eaux ruissellent ensuite à proximité de la limite communale et rejoignent l'axe de ruissellement de la Fresnay. Une partie des ruissellements du talweg de la Fresnay proviennent des parcelles agricoles situées au nord du château de Galleville. Afin de limiter les apports en sédiments, une fascine a été mise en place. Elle permet une sédimentation en amont et donc de piéger la pollution, avant que l'eau n'atteigne la route de Veules. Néanmoins quelques dépôts sont accumulés sur la route de Veules.

Le talweg se poursuit sur la route de Veules (route en cavée) puis rejoint un fossé situé parallèle à la route jusqu'au point bas.

A la jonction avec le talweg principal, une importante zone inondable a été localisée en amont de la traversée de la route de Veules pouvant atteindre 1 m d'eau au centre de la zone lors de fortes pluies hivernales. Les eaux provenant de la Fresnay rejoignent un caniveau bétonné (0.8 m de large par 0.6 m de profondeur) puis le passage sous voirie.

VIII.3.2. Bassin versant Nord Aval



Après le passage sous voirie de la route de Veules, les eaux rejoignent ensuite 2 autres talwegs secondaires un peu plus à l'Ouest du Hameau de la Fresnay. L'un d'eux dispose d'ailleurs d'une buse Ø 200 mm afin de traverser la rue du Montrouge.



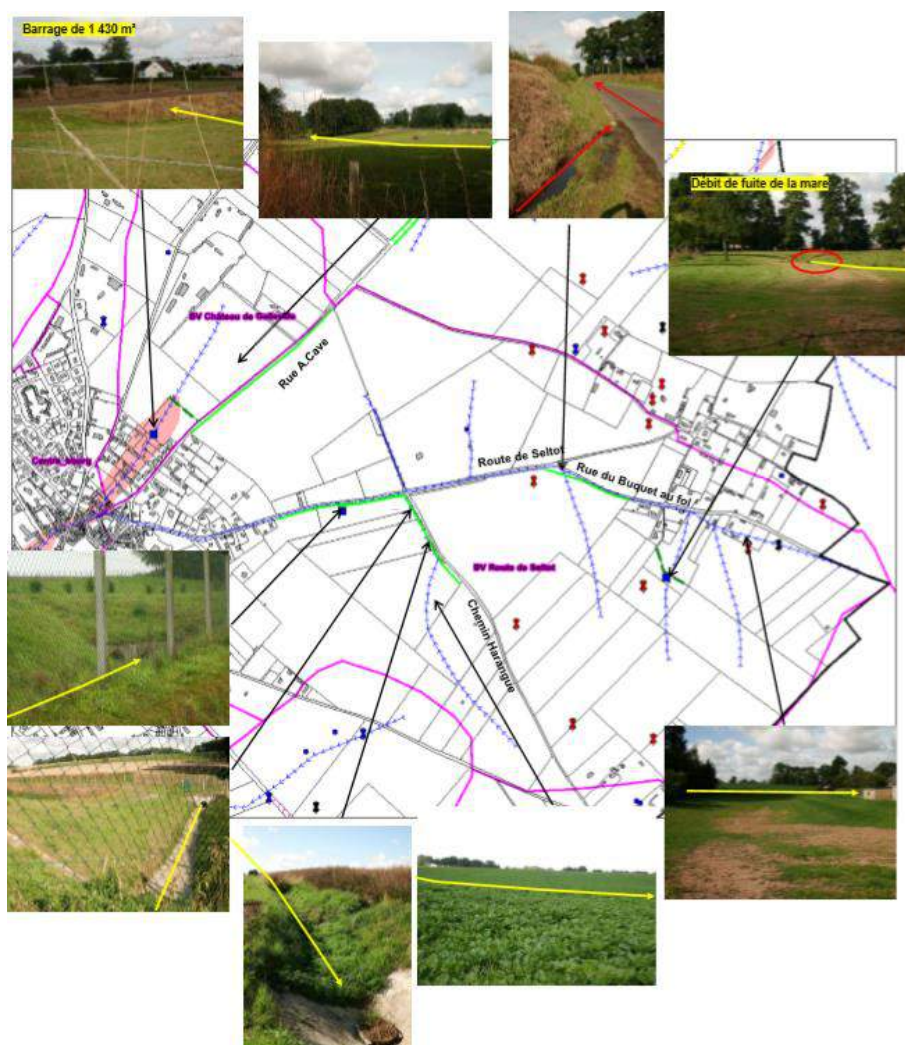
PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le talweg atteint ensuite l'axe de ruissellement du hameau de Vautuit. Le talweg du Vautuit traverse essentiellement des parcelles enherbées et apporte peu de ruissellement. Une partie des eaux longe les habitations situées rue de la Couture puis rejoint en aval la rue du Montrouge puis la rue de la Couture. Un débouché de réseau d'eaux pluviales sur la voirie a été identifié rue de la Couture. Lors des investigations de terrain le 26 août 2015, avec les pluies de la fin de journée, l'exutoire du réseau était en charge à 100%.

La seconde partie des ruissellements traverse la rue de la Mare aux Loups générant une accumulation d'eau sur la voirie. Les eaux rejoignent ensuite un fossé débouchant rue de la Couture. En aval, les ruissellements se concentrent sur la rue de la Couture puis un chemin en cavée jusqu'au talweg principal. Au ce niveau, se situe un ouvrage de gestion des eaux pluviales : digue d'1 m de haut, d'une capacité de stockage de 8 000 m³ (réalisé en 2012).

Un dernier axe de ruissellement rejoint le talweg principal au nord de la commune. Il est situé à l'ouest du Vautuit. Une mare a été identifiée en amont de cet axe et l'aval est raviné sur plusieurs ml.

VIII.3.3. Bassins versants du château de Galleville et de la route de Seltot



Les deux axes de ruissellement principaux font partie des 3 les plus importants et problématiques historiquement pour la commune. Le talweg du Château de Galleville est

PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

essentiellement constitué de prairies et se dirige au droit des habitations situées entre la rue du Château et la rue Auguste Cave.

Suite aux inondations de 1999-2000, un barrage a été créé par le syndicat de bassins versants, en amont des habitations, d'une capacité de 1 430 m³ (réalisé en 2004). Depuis sa création aucune inondation n'a été recensée.

Le talweg de la route de Seltot débute en amont de la rue du Buquet au Fol. L'axe se situe entre les habitations puis rejoint la rue du Buquet au Fol après l'interconnexion avec un axe secondaire. Celle-ci se situe au niveau d'une mare de 1 279 m³ associée à une haie mise en place en 2005. Les eaux s'écoulent ensuite sur la rue puis sur la route de Seltot (route en cavée). Trois axes secondaires rejoignent ensuite l'axe principal, dont un, dispose d'une mare.

Ces axes se situent pour la plupart dans des secteurs cultivés. Les apports en eau de ruissellement y sont importants.

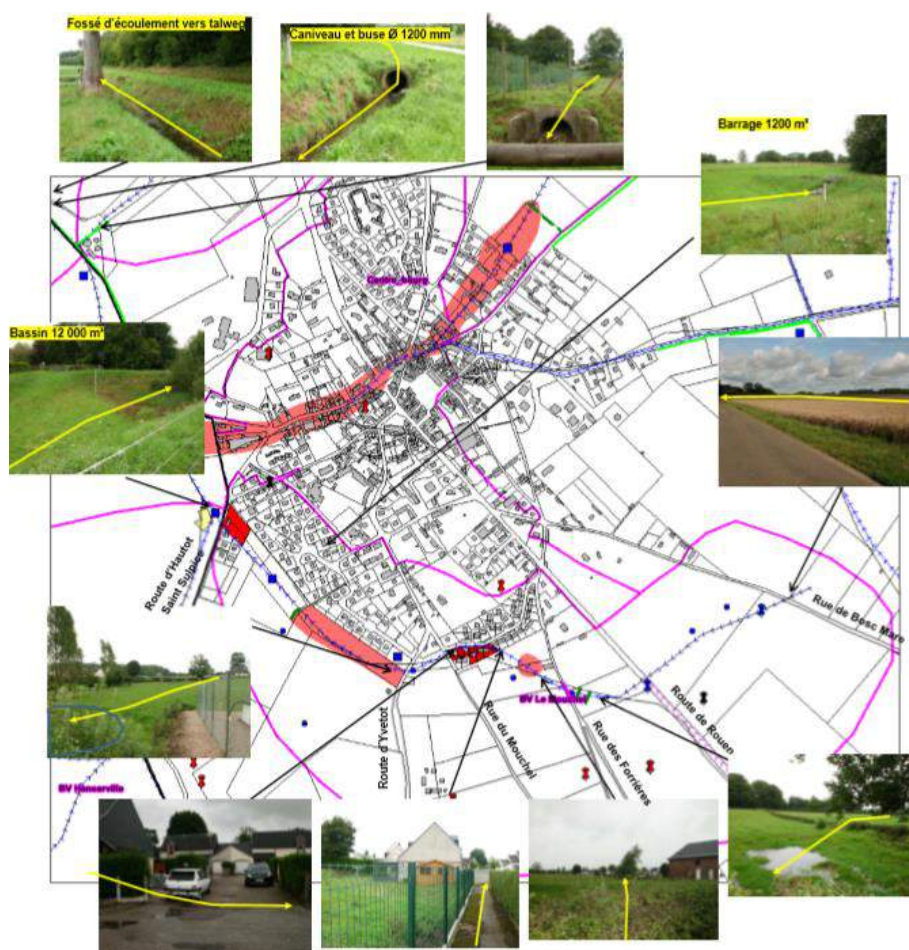
Un dernier axe a été identifié perpendiculairement à la route de Seltot. Il se situe en parallèle au chemin Harangué. Le bassin versant y est très cultivé ce qui entraîne des ruissellements marqués. Les eaux rejoignent un fossé busé qui s'écoule le long de la route de Seltot puis rejoint un peu plus en aval un bassin de 1 500 m³ (la retenue de Seltot) datant de 1931 et réalisé par le département. Le bassin est équipé d'une surverse sur la route de Seltot.

A partir de l'intersection entre la route de Seltot et le Chemin Harangué, un réseau d'eaux pluviales a été créé. Ce réseau permet ainsi de réduire considérablement les ruissellements sur cette route vers le centre-bourg. Ils sont d'ailleurs été considérés comme torrentiels pour de forts épisodes pluvieux.

La commune a connu en 1999-2000 de fortes inondations dans le centre-bourg avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre les 1 m (secteur défini en zone inondable). Néanmoins depuis les aménagements, aucune autre inondation n'a été observée.



VIII.3.4. Bassins versants du Mouchel et du Centre-Bourg



Le talweg débute quelques mètres en amont de la rue de Bosc-Mare et traverse sur la voirie avant de rejoindre 2 mares successives. D'après les élus, la mare la plus en aval est probablement connectée à la nappe. Les eaux traversent ensuite la route de Rouen sans aucun busage. La voirie n'a cependant pas été déclarée par les élus comme inondable. Le talweg atteint ensuite la rue des Forrières. Les eaux traversent ensuite la parcelle enherbée jusqu'à rejoindre le lotissement Rue de la Croix Caumont. 5 habitations ont été déclarées inondées par la mairie. Les eaux sont en partie captées par le réseau pluvial du lotissement.

Le talweg traverse la rue du Mouchel et rejoint plus en aval une mare située à proximité du poste de Gaz Route d'Yvetot.

Le talweg se poursuit ensuite le long des nouvelles habitations et rejoint un barrage de 1 200 m³ situé en amont des 6 habitations, Route d'Hautot-Saint-Sulpice. Juste en aval, les eaux s'écoulent entre 2 habitations de la Route d'Hautot-Saint-Sulpice et rejoint le carrefour de la rue Andrieu Fils et de la rue du Petit Pont

Historiquement 2 habitations ont déjà été touchées par les inondations à proximité du bassin de rétention situé au carrefour.

VIII.4. L'aléa inondation

VIII.4.1. Définition de l'enveloppe d'expansion des ruissellements torrentiels (secteur sans enjeu)

VIII.4.1.1. Talwegs d'ordre de Strahler ≥ 3

Une approche à la méthode morphologique aura été utilisée. Cette approche reprend la méthodologie utilisée dans le PPRI de l'Austreberthe et du Saffimbec en 2002. L'enveloppe maximale est définie avec les courbes de niveau de l'IGN encadrant le fond du vallon. A chaque inflexion détectée sur la courbe de niveau suivit, on rejoint la courbe de niveau suivante. Lorsque le talweg est moins marqué, la zone tampon peut être élargie à environ 50 m de large toujours en suivant les courbes de niveaux.

VIII.4.1.2. Talwegs d'ordre de Strahler < 3

Une largeur type de 25 m sécuritaire sera appliquée sur l'ensemble des talwegs d'ordre 1 ou 2. Parmi les transects réalisés, certains se situent en amont de la zone urbaine. Ainsi, les emprises calculées permettront de valider l'hypothèse des 25 m ($L_{calculée} < L_{sécuritaire}$). Cette méthodologie est issue du PPRI de la Scie en cours d'élaboration par EGIS et des bilans hydrologiques de l'AREAS.

VIII.4.2. Définition de l'enveloppe d'expansion des ruissellements torrentiels (secteur avec enjeux)

VIII.4.2.1. Hydrologie : caractérisation des coefficients de ruissellement

Choix des pluies :

La crue de référence en France pour caractériser l'aléa inondation par les services de l'Etat est la crue centennale. C'est la crue de référence retenue dans les PPRI. Les temps de concentration d'un bassin versant est le temps que met une goutte d'eau pour emprunter le chemin hydraulique le plus long. Les débits maximum de ruissellement sont atteints lorsque la durée de la pluie est égale au temps de concentration (T_c). Les débits de pointe centennaux seront donc calculés à $T=T_c$.

Les coefficients de Montana seront choisis en fonction des temps de concentration calculés. La station Météo France retenue est celle de Rouen-Boos.

Occurrence de la pluie	a	b
100 ans	7.48	0.621

Figure 133 : Coefficients de Montana (6 min-6h) utilisés pour la pluie de projet centennale à la station météorologique de Rouen-Boos (source Météofrance) soit 35.3 mm en 1h

Les coefficients de ruissellement et curve number :

Le coefficient de ruissellement C est défini comme étant le rapport entre le volume d'eaux ruisselées dans un bassin versant considéré pendant une pluie donnée et le volume total de la pluie. Le coefficient de ruissellement reste l'un des paramètres les plus importants dans le mécanisme de génération des débits et volumes de ruissellement, face à une pluie.

En effet, le calcul des paramètres de ruissellement intègre des données physiques telles que la nature des sols et des matériaux de revêtement, les pentes et les aspérités locales, les



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

conditions de drainage, les capacités d'accueil des réseaux... De cette façon, il est possible de rapprocher un coefficient de ruissellement moyen à un type d'occupation du sol.

L'AREAS fournit un tableau de Cr à partir de son retour d'expérience (station expérimentale de Bourville, mesures de ruissellement sur cultures...) pour des événements de période de retour 10 ans. Ces Cr peuvent être ré-estimés en coefficient curve number (CN). C'est à partir de ces CN, qu'il est possible de recalculer des Cr pour une occurrence de 100 ans.

Type de sols :

A : infiltrabilité minimale = > 7.6 mm/h Sol sableux, sol Argileux non crouté (limon stade F0)

B : infiltrabilité minimale = > 3.8 mm/h limon argileux et limon battant en été (limon stade F1 / F2)

C : infiltrabilité minimale = > 1.3 mm/h Limon très battant en hiver (limon stade F2 généralisé)

D : infiltrabilité minimale = <1.3 mm/h zone compactée, sol argileux fermé (limon : chantier de récolte, trace de roues)

Type de sols		A	B	C	D
Bois		30	55	70	77
Prairie		39	61	74	80
Voirie et fossés		83	89	92	93
Zone urbanisée,	65	77	85	90	92
% imperméabilisé :	38	61	75	83	87
	25	54	70	80	85
	12	46	65	77	82
Cultures	sol nu compacté	77	86	91	94
conditions	interculture	58	69	75	79
hydrologiques	inter-rang large	72	81	88	91
défavorables	petites graines	65	76	84	88
	Déchaumage	63	75	83	87

Figure 134 : Tableau de l'AREAS présentant les CN (curve number) en fonction du type de sol (T=100 ans)

A titre d'exemple, voici les coefficients de ruissellement estimés à partir du tableau précédent des CN pour T=100 ans 1h :

Exemple de lame ruissellée en %				
Pluie F 100 de durée en h	1			
hauteur en mm	35.3	Rouen-Boos		
Type de sols	A	B	C	D
Bois	0.0	0.0	4.2	12.0
Prairie	0.0	0.1	8.1	16.8
Voirie et fossés	22.8	39.5	51.0	55.5
Zone urbanisée,	65	12.0	27.6	43.0
% imperméabilisé :	38	0.1	9.3	22.8
	25	0.0	4.2	16.8
	12	0.0	1.2	12.0
Cultures	sol nu compacté	12.0	30.3	46.9
conditions	interculture	0.0	3.5	9.3
hydrologiques	inter-rang large	6.0	18.7	36.2
défavorables	petites graines	1.2	10.6	25.1
	Déchaumage	0.5	9.3	22.8

Figure 135 : Coefficients de ruissellement estimés en fonction du type de sol pour T=100 ans 1h à partir du tableau des CN de l'AREAS

L'occupation des sols permettant de définir ces coefficients de ruissellement est issue de la photographie aérienne.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Pour les bassins versants ayant des temps de concentration inférieurs à 1h, les coefficients de ruissellement seront calculés pour une pluie d'une heure (hypothèse de sols saturés).

Les coefficients de ruissellement ont été calculés à partir de la méthode des Curve Number soit à partir d'un CN moyen calculé via l'occupation des sols et la pluie (mm).

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront considérés comme transparents.

La durée de la pluie est d'une heure vu que l'ensemble des temps de concentration calculés sont tous inférieurs à 1h.

D'après la géologie des sols, les sols sur la commune de Doudeville et aux environs sont de type C.

VIII.4.2.2. Localisation des transects :

Le choix des emplacements des transects (profils transversaux) s'est fait de la façon suivante :

- sur des projets communaux situés à proximité des axes de ruissellement ;
- sur des talwegs naturels qui empruntent une voirie, la largeur des ruissellements torrentiels correspond à la largeur de la voirie (y compris les trottoirs). Des profils transversaux (appelés également transects) de voiries ont été réalisés ;
- sur des talwegs naturels s'écoulant sur des terrains agricoles, des jardins, des espaces verts. La largeur des écoulements est fonction du débit, des vitesses d'écoulement et de la topographie du talweg. Des profils (à partir de levés topographiques) ont été réalisés pour définir la forme des talwegs ;
- sur des voiries véhiculant des ruissellements torrentiels.

Le nombre de transects a été défini en fonction de la morphologie des talwegs qui est liée à la pente et à un facteur anthropique tel qu'une voirie en cavée par exemple.

15 profils en travers (transects) seront effectués pour caractériser l'enveloppe de l'expansion des ruissellements. L'emprise de la zone inondable sera élargie aux enjeux recensés inondés si ces derniers sont situés en dehors de l'emprise estimée par calculs.

L'emprise des talwegs empruntant une voirie en cavée correspondra à la largeur de la voirie.

VIII.4.2.3. Détermination des débits de pointe :

Les débits de pointe sont ensuite calculés par la méthode rationnelle :

La méthode rationnelle permet d'estimer le débit de pointe d'une crue :

$$Q_p = 2,78 \times C I A \quad \text{en l/s}$$

avec

C : Coefficient de ruissellement

I : Intensité moyenne de la pluie durant le temps de concentration en mm/h

A : Surface du bassin versant en Ha

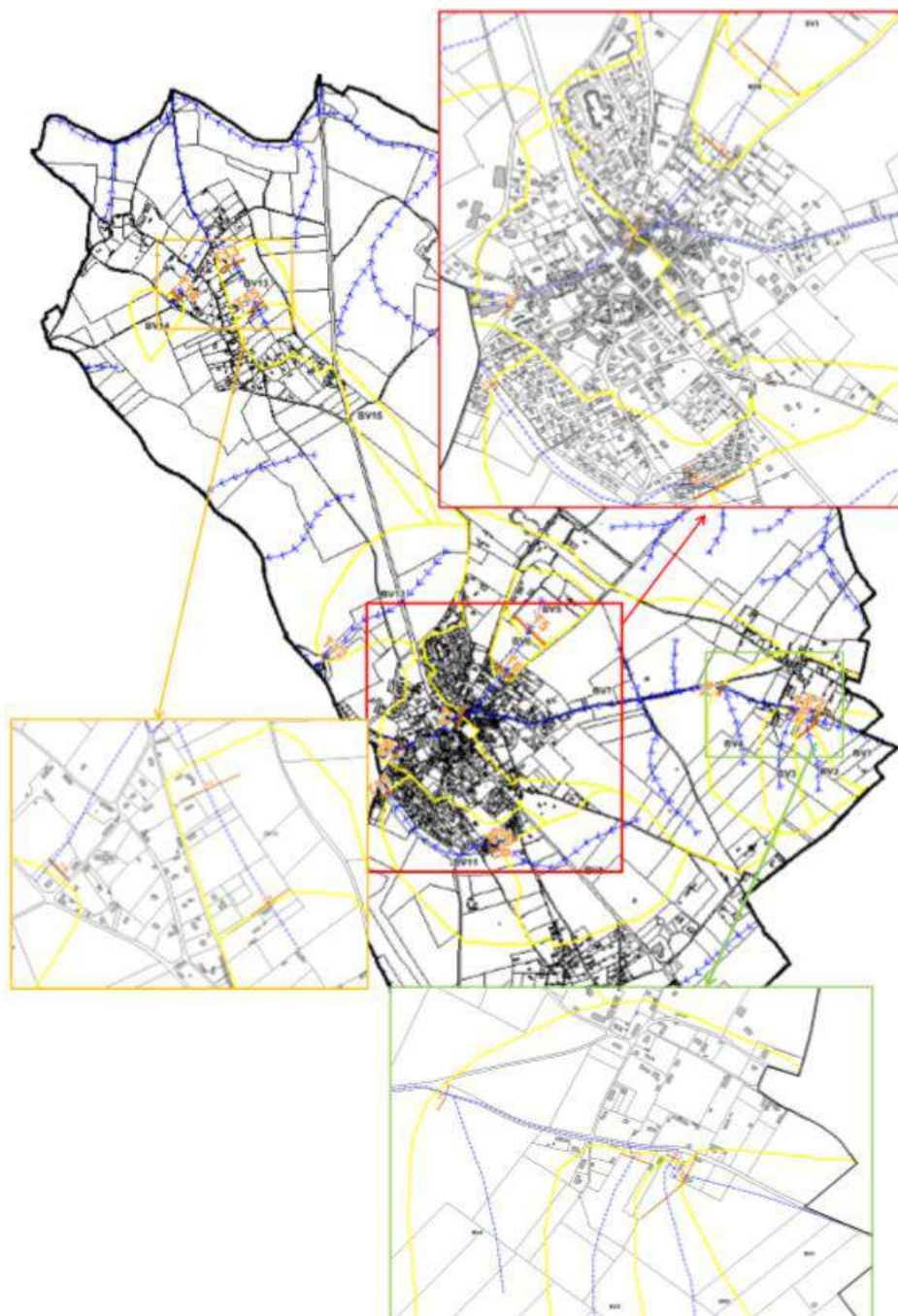
Domaine de validité

Surface comprise entre 0 et 100 km²

Risque de sous-évaluation entre 20 km² et 100 km²



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



VIII.4.2.4. Hydraulique et forme des axes de ruissellement

Les levés topographiques ont été réalisés avec du matériel de précision. A partir de la forme des axes et des données de débits de pointe calculées au droit de ces axes, les hauteurs d'eau, vitesses et largeurs d'écoulement peuvent être définies. Ceci permet ensuite de caractériser l'aléa par ruissellement.

La formule de Manning-Strickler est utilisée pour permettre de définir les largeurs d'écoulement, les vitesses et les hauteurs d'eau au niveau des transects :

$$Q = K \cdot I^{1/2} \cdot S \cdot R_h^{2/3}$$

Avec, K : le coefficient de Strickler I, la pente S la surface d'écoulement R_h le rayon hydraulique



VIII.5. Zonage d'aléa inondation et prescriptions

VIII.5.1. Eléments de méthodologie pour la caractérisation de l'aléa

La caractérisation de l'aléa est fonction de son occurrence et de son intensité. L'intensité est caractérisée par la vitesse et la hauteur des écoulements. La figure ci-dessous illustre les limites de déplacements des adultes et enfants lors d'inondation en fonction des 2 facteurs définissant l'intensité des écoulements.

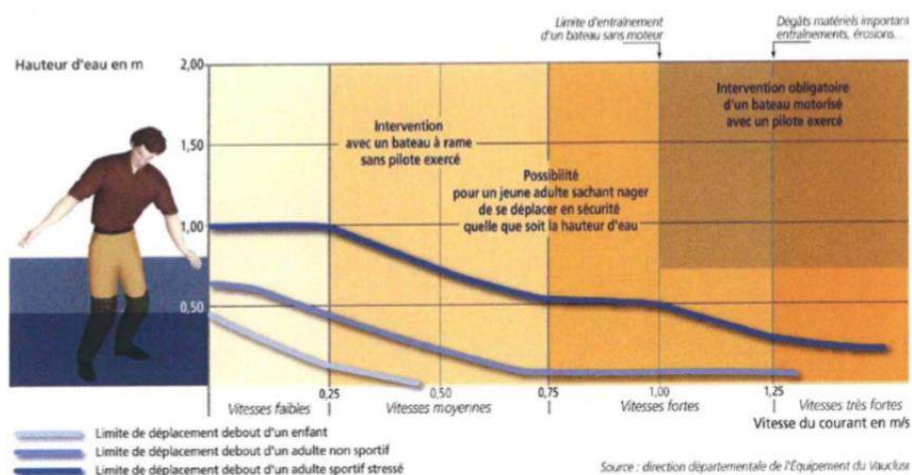


Figure 136 : Limite de déplacement debout des adultes et enfants dans des courants d'eau

La caractérisation de l'aléa définie par les services de l'Etat dans le département de Seine-Maritime sur les secteurs soumis au ruissellement torrentiel est résumée dans le tableau suivant.

	Hauteurs d'eau (m)	Vitesse d'écoulement (m/s)	Aléa retenu
Q100	H < 0.2	< 0.5	Faible
		> 0.5	Fort
	0.2 < H < 0.5	< 0.5	Moyen
		> 0.5	Fort
	H > 0.5	< 0.5	Fort
		> 0.5	Fort

Figure 137 : Définition de l'aléa retenu en fonction de l'intensité du ruissellement au niveau des talwegs lorsque l'on connaît la centennale (Doctrin départementale – DDTM)

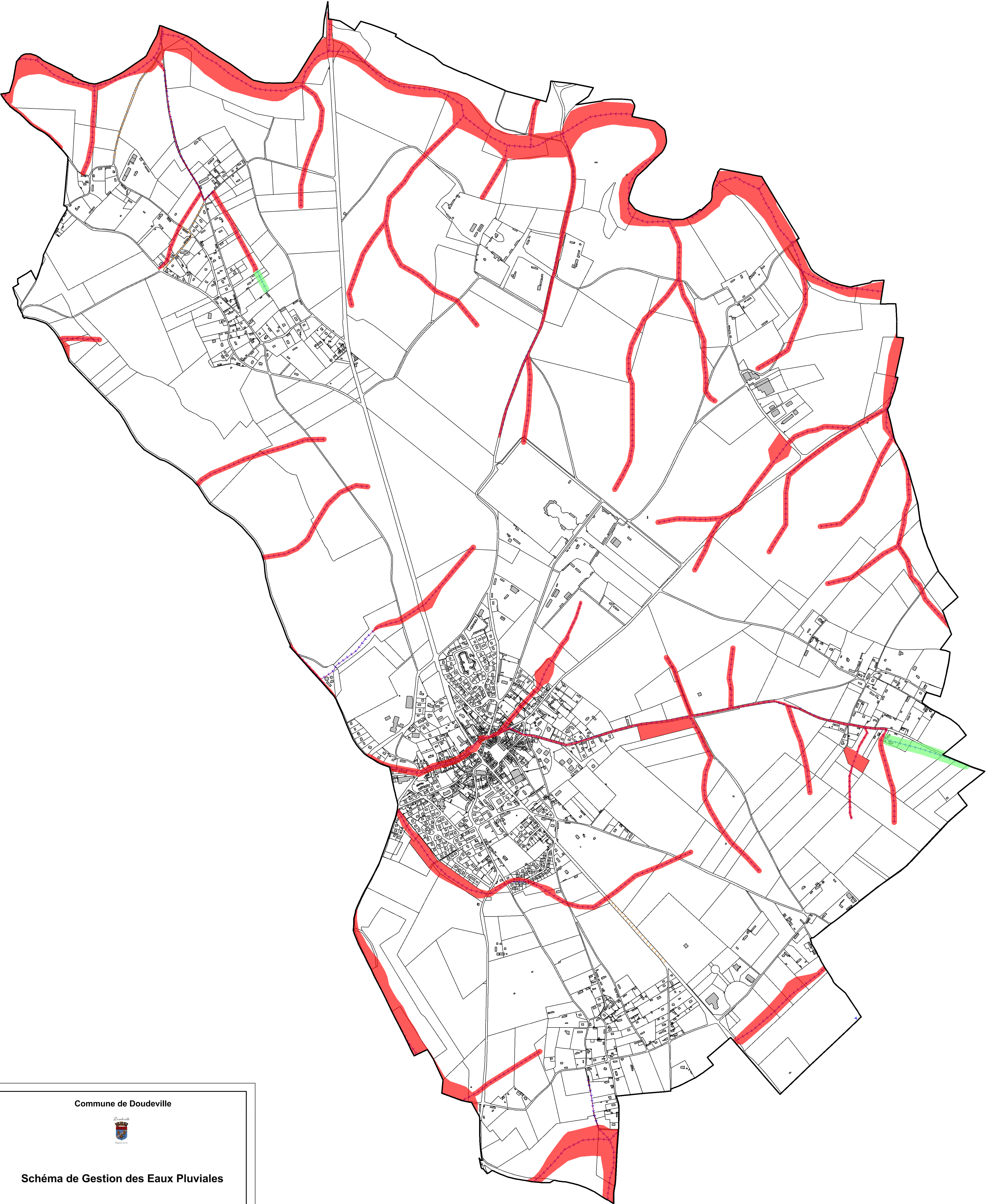
PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Hauteur / Vitesse	De 0 à 0.5 m/s	De 0.5 à 1 m/s	> 1 m/s
$H < 0.1$ m	Faible	Moyen	Moyen
$0.1 \text{ m} \leq H < 0.2 \text{ m}$	Faible	Moyen	Fort
$0.2 \text{ m} \leq H < 0.5 \text{ m}$	Moyen	Moyen	Fort
$0.5 \leq H$	Fort	Fort	Fort

Figure 138 : Définition de l'aléa retenu en fonction de l'intensité du ruissellement au niveau des voiries lorsque l'on connaît la centennale (Doctrine départementale – DDTM 76)

Afin d'être sécuritaire, l'aléa au niveau des talwegs des zones sans enjeu a été caractérisé de fort. Cela ne paraît pas incohérent au vu des aléas calculés au niveau des talwegs des zones avec enjeux (87% des talwegs en zone avec enjeux sont en aléa fort).





Commune de Doudeville



Schéma de Gestion des Eaux Pluviales

Carte de zonage d'aléa inondation

LEGENDE

- Limite de commune
- > Axe de ruissellement
- Secteur d'expansion des ruissellements
(pour T=100 ans Station météo France de Rouen
35,3 mm en 1h)
Aléa fort
- Secteur d'expansion des ruissellements
(pour T=100 ans Station météo France de Rouen
35,3 mm en 1h)
Aléa faible
- >>> Ruissellement sur voirie



Direction France Ouest
Parc technologique de la Vallée
9, rue André Sakharov
76130 MONT SAINT AIGNAN

N° d'affaire : 50884U

Date : Mars 2016

Echelle(s) : 1/6000e

IX. Les risques technologiques

IX.1. Installations classées

Il n'existe pas d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur Doudeville.

IX.2. Transport de matières dangereuses

La commune de Doudeville est concernée par plusieurs canalisations sous pression de transport de matières dangereuses, réglementées par l'arrêté du 4 août 2006 (NOR: IND10608092A) du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministre délégué à l'industrie. Il s'agit de **canalisations de transport de gaz** exploitées par la société GRTgaz (Feeder Yvetot / Saint-Valery-en-Caux – Dieppe, antenne gaz Valliquerville – Dieppe et pipeline Le Havre – Cambrai) et de **canalisations d'hydrocarbures** exploitées par l'ODC (pipeline Le Havre – Cambrai).

Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport, il est nécessaire d'effectuer auprès de l'exploitant concerné une demande de renseignement ou une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément au décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 et à son arrêté d'application du 16 novembre 1994 ou de tout autre texte pouvant s'y substituer. De manière générale, les personnes souhaitant des informations plus précises sur les réseaux de canalisations sous pression sont invitées à se rapprocher de leurs exploitants respectifs.

Au-delà des servitudes attachées à la construction et à l'entretien de ces canalisations, la prise en compte des risques liés au produit transporté a été établie par la nouvelle réglementation de 2006.

Les contraintes en matière d'urbanisme concernent les projets nouveaux relatifs aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles, aux immeubles de grande hauteur (IGH) et aux installations nucléaires de base (INB). Ces contraintes s'apprécient au regard des distances de dangers génériques présentées dans les tableaux ci-après. Ces distances correspondent aux effets irréversibles (ZEI), premiers effets létaux (ZPEL) et effets létaux significatifs (ZELS) des scénarios d'accident redoutés.

Canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz :

Zone d'effet	Z _{ELS}	Z _{PEL}	Z _{EI}
Distance (m) pour la canalisation de diamètre DN 100 et pression 67,7 bars	10	15	25
Distance (m) pour la canalisation de diamètre DN 150 et pression 67,7 bars	20	30	45

Ces distances s'entendent de part et d'autre de l'axe de la canalisation considérée. Les distances d'effets génériques mentionnées dans le tableau ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées par l'étude de sécurité de GRTgaz et notamment en certains points singuliers identifiés le long du tracé de la canalisation. Ces distances sont issues du tableau générique national (source GDF/TIGF - mise à jour du 27 juillet 2007). Le scénario d'accident correspond à une rupture complète de la canalisation.

Canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par ODC :



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Zone d'effet	Z _{ELS}	Z _{PEL}	Z _{EI}
Distance (m)	165	200	250

Ces distances s'entendent de part et d'autre de l'axe de la canalisation considérée. Les distances d'effets génériques mentionnées dans le tableau ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées par l'étude de sécurité notamment en certains points singuliers de l'ouvrage ou des particularités de l'environnement identifiés le long du tracé de la canalisation. Ces distances ont été transmises le 20 mars 2009 par le SEA.

Les précautions suivantes concernant les activités et les projets au voisinage de ces ouvrages sont à prendre en compte :

- Proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur (IGH), d'installation nucléaire de base (INB) et d'établissements recevant du public (ERP) susceptibles de recevoir plus de 100 personnes dans la zone des dangers très graves pour la vie humaines (ZELS) ;
- Proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur (IGH), d'installation nucléaire de base (INB) et d'établissements recevant du public (ERP) relevant de la 1ère à la 3ème catégorie dans la zone des dangers graves pour la vie humaines (ZPEL) ;
- Informer le transporteur de tout projet dans la zone des effets irréversibles (ZEI). L'aménageur de chaque projet engage une étude pour s'assurer que les conditions de sécurité sont satisfaisantes au regard des risques présentés. Cette étude repose sur les caractéristiques de l'ouvrage de transport, de son environnement mais aussi du projet envisagé et du respect de certaines contraintes en matière de sécurité (modalité d'évacuation des personnes...). En outre, la mise en œuvre de mesure compensatoire de type physique sur l'ouvrage de transport (protection mécanique par dalle béton...) destinée à réduire l'emprise de cette zone en limitant la principale source de risque d'accident (travaux tiers) est à privilégier. La DREAL devra être consultée a minima lors de la procédure de demande de permis de construire.

Les transporteurs doivent remettre une étude de sécurité (arrêté ministériel du 4 août 2006) pour le 15 septembre 2009 aux services en charge du contrôle à la DREAL. Un porter à connaissance complémentaire sera donc réalisé après analyse de cette étude et il comportera des éléments cartographiques.

X. Les nuisances et risques anthropiques

X.1. Trafic routier

Voir le paragraphe « IX.1 Infrastructures routières ».

X.2. Bruit et pollution sonore

Les sources potentielles de bruit sont liées aux activités humaines ou aux infrastructures de transport.

X.2.1. Activités humaines

Les activités économiques doudevillaises sont susceptibles de générer du bruit. En particulier, la zone d'activités du Champ de Courses et la zone d'activités de Colmont génèrent du bruit.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les deux zones d'activités sont situées dans des zones d'urbanisation diffuse (peu d'habitations riveraines).

X.2.2. Infrastructures

La loi sur le bruit du 31 décembre 1992 a fixé les bases d'une nouvelle politique pour se protéger contre le bruit des transports :

- Les maîtres d'ouvrage d'infrastructures doivent prendre en compte les nuisances sonores dans la construction de voies nouvelles et la modification de voies existantes, et s'engager à ne pas dépasser des valeurs seuils de niveau sonore (article 12 de la loi bruit, décret 95-21 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1996) ;
- Les constructeurs de bâtiments, quant à eux, ont l'obligation de prendre en compte le bruit engendré par les voies bruyantes existantes ou en projet, en dotant leurs constructions d'un isolement acoustique adapté par rapport aux bruits de l'espace extérieur (article 13 de la loi bruit, décret 95-21 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1996).

L'article 13 de la loi bruit définit les principes généraux pour assurer l'isolement acoustique de la façade des bâtiments nouveaux. Les infrastructures de transports terrestres sont classées en fonction de leur niveau sonore, et les secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures. La largeur maximale de ces secteurs dépend de la catégorie :

- La catégorie 1, qui est la plus bruyante, engendre un secteur d'une largeur maximale de 300m de part et d'autre du bord de la chaussée, pour une route, ou du rail extérieur pour une voie ferrée ;
- En catégorie 2, cette largeur passe à 250m ;
- **En catégorie 3, elle passe à 100m ;**
- En catégorie 4, elle passe à 30m ;
- En catégorie 5, elle passe à 10m.

La circulation automobile sur la **route départementale 20** génère un bruit important : elle est **classée « voie bruyante »** par arrêté préfectoral entre le PR 31+327 et le PR 34+668 (catégorie 4, soit sur une largeur de 30m).

ENJEU Les bâtiments à construire dans le secteur affecté par le bruit doivent s'isoler en fonction de leur exposition sonore. Seuls sont concernés, les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

Le plan suivant repère les secteurs concernés par cette exigence de protection.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Figure 140 : Zone affectée par le bruit de la RD20

XI. Sites pollués

XI.1. Sites pollués connus

Un site pollué est un site dont le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes. Ces pollutions sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou des épandages accidentels de produits chimiques.

Il n'a été recensé sur la commune de Doudeville aucun site pollué sur source BASOL.

XI.2. Sites susceptibles d'être pollués

Par ailleurs, il a été recensé sur la commune de Doudeville 10 sites susceptibles d'être pollués (source BASIAS, Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) dont les caractéristiques données ci-dessous :

- HNO7601966 DUPARC / ex Langlois, ex garage Hautot : garage, station-service, dépôt de liquides inflammables
- HNO7601965 RAGOT André (arrêté) : station-service
- HNO7601959 AMTEM SA (arrêté) : forge, métallurgie
- HNO7601968 : dépôt ou stockage de gaz (arrêté)
- HNO7601963 ROUSSIGNOL Wilfrid / ex Houdeville P. : carrossier, station-service



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- HNO7601961 COCAGNE Marie-Madeleine / ex Cocagne Jean : dépôt de liquides inflammables
- HNO7601962 COTTARD René (arrêté) : dépôt de liquides inflammables
- HNO7601967 BONNET René : dépôt ou stockage de gaz
- HNO7601960 Déchetterie
- Station-service Carrefour

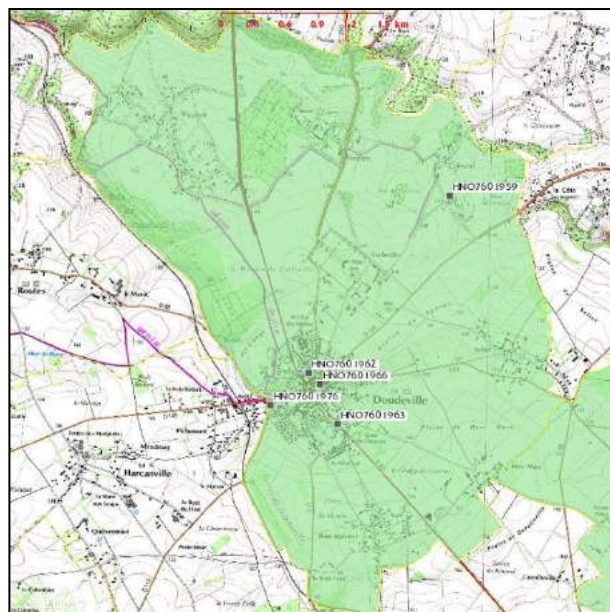


Figure 141 : Repérage des sites BASIAS

Avant toute nouvelle utilisation d'un site répertorié dans BASIAS, notamment pour un usage sensible, il convient d'en vérifier le niveau de pollution et qu'en cas de pollution avérée, il faudra rendre ce site compatible avec l'usage prévu.

XII. Gestion des ressources

XII.1. L'eau potable

Un réseau d'eau potable existe sur tout le territoire communal.

La compétence Eau est exercée par deux syndicats :

- Dans le bourg : syndicat d'eau et d'assainissement du Caux Central (SIEACC) ;
- Dans les hameaux : syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Doudeville.

XII.1.1. Bourg

Le bourg est alimenté en eau à partir du forage de Sommesnil via le château d'eau de Carville Pot de Fer (500 m³) puis celui de Doudeville (400 m³). Lorsque le forage de Sommesnil est turbide (période hivernale), l'alimentation de Doudeville se fait par le forage de Saint Pierre de Bénouville.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le syndicat du Caux Central doit raccorder en 2016 le forage de Sommesnil à l'usine de traitement d'Héricourt en Caux afin de sécuriser l'alimentation de ce secteur. L'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique mais l'ARS demande que soient traitées les pesticides et les nitrates et que le syndicat travaille à la protection de la ressource : mise en place de la DUP/BAC de Sommensil.

XII.1.2. Hameaux

Les hameaux sont alimentés en eau par le captage de Saint Pierre de Bénouville avec un débit maximal autorisé de 1600 m³/jr soit 370 000 m³/an.

Le réservoir se situe à Le Torp Mesnil et a une contenance de 800 m³. Il n'y a pas de surpresseur sur ce périmètre.

Les analyses d'eau sont toutes conformes aux normes depuis des années.

XII.2. L'assainissement des eaux usées

La compétence Assainissement est exercée par deux syndicats :

- Dans le bourg, le hameau de Bosc-Malterre et la zone d'activité du Champ de Courses : syndicat d'eau et d'assainissement du Caux Central (SIEACC) ;
- Dans les autres hameaux : syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Doudeville.

XII.2.1. Bourg, Bosc-Malterre et zone d'activité du Champ de Courses

Les eaux usées sont traitées sur la station d'épuration de Doudeville : station à boues activées de capacité nominale de 3 700 équivalents-habitants (EH).

Aujourd'hui cette station fonctionne à 1 620 EH, et est donc parfaitement dimensionnée pour accueillir les nouveaux habitants prévus par le PLU (constructions en dents-de-scie et zones à urbaniser).

Toutefois, la STEP présente des dysfonctionnements (problème de dégrilleur et eaux parasites en cas d'orage), qui seront solutionnés à court terme par le syndicat (en attente calendrier de travaux qui sera produit avant la fin de l'année 2016 par le syndicat Caux Central) :

- Modification du fonctionnement automatique du dégrilleur en 2016 ;
- Gestion des eaux parasites courant 2017-2018.

XII.2.2. Vautuit

Les eaux usées sont traitées sur le lagunage de Vautuit, formé de deux lagunes aérées et d'une lagune naturelle. Sa capacité est de 500 équivalents-habitants (EH).

Aujourd'hui cette station fonctionne à 429 EH, et est donc parfaitement dimensionnée pour accueillir les nouveaux habitants prévus par le PLU (constructions en dents-de-scie à Vautuit).

XII.2.3. Autres hameaux

Les autres hameaux ne sont pas desservis par l'assainissement collectif. Les dispositifs d'assainissement autonome sont contrôlés par le SPANC.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

XII.3. Les communications numériques

Les réseaux de téléphonie mobile (GSM) et de données (3G) fonctionnent bien, avec 3 opérateurs.

Doudeville dispose d'un central téléphonique Orange, rue Eugène Guillotin, à côté de la gendarmerie. Cette situation centrale permet des débits élevés sur l'ensemble du bourg. Le central est équipé pour le VDSL2 qui permet un débit descendant de 20 jusqu'à 100 Mbit/s sur les lignes téléphoniques de moins d'un kilomètre.

La réception de la télévision est médiocre dans certaines rues, en fond de vallée.

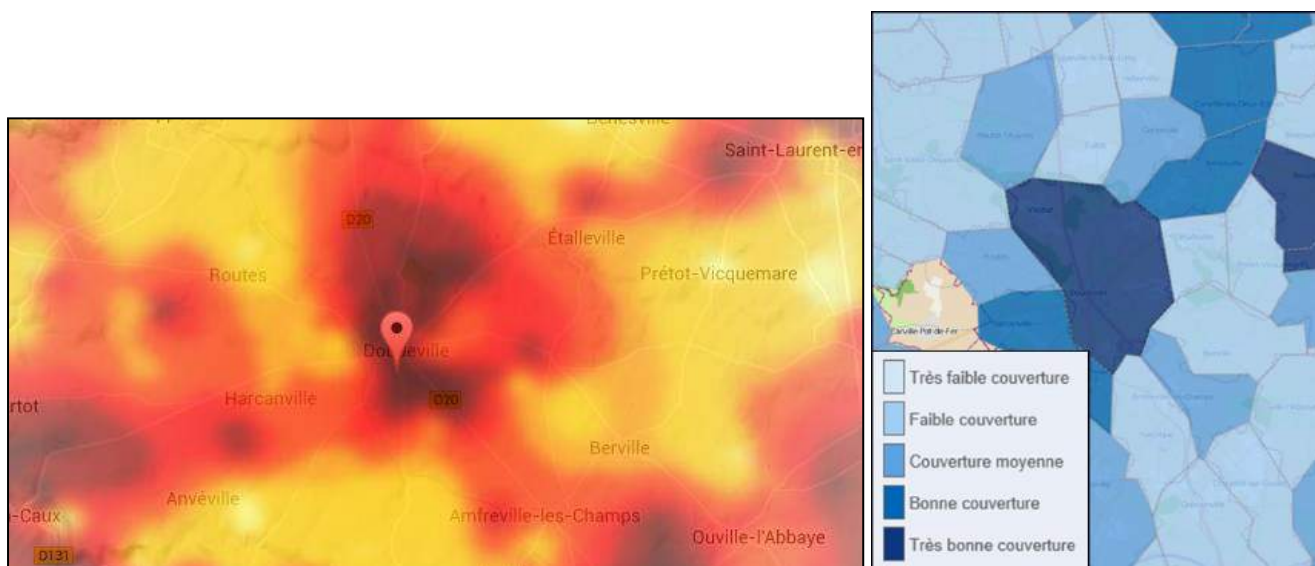


Figure 142 : Couverture ADSL (source ariase.com)

XII.4. Le traitement et la collecte des déchets

XII.4.1. Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères résiduelles est assuré par la Communauté de Communes à laquelle adhère la Commune de Doudeville. Le ramassage des déchets ménagers non recyclables s'effectue en porte à porte par l'intermédiaire de sacs transparents fournis aux usagers par la Communauté de Communes.

Les déchets recyclables doivent être déposés par les usagers :

- Dans les colonnes de point d'apport volontaires prévues à cet effet. La Commune de Doudeville compte 10 points d'apport volontaire :
 - Rue Bad Neendorf (en face du collège)
 - Rue de la mare au loup – Hameau de Vautuit, à côté de la salle « la printanière »
 - Rue du Lin – Lotissement du Bois Bauchet
 - Croisement rue du Val aux cailles et rue Bois Marie (Hameau de Bosc Malterre)
 - Zone d'activités du Champ de Courses – Hameau de Bosc Mare
 - Rue de Boizermont (porte nord de l'ancienne Résidence de Personnes Agées)
 - Impasse Eugène Guillotin



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Rue du Val d'Auge dans la déchetterie
- Rue du Mont Criquet
- Parking des immeubles du Vert Galant

Les points d'apport volontaire sont dotés au minimum de 2 conteneurs

- Un de couleur verte pour collecter le verre (bouteilles, pots de confitures...)
- Un de couleur jaune ou bleue pour collecter les emballages cartonné, les bouteilles plastiques, les boîtes de conserve, les canettes, les briques de lait ou de jus de fruits, les bidons de lessives ...

Les colonnes aux points d'apport volontaire sont équipées pour la plupart d'un avaloir supplémentaire en partie basse permettant aux personnes à mobilité réduite de jeter leurs déchets recyclables.

D'ici 2016 tous les conteneurs seront progressivement équipés de ces avaloirs PMR.

- A la déchetterie située rue du Val d'Auge à Doudeville

XII.4.2. La déchetterie

La Commune de Doudeville est dotée sur son territoire d'une déchetterie dont la gestion est confiée à la Communauté de Communes. L'accès à la déchetterie est gratuit pour les usagers de la Communauté de Communes.

Les déchets acceptés à la déchetterie appartiennent aux catégories suivantes :

1. Les gravats : sont collectés et enfouis par Vi Environnement dans un centre d'enfouissement de classe III situé à Vautuit (Doudeville)
2. Les encombrants : sont traités et enfouis par le SMITVAD et Valor'Caux dans les Centres de Stockage des Déchets Ultimes de Grainville la teinturière et Brametot.
3. Les textiles : sont collectés par le Relais 80, et Vet'Net en vue d'une revalorisation, d'un recyclage ou d'une revente en friperie.
4. Les ferrailles et autres métaux : sont collectés et recyclés par NPC à Alizay,
5. Les bois : sont collectés par Veolia et traités par Fervitert en vue d'une revalorisation matière (bois de chauffage) ou d'un recyclage.
6. Les D3E (Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques) : sont collectés pour le compte de l'éco-organisme Eco-système. Ils sont recyclés ou revalorisés.
7. Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) : sont collectés puis, en fonction du flux, revalorisés, recyclés ou incinérés par TRIADIS groupe Séché environnement via leurs différentes filiales de traitement.
8. Les cartons : sont collectés et recyclés par Veolia.
9. L'huile minérale : est collectée et régénérée par Eco huile à Lillebonne
10. L'huile végétale : est collectée et revalorisée par Eco-gras Veolia à Limay.
11. Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins et Risques Infectieux) : sont collectés par MEDICODEC et incinérés au centre VESTA à Grand Quevilly
12. Les piles et accus : sont collectés et recyclés par Corepile.



PARTIE B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

13. Les ampoules usagées : sont collectées et recyclées pour le compte de l'éco-organisme RECYLUM

14. Les cartouches à jet d'encre : sont collectées pour être recyclées par Cartouchevide.fr

15. Le PSE (PolyStyrène Expandé) : est collecté pour être recyclé par Vi Environnement à Varvannes (VAL DE SAANE),

16. Le verre est collecté dans les conteneurs prévus à cet effet par VEOLIA, pour être recyclé par Sibelco Green Solution

17. Les emballages ménagers de type bouteilles plastiques, boîtes de conserve, cartonnette... sont collectés dans les conteneurs prévus à cet effet et recyclés par VEOLIA.

Et dès 2016 :

18. Les déchets d'ameublement seront collectés par Eco mobilier pour être revalorisés (remise en état des meubles, recyclage)

19. Les plastiques durs seront collectés pour être recyclés

(cette liste de déchets est non exhaustive, d'autres filières de reprises pouvant être mises en place dans le temps)

XII.4.3. Les plateformes de déchets verts

Les déchets verts : sont collectés en plateformes de dépôt dont l'accès est gratuit. Les plateformes sont situées à

- Harcanville, route de la Gare
- Saint Laurent en Caux, sur la zone d'activités

L'apport de déchets verts est limité à 3m² par apport. L'accès aux bennes agricoles et aux véhicules de plus de 3,5t est strictement interdit. La mise en benne s'effectue par le gardien. Les déchets verts sont transportés par Veolia et compostés au centre de tri méthanisation Valor'caux à Brametot.

XII.4.4. Evolution

La collecte des ordures ménagères et des déchets en porte à porte, en apport volontaire ou en déchetterie est adaptable en cas de croissance de population.

Si tel est le cas les solutions envisageables sont :

- La mise en place de nouveaux points d'apport volontaire
- La mise en place d'une tournée supplémentaire pour le ramassage des OMR
- L'augmentation de la fréquence de rotation des bennes à la déchetterie pour permettre une évacuation fluide des déchets.

